



NOTE D'INFORMATION

La Marocaine-Vie **Augmentation de capital par souscription en numéraire de** **1 102 500 actions au prix de 137 Dh**

Réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs de droits de souscription

Période de souscription du 11/03/2003 au 31/03/2003



Conseiller et Coordinateur Global

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 05-00, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 19/02/03 sous la référence n°OF-03/03

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOMMAIRE

1. ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	4
1.1. <i>Abréviations</i>	4
1.2. <i>Définitions</i>	5
2. AVERTISSEMENTS ET RESTRICTIONS	11
3. PREAMBULE	12
4. RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES	13
5. PRESENTATION DE L'OPERATION	20
5.1. <i>Cadre de l'opération</i>	20
5.2. <i>Objectifs de l'opération</i>	20
5.3. <i>Renseignements relatifs aux titres à émettre</i>	20
5.4. <i>Modalités d'émission et de souscription</i>	21
5.5. <i>Éléments d'appréciation du prix de souscription</i>	22
5.6. <i>Intermédiaires financiers</i>	23
5.7. <i>Fiscalité</i>	24
6. PRESENTATION GENERALE DE LA MAROCAINE-VIE	26
6.1. <i>Renseignements à caractère général</i>	26
6.2. <i>Renseignements sur le capital de La Marocaine-Vie</i>	30
6.3. <i>Politique de distribution des dividendes</i>	35
7. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA MAROCAINE-VIE	37
7.1. <i>Les organes d'administration et de surveillance</i>	37
7.2. <i>Les organes de direction</i>	38
8. ACTIVITE DE LA MAROCAINE-VIE	42
8.1. <i>Historique</i>	42
8.2. <i>Filiales de La Marocaine-Vie</i>	44
8.3. <i>Activité</i>	48
8.4. <i>Moyens humains</i>	65
8.5. <i>Moyens informatiques</i>	66
8.6. <i>Politique d'investissement</i>	66

9. SITUATION FINANCIERE DE LA MAROCAINE-VIE	67
10. PERSPECTIVES	79
11. FACTEURS DE RISQUES	82
12. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	85
13. DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	86
<i>13.1. Principes et méthodes comptables utilisés par l'émetteur</i>	<i>86</i>
<i>13.2. Les états de synthèse</i>	<i>88</i>

1. ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

1.1. Abréviations

AMO	Assurance Maladie Obligatoire
BCM	Banque Commerciale du Maroc
CA	Chiffre d’Affaires
CAA	Compagnie Africaine d’Assurances
CADA	Compagnie Atlantique d’Assurances
CAT	Compagnie d’Assurances Transport
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CFI	Casablanca Finance Intermédiation
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNIA	Compagnie Nord Africaine et Internationale d’Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DAPS	Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale
DEA	Diplôme d’Etudes Approfondies
DES	Diplôme d’Etudes Supérieures
DESS	Diplôme d’Etudes Supérieures Spécialisées
Dh	Dirhams
FCP	Fonds Commun de Placement
FFSA	Fédération Française des Sociétés d’Assurances
FMSAR	Fédération Marocaine des Sociétés d’Assurances et de Réassurances
IS	Impôts sur les sociétés
KDh	Milliers de Dirhams
MATU	Mutuelle d’Assurance des Transporteurs Unis
MDh	Millions de Dirhams
P/E	<i>Price Earning Ratio</i> (Cours/Bénéfice par Action)
PIB	Produit Intérieur Brut
PSN	Participation à la Solidarité Nationale
REMAR	Réunion Marocaine d’Assurance et de Réassurances
RMA	Royale Marocaine d’Assurances
SA	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurances
SGBDR	Système de gestion de Bases de Données Relationnelles
SICAV	Société d’Investissement à Capital Variable
SNA-RE	Société Nationale d’Assurances et de Réassurances (Liban)
Swiss RE	Société Suisse de Réassurance
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
UPFI	Union de participations Financières et immobilières
VNC	Valeur Nette Comptable

1.2. Définitions

Agent Général

L'agent Général d'Assurances est une personne physique mandataire d'une seule (ou au plus de deux sociétés d'assurance à compter du 01/01/2003) qu'il représente dans une région déterminée en vertu d'un traité de nomination.

L'agent général est rémunéré par des commissions. Le portefeuille de l'agent général reste la propriété de la société d'assurances mandante à laquelle il doit l'exclusivité de sa production sauf pour les risques qu'elle ne supporte pas ou qu'elle refuse de couvrir.

Assurance

Ce vocable est utilisé pour désigner :

- un contrat d'assurance par lequel le souscripteur se fait promettre par l'assureur pour son compte ou celui d'un tiers une prestation (pécuniaire en général) si le risque garanti se réalise ;
- une opération d'assurance ;
- les sociétés d'assurance habilitées à réaliser une opération d'assurance.

Assurance de personnes

Notion plus large que celle d'assurance-vie dans la mesure où elle inclut également l'assurance de dommages corporels qui recouvre l'assurance santé (remboursements de frais de soins, prestations en cas d'invalidité ou d'incapacité de travail temporaire ou définitive) et l'assurance contre les accidents corporels (indemnisation en cas de décès accidentel ou d'invalidité) autres que ceux liés à l'automobile qui sont couverts dans le cadre des assurances de responsabilité civile et sont donc réglementairement classés en assurances dommages.

Assurance-vie

Opération consistant à se couvrir contre les risques liés à la durée de la vie humaine.

Au sein de l'assurance vie, on distingue :

a) l'assurance en cas de vie : contrat d'assurance permettant la constitution d'une épargne et son versement sous forme de capital ou de rente à l'assuré, s'il est en vie à l'échéance du contrat.

Au sein de cette catégorie, on distingue trois types de contrats :

L'assurance de capital différé qui garantit à l'assuré le versement d'un capital déterminé s'il est en vie à un terme convenu ; en cas de décès de l'assuré avant terme, les primes versées restent acquises à la compagnie d'assurances.

L'assurance de capital différé qui garantit le versement d'une rente viagère (ie service pendant toute la durée de vie de l'assuré) ou temporaire (versée pendant une période déterminée). Si l'assuré n'est plus en vie à la date prévue pour le versement de la rente, les primes sont perdues sans révision possible. La souscription d'une contre-assurance (c'est à dire moyennant un supplément de prime) lui permet de garantir soit le remboursement à un bénéficiaire désigné des primes en cas de décès avant l'échéance prévue pour le versement de la rente soit le paiement de la différence entre les primes versées et les rentes servies jusqu'à la date du décès de l'assuré.

L'assurance de rente immédiate qui garantit le versement d'une rente pendant toute la vie de l'assuré ou pendant une période déterminée, en contrepartie du versement d'un capital lors de la souscription du contrat.

b) l'assurance en cas de décès : à la différence de l'assurance en cas de vie qui est une opération d'épargne, l'assurance en cas de décès est une véritable opération de couverture de risque qui permet, en contrepartie du paiement d'une prime, d'assurer suite au décès de l'assuré, le versement d'un capital à un bénéficiaire désigné. Il existe trois principales sortes d'assurances en cas de décès :

L'assurance temporaire décès : formule la plus simple, garantit le versement d'un capital au bénéficiaire désigné si l'assuré décède avant une date déterminée.

L'assurance vie entière garantit le versement d'un capital au décès de l'assuré quelle qu'en soit la date. Ce dernier verse des primes pendant toute sa vie (primes viagères) ou jusqu'à un terme fixé à l'avance (primes temporaires).

L'assurance de survie est très proche de la précédente dans la mesure où l'assureur, en contrepartie de primes versées par l'assuré de son vivant, s'engage à payer au moment du décès de l'assuré, un capital ou une rente au bénéficiaire à condition que ce dernier soit en vie. Si le bénéficiaire décède avant l'assuré, les primes restent acquises à la compagnie.

c) l'assurance mixte : contrat combinant les garanties en cas de vie et en cas de décès, c'est à dire permettant le versement d'un capital au bénéficiaire désigné si le décès de l'assuré survient avant le terme prévu ou le versement de ce capital à l'assuré s'il est en vie au terme du contrat.

Bénéficiaire

Personne au profit de laquelle une assurance est souscrite.

Branches

Façon dont sont répertoriées les activités d'assurance sur le plan administratif. L'agrément de l'Etat est accordé aux assureurs par branche d'activité. La présentation comptable des opérations d'assurance organise cette classification par catégorie d'assurance.

Courtier

Le courtier est le mandataire de l'assuré. Il n'est lié à aucune société d'assurance. Il place les contrats de ses clients auprès des sociétés de son choix. Il est rémunéré par des commissions de courtage qui varient selon les branches. La profession de courtier est réglementée (idem pour les agents généraux) par des conditions de capacité professionnelle prescrites par la réglementation.

Garantie

Etendue de la couverture d'un risque par l'assureur. Les parties au contrat fixent les limites de la garantie notamment de la couverture ou le montant des capitaux assurés.

Participation aux bénéfices

Voir **rémunération des assurés.**

Portefeuille

Ensemble de contrats d'assurances détenus par une société d'assurances ou par des intermédiaires globalement ou par catégorie de risques.

Prévoyance

Notion plus large que celle de dommages corporels qui en constitue un peu plus de la moitié, elle regroupe l'ensemble des contrats garantissant le versement d'indemnités en cas de décès (que la cause soit accidentelle ou non), d'incapacité de travail et d'invalidité ainsi que, sous certaines conditions, le remboursement de frais de soins. Les opérations de prévoyance sont majoritairement souscrites dans le cadre de contrats collectifs (entreprises etc.) qui permettent de réaliser des économies de coûts de gestion et de mutualiser les risques, établissant une solidarité entre générations, catégories socioprofessionnelles, actifs cotisants et invalides.

Prime

Somme que doit payer l'assuré en contrepartie de l'engagement de l'assureur de prendre en charge un risque.

Provision

Somme mise en réserve pour la couverture des risques en cours.

En assurance, ce vocable couvre deux notions :

- les provisions techniques sont des dotations constituées par les assureurs pour faire face à leurs obligations à l'égard des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances (voir **Réserves Techniques**). Elles constatent leurs engagements et doivent être représentées par des placements d'un montant équivalent ;
- les indemnités provisionnelles sont les provisions versées aux victimes. Elles constituent un acompte à valoir sur l'indemnité définitive quand celle-ci n'a pas été fixée de manière définitive.

Rémunération des assurés

La rémunération globale de l'épargne investie par les assurés correspond à la somme des intérêts contractuels crédités aux provisions mathématiques (sur la base des taux garantis minima) et de la participation aux bénéfices (rémunération complémentaire déterminée en fonction des résultats techniques et financiers de la compagnie).

Réassurance

Opération par laquelle l'assureur (le cédant) cède à un autre assureur (le réassureur ou cessionnaire) une partie du risque qu'il a lui-même pris en charge en direct.

L'assureur et le réassureur sont liés par un contrat (traité de réassurance) par lequel l'assureur cède une partie des primes au réassureur à charge pour lui de payer une partie des sinistres.

Réserves particulières prévues par la loi

Ces réserves sont de deux sortes :

La réserve de garantie doit être alimentée par un prélèvement de 0,5% sur les primes brutes de réassurance. La constitution de cette réserve reste obligatoire jusqu'à ce que son montant atteigne 5% des réserves techniques correspondantes.

Le cautionnement : en vertu de l'article 2 de l'arrêté du 10 juin 1996, un cautionnement, dont le montant est fixé par le ministère des Finances, peut être exigé de toute entreprise d'assurance, de réassurance et de capitalisation. Le cautionnement est représenté à l'actif soit par des espèces soit en valeurs mobilières admises sans limitation pour la représentation des réserves techniques. Toutefois, il est de coutume que le cautionnement ne soit exigé que des entreprises n'ayant pas leur siège social au Maroc.

Réserves techniques

Les réserves sont destinées à répondre à la nécessité pour l'assureur de faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis de ses assurés. La nécessité de la constitution de ces réserves s'explique par le caractère successif du contrat d'assurance qui s'étend sur une période plus ou moins longue.

Réserve pour aléas financiers

La réserve pour aléas financiers a été instituée en 2002. Elle est destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif.

Réserve pour risques d'exigibilité des engagements techniques

La réserve pour risques d'exigibilité des engagements techniques a été introduite en 2002. Cette réserve est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres.

Réserves pour risques en cours

Les réserves pour risques en cours sont destinées à couvrir les risques afférents, pour les contrats dont les primes sont payables d'avance, à la période comprise entre la date de l'inventaire et la prochaine échéance de prime.

Réserves pour sinistres à payer

Les réserves pour sinistres à payer sont des réserves pour sinistres survenus mais non encore payés à la date de l'inventaire. Elles constituent un facteur de solvabilité de grande importance car elles représentent des dettes envers les assurés au titre de sinistres survenus antérieurement à la date d'inventaire. Elles sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier pour le montant brut sans tenir compte des cessions en réassurances ; elles sont majorées de 5% au titre des chargements de gestion.

Réserves mathématiques :

Les réserves mathématiques font l'objet d'une réglementation stricte car elles représentent une part importante de l'épargne gérée par les compagnies d'assurances. Ces réserves sont constituées en matière d'assurance-vie et capitalisation et pour les rentes d'accidents du travail. Les réserves mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et l'assuré. Leurs calculs reposent sur trois éléments essentiels : un taux d'intérêt fixé par les autorités, une table de mortalité définie en fonction de la catégorie d'assurance exploitée et un taux de chargement de gestion destiné à couvrir les frais généraux :

Les tables de mortalité : les tables de mortalité applicables au Maroc sont les tables françaises « PM 1960-1964MKH » pour les assurances en cas de décès et « PF 1960-1964 MKH » pour les assurances en cas de vie.

Les taux d'intérêt techniques : taux de rémunération minimal servi aux assurés ; il est fixé à 3,25 % à compter du 01/01/2003 pour les contrats d'assurances vie individuels et de groupe, et pour les assurances temporaires au décès.

Le taux de chargement ou frais de gestion : ce taux varie selon le type de contrat ; la loi fixe un maximum de 20%.

Réserve de capitalisation :

La réserve de capitalisation est destinée à faire face à la dépréciation des valeurs affectées à la représentation des réserves mathématiques vie et accidents du travail. Elle est alimentée par les plus values réalisées sur la cession d'obligations affectées à la couverture des réserves vie.

Résultat technique

Somme qui résulte de la différence entre le montant des primes d'une part et celui des sinistres payés en cours d'année, de la dotation aux sinistres à payer (ou dotation de réserves), des commissions et autres charges ainsi que des frais de gestion d'autre part. Ce calcul donne la situation technique brute de réassurance.

Le résultat technique net de réassurance est obtenu en retranchant de cette somme la part des primes cédées par l'assureur au réassureur et en rajoutant les prestations prises en charge par le réassureur.

2. AVERTISSEMENTS ET RESTRICTIONS

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ils sont fonction des résultats de l'émetteur et de la politique d'affectation desdits résultats décidée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne ni sur la qualité de la situation des émetteurs. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie de la qualité du placement objet de la présente note d'information ni de la réussite de l'opération envisagée.

RESTRICTIONS

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières objet de ladite note.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

3. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la présente note d'information porte, notamment sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note a été préparée par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, en sa qualité de conseiller et coordinateur global, conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°05/00 du 25 décembre 2000 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de La Marocaine-Vie, recueillies par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, notamment lors des *due diligence* effectuées auprès de la Société;
- Les comptes sociaux de La Marocaine-Vie pour les exercices 1999 à 2001 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices 1999 à 2001 ;
- Les rapports d'audit pour les exercices 1999 à 2001 ;
- Le rapport préliminaire de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances de l'exercice 2001 ;

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de La Marocaine-Vie et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

4. RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

4.1 Le Directoire

M. Alexandre HOEN
Président du Directoire
La Marocaine-Vie

Le Directoire représenté par Monsieur Alexandre HOEN, Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de La Marocaine-Vie ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

4.2 Les contrôleurs

Les Commissaires aux comptes

M. Faïçal MEKOUAR
FIDAROC
71 rue Allal Ben Abdallah Casablanca
Tél : 022 31 46 18/ 31 29 41

M. Hassan ALAMI
MANAY MAROC
11 rue Ibn Tofail Casablanca
Tél : 022 25 21 10

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables des comptes sociaux données dans la présente note d'information relative à l'augmentation de capital de La Marocaine-Vie, en effectuant les diligences généralement admises et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Date du premier exercice soumis au
contrôle : 1999
Date du dernier exercice soumis au
contrôle : 31/12/ 2001

Les états de synthèse de La Marocaine-Vie pour les exercices clos le 31 décembre 1999, 2000 et 2001 ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de

synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Notre opinion sur les comptes pour ces exercices est la suivante :

1999

Le résultat de l'exercice 1999 comprend une plus-value de MAD 13 millions réalisée en 1998 dans le cadre d'un traité d'apport conclu entre La Marocaine-Vie et sa filiale La Marocaine-Vie Immobilier.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse de La Marocaine-Vie donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1999 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc pour les entreprises d'assurances.

Nous n'avons pas effectué de revue actuarielle des provisions mathématiques au 31 décembre 1999 car la Compagnie fait appel de manière régulière à un actuaire indépendant qui a attesté la réalité et l'exhaustivité des provisions mathématiques comptabilisées au 31 décembre 1999.

2000

La compagnie a procédé à la réévaluation de ses immobilisations corporelles et financières au 31 décembre 2000. Le résultat de la réévaluation, de

MAD 34 millions, a été comptabilisé en produits.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états de synthèse de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société La Marocaine-Vie au 31 décembre 2000 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc pour les entreprises d'assurances.

2001

Le résultat de l'exercice 2001 a enregistré une perte de DH 119 millions qui comprend une charge non courante de DH 34 millions relative à l'annulation de la plus-value constatée au 31 décembre 2000 suite à la réévaluation des immobilisations corporelles et financières de la Marocaine-Vie à cette date. Cette réévaluation, n'ayant pas réuni toutes les conditions de validité nécessaires, avait entraîné une majoration du résultat de l'exercice 2000 et des capitaux propres au 31 décembre 2000 de DH 34,3 millions.

Les autres débiteurs comprennent une créance sur l'Etat de 5,9 millions DH datant de plus de 5 ans et correspondant à des retenues à la source sur les produits de placement. Compte tenu de l'ancienneté de cette créance, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur sa recouvrabilité.

Des avances au titre de la participation aux bénéfices ont été versées à la CIMR au cours de l'exercice 2000 pour 6,4 millions DH et n'ont pas été récupérées à ce jour. En l'absence d'une confirmation de cette créance de la part de la CIMR, nous ne

sommes pas en mesure de nous prononcer sur sa recouvrabilité.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus, les états de synthèse de La Marocaine-Vie donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2001 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc pour les entreprises d'assurances.

La société a procédé à des modifications sur les états de synthèse publiés avec l'avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces modifications ont pour impact l'amélioration du résultat et des capitaux propres au 31 décembre 2001 de DH 6 millions.

30.06.2002

DELOITTE&TOUCHE
M.Fawzi BRITEL
283, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Tel : 022 94 07 50

KPMG
M.Abderrahim GRINE
6, rue Todgha.
Agdal. Rabat
Tel : 037 77 47 70

Date du premier exercice soumis au contrôle : 2002

Date du dernier exercice soumis au contrôle : 2004

Nous avons procédé, selon les normes de la profession au Maroc et les dispositions légales et réglementaires en

vigueur, à un examen limité de la situation provisoire du bilan, du compte de résultat et des montants du chiffre d'affaires de la société La Marocaine-Vie couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2002.

Nos contrôles n'avaient pas pour objet la certification de cette situation provisoire.

A l'issue de nos travaux de contrôle, nous avons relevé les constatations suivantes :

1. Les provisions techniques arrêtées au 30 juin 2002 n'ont pas fait l'objet d'une revue par un actuaire indépendant. Cependant, l'intervention d'un actuaire est prévue lors de la clôture annuelle.
2. Des charges propres à l'exercice 2002 pour un montant de 5 millions DH ont été comptabilisées parmi les non-valeurs et amorties sur 5 ans.
3. Les autres débiteurs comprennent une créance sur l'Etat de 5,9 millions DH datant de plus de 5 ans et correspondant à des retenues à la source sur les produits de placement. Compte tenu de l'ancienneté de cette créance, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur sa recouvrabilité.
4. Des avances au titre de la participation aux bénéfices ont été versées à la CIMR au cours de l'exercice 2000 pour 6,4 millions DH et n'ont pas été récupérées à ce jour. En l'absence d'une confirmation de cette créance de la part de la CIMR, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur sa recouvrabilité.

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception des points décrits aux paragraphes 1 à 4 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des

informations contenues dans les dits documents.

Par ailleurs, le Directoire de La Marocaine-Vie estime opportun de confirmer que les actionnaires continueront à apporter leur soutien financier à la société, une augmentation de capital devant être décidée par le prochain Conseil de Surveillance prévu courant octobre 2002. Cette augmentation de capital, planifiée dans le cadre de l'accompagnement du développement de la compagnie, permettra à cette dernière de renforcer ses capitaux propres. En effet, les comptes au 30 juin 2002 de La Marocaine-Vie font apparaître des pertes cumulées de 140 millions DH, dégageant ainsi une situation nette positive de 7 millions DH, inférieure au quart du capital social. En conséquence, les documents financiers publiés ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les auditeurs

M. A.BELKASMI

Associé

PRICE WATERHOUSE COOPERS

101, Bd Massira Al Khadra Casablanca

Tél : 022 98 40 40

Date du dernier exercice soumis au contrôle : 2001

Nous avons audité les bilans de La Marocaine-Vie arrêtés au 31 décembre 1999, 2000 et 2001 ainsi que les comptes de produits et charges, les états de soldes de gestion, les tableaux de financement et les états des informations complémentaires (ETIC) pour les exercices clos à ces dates. La préparation de ces états financiers relève de la responsabilité de la Direction

Générale de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants présentés et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, et des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Notre opinion sur ces états financiers décrits les situations suivantes :

1999

1. Un actuaire indépendant a été chargé par la Compagnie pour la validation des provisions techniques arrêtées au 31 décembre 1999.
2. Dans le cadre d'un traité d'apport conclu avec sa filiale Marocaine-Vie Immobilier en date du 28 décembre 1998, la Compagnie a apporté à sa filiale l'ensemble des délégations inscrites à son actif pour une valeur nette comptable de DH 10 834 091, ainsi que sa participation détenue dans la société BENIF pour DH 2 799 400. La valeur de ces apports a été fixée à respectivement DH 23 833 220 et DH 3 359 280.

Ces opérations approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie réunie en date du 31 décembre 1998, n'avaient pas été comptabilisées dans ses comptes au du 31 décembre 1998 et n'ont été comptabilisées qu'en 1999. Cette situation a eu pour impact de surestimer les produits et le résultat avant impôts de l'exercice 1999 de DH 13 559 009 (1998 : sous-estimation du résultat avant impôts du même montant). Toutefois la situation nette au 31 décembre 1999 n'en a pas été affectée.

3. A notre avis, et à l'exception des situations décrites au paragraphe 1 et 2 ci-dessus, les états financiers de La Marocaine-Vie donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1999 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc et à la réglementation des assurances en vigueur.

2000

1. La Compagnie a procédé à une réévaluation libre de ses immobilisations corporelles et financières au 31 décembre 2000. Les plus-values d'un montant de DH 34,3 millions dégagées par cette opération, ont été inscrites dans les produits de l'exercice 2000 au lieu de la situation nette.
2. A notre avis, et à l'exception des situations décrites au paragraphe 1 ci-dessus, les états financiers de La Marocaine-Vie donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation

financière de la compagnie au 31 décembre 2000 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc et à la réglementation des assurances en vigueur.

3. Il est à noter qu'une revue actuarielle par un cabinet international a été effectuée pour la validation des provisions techniques arrêtées au 31 décembre 2000.

2001

1. La compagnie a enregistré une perte au 31 décembre 2001 s'élevant à DH 119,3 millions. Cette perte comprend une charge non courante de DH 34,3 millions relative à l'annulation de la plus-value constatée au 31 décembre 2000 suite à la réévaluation des immobilisations corporelles et financières de La Marocaine-Vie à cette date. Cette réévaluation, n'ayant pas réuni toutes les conditions de validité nécessaires, avait entraîné une majoration du résultat de l'exercice 2000 et des capitaux propres au 31 décembre 2000 de DH 34,3 millions.
2. Les créances relatives à la taxe sur les produits des placements à revenu fixes (TPPRF) de 5,9 millions datent de plus de 5 ans et n'ont pas encore été encaissées à ce jour. Compte tenu de l'ancienneté de ces créances, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur leur récupération totale.
3. La compagnie a versé à la CIMR des avances au titre de la participation aux bénéfices au cours de l'exercice 2000 pour DH 6,4 millions. Ces avances n'ont pas été récupérées à ce jour. En l'absence de confirmation de cette créance de la part de la CIMR, nous ne

sommes pas en mesure de nous prononcer sur sa recouvrabilité totale.

4. A notre avis, à l'exception des situations décrites au paragraphe 1, 2 et 3 ci-dessus, les états financiers de La Marocaine-Vie donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2001 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc et à la réglementation des assurances actuellement en vigueur.
5. Il est à noter qu'une revue actuarielle par un actuaire indépendant a été effectuée pour la validation des provisions techniques arrêtées au 31 décembre 2001.

L'actuaire

M.Abdelkrim KHIRAOUI
ARP CONSULTANTS
Residence Al Mawlid.
Rue Ibnou Katir. Casablanca
TEL : 022 98 12 53

Nous avons procédé à la vérification des réserves mathématiques de La Marocaine-Vie à la clôture de l'exercice 2001. Nous attestons que les dites réserves mathématiques, arrêtées par La Marocaine-Vie à la somme de 1 083 065 580,40 Dhs, ont été adéquates et suffisantes pour la couverture des engagements de la société.

Le conseiller juridique

M.Jacques HUMBLE
Société Fiduciaire du Maroc
71 rue Allal Ben Abdallah Casablanca
Tél : 022 31 24 07/ 31 29 41

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de La Marocaine-Vie et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

L'organisme conseil

M.Mohamed Ali ABABOU
Directeur Général
Société Générale Marocaine De Banques
55 Bvd Abdelmoumen
Casablanca
Tél : 022 43 87 26

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Responsable de l'information et de la communication financière

Georges-Michel BLANC

Directeur Financier et Comptable

La Marocaine-Vie

Téléphone 212 22 20 63 20 à 24

Télécopie : 212 22 26 19 71

E-mail : blancg@lamarocainevie.co.ma

5. PRESENTATION DE L'OPERATION

5.1. Cadre de l'opération

L'augmentation de capital de La Marocaine-Vie par souscription en numéraire avec exercice du droit préférentiel de souscription, objet de la présente note d'information, a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/01/2003 sur proposition du Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 16/12/2002. Le nombre d'actions à émettre, soit 1 102 500 actions, ainsi que le prix d'émission, soit 137 dirhams par action, ont été fixés par ladite Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/01/2003.

5.2. Objectifs de l'opération

La présente opération d'augmentation de capital est principalement motivée par la volonté du Groupe SOCIETE GENERALE, détenant 60,74% du capital de La Marocaine-Vie, par l'intermédiaire de SOGECAP (43,52%) et de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (17,22%), de renforcer les fonds propres de La Marocaine-Vie.

Cette volonté d'accroître les fonds propres de la société vise à faire face au développement continu de l'activité et à mettre La Marocaine-Vie en conformité avec les dispositions réglementaires, les fonds propres étant inférieurs au quart du capital social et ne permettant pas d'alimenter suffisamment la marge de solvabilité en 2002.

Pour faire face à cette insuffisance de marge de solvabilité, la DAPS a demandé la régularisation de la situation par une augmentation de capital de 151MDH à mettre en œuvre dans les meilleurs délais. Entre temps, La Société Générale Marocaine de Banques a procédé à une avance en compte courant d'associé pour le même montant.

Le Groupe SOCIETE GENERALE, à travers SOGECAP et la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES, a manifesté son intention de prendre part à l'augmentation du capital de La Marocaine-Vie. En revanche, les actionnaires fondateurs, le Groupe KETTANI et le Groupe BENKIRANE, ainsi que SWISS RE ont manifesté leur volonté de ne pas participer à la présente opération.

5.3. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Nature : actions ordinaires.

Nombre : 1 102 500

Valeur nominale : 100 Dh.

Prix de souscription : 137 Dh.

Montant global de l'opération : 151 042 500 Dh dont une prime d'émission de 40 792 500 Dh.

Cotation des titres : les actions nouvelles seront cotées en 2^{ème} ligne et seront assimilées aux actions existantes à compter de la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant la décision de non-distribution de dividendes au titre de l'exercice 2002. La date de la première cotation aura lieu le 08/04/2003.

Forme : nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire¹

Libération des titres : les actions nouvelles seront entièrement libérées et libres de tout engagement.

Date de jouissance : les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2003.

Droits attachés : toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à une voix lors de la tenue des assemblées.

Négociabilité des actions : Les actions sont librement négociables à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

5.4. Modalités d'émission et de souscription

Période de souscription : 11/03/2003 au 31/03/2003.

Les actions nouvelles seront réservées à titre préférentiel et irréductible aux porteurs d'actions de capital à raison de 3 actions nouvelles pour 2 anciennes.

Conformément à la loi, chaque actionnaire aura un droit préférentiel irréductible à la souscription de ces actions nouvelles, et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'il possède. Etant précisé que chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 189 dernier alinéa de la loi 17-95 du 30 août 1996, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Pendant toute la durée de la souscription, ce droit est négociable ou cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.

Le prix théorique desdits droits de souscription est le suivant : $DS = (\text{Cours de l'action La Marocaine-Vie à la veille de la date de détachement du droit} - \text{prix d'émission}) * 1\,102\,500 / 183\,750\,000$.

¹ En vue de se conformer aux dispositions du nouveau Code des Assurances, La Marocaine-Vie procédera à la prochaine assemblée générale à la transformation de l'ensemble de ses actions en forme nominative, y compris les nouvelles actions issues de la présente augmentation de capital.(art 171 de la loi 17-99 portant Code des Assurances)

Les actionnaires devront faire leur affaire personnelle de la négociation des rompus d'actions qui pourraient apparaître en procédant à l'achat ou à la vente des actions nécessaires pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles.

En outre, les actionnaires pourront, pendant toute la durée de la souscription, souscrire à titre réductible aux actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

En cas d'insuffisance de la souscription, le Directoire, en conformité avec le mandat donné par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2003, fera souscrire par tout actionnaire ou tiers de son choix, les actions non couvertes par les souscriptions reçues à titre irréductible et réductible.

Date prévue pour l'inscription en compte des titres : 08/04/2003.

Nom de l'organisme mandaté par La Marocaine-Vie pour l'inscription en compte desdits titres : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.

5.5. Eléments d'appréciation du prix de souscription

Instances ayant fixé le prix de souscription : le prix de souscription a été fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du **23/01/2003**.

Eléments d'information nécessaires à l'appréciation du prix de souscription :

	Au 31/12/2001
Résultat net (Dh)	-119 313 123
Fonds Propres (Dh)	21 222 486
Nombre d'actions	735 000
Capital Social	73 500 000
Bénéfice Par Action (Dh)	ns
Fonds Propres par action (Dh)	28,87
P/E (prix de souscription/Bénéfice par action)	ns
P/FP (prix de souscription/ fonds propres par action)	4,74

2002	Moyenne des cours de bourse sur les trois derniers mois (octobre-novembre-décembre)	Moyenne des cours de bourse sur les six derniers mois (juillet-août-septembre-octobre-novembre-décembre)
Décote du prix de souscription en Dh	49	48
Prix de référence	186	185
Décote du prix de souscription en %	26	26

	2001	2002
Cours plus haut	360	241
Cours plus bas	208	123

	janvier à mars 2002	avril à juillet 2002	Août à décembre 2002
Cours plus haut	241	205	220
Cours plus bas	204	151	123

	Juillet 2002	Août 2002	Septembre 2002	Octobre 2002	Novembre 2002	Décembre 2002
Cours plus haut	200	176	220	220	192	167
Cours plus bas	170	170	176	200	167	123

Dh	2001	2002
Volume des transactions sur le titre La Marocaine-Vie	19 802 564	1 782 454

Dh	Juillet 2002	Août 2002	Septembre 2002	Octobre 2002	Novembre 2002	Décembre 2002
Volume des transactions sur le titre La Marocaine-Vie	100 935	43 296	141 438	54 177	568 558	254 216

Suspension de cours du titre La Marocaine-Vie : pendant la période du 04/07/2001 au 06/07/2001 dans l'attente de la conclusion de la prise de contrôle de La Marocaine-Vie par le Groupe Société Générale.

5.6. Intermédiaires financiers

Le conseiller et coordinateur global de l'opération : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

Etablissements chargés de recueillir les souscriptions du public : L'ensemble des dépositaires de titres La Marocaine-Vie.

Organisme centralisateur de l'opération : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES.

5.7. Fiscalité

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

Imposition des dividendes

Les dividendes des actions offertes dans la présente opération sont soumis à l'impôt général sur le revenu (IGR) au taux de 10%, par voie de retenue à la source.

Imposition des plus values

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu (IGR), les plus-values de cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs sont soumises à l'IGR au taux de 10%, par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion
- L'apport en société

Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20 000 Dh.
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Toutefois, conformément à l'article 8 de la loi de finances pour l'année 2002, les plus-values sur cessions d'actions cotées, réalisées entre le 01/01/2002 et le 31/12/2005 sont exonérées de l'IGR.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission

Actionnaires personnes morales marocaines passibles de l'impôt sur les sociétés

Imposition des dividendes

Les dividendes et autres produits de participation et revenus assimilés distribués à des contribuables relevant de l'impôt sur les sociétés sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS. Cependant les produits précités ne sont pas soumis à ladite taxe si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant le numéro d'article de son imposition à l'IS.

Les produits précités provenant de la distribution de bénéfices par les sociétés relevant de l'IS sont inclus dans la base imposable à l'IS et à la cotisation minimale de la société bénéficiaire après un abattement de 100% conformément à l'article 9 du Dahir n°1-86-239 du 31 décembre 1986 portant loi n°24-86 instituant l'impôt sur les sociétés.

Imposition des plus values

Conformément aux dispositions de la loi n°24-86 instituant un impôt sur les sociétés, les plus values de cession des titres de participation sont soumises à l'IS. Cependant lesdites plus-values bénéficient :

- d'un abattement de 0% si la durée de détention des titres est inférieure ou égale à 2 ans;
- d'un abattement de 25% si cette durée est supérieure à 2 ans et inférieure ou égale à 4 ans;
- d'un abattement de 50% si cette durée est supérieure à 4 ans et inférieure ou égale à 8 ans;
- d'un abattement de 70% si cette durée est supérieure à 8 ans;
- de l'exonération totale d'impôt si la société s'engage par écrit à :
 - réinvestir le produit global des cessions effectuées au cours d'un même exercice dans le délai maximum de trois années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société. Toutefois, lorsqu'il s'agit de terrains non bâtis acquis dans le cadre du réinvestissement précité, l'exonération prévue ci-dessus est subordonnée à l'affectation desdits terrains à la propre exploitation professionnelle de la société ou à l'édification de constructions destinées au même usage;
 - conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de cinq ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi de finances pour l'année 2002, les plus-values sur cessions d'actions cotées, réalisées entre le 01/01/2002 et le 31/12/2005 bénéficient d'un abattement de 50% de l'IS.

Actionnaires personnes physiques ou morales non résidentes

Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10%.

Imposition des plus values

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes non résidentes ne sont pas imposés.

6. PRESENTATION GENERALE DE LA MAROCAINE-VIE

6.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale :	La Marocaine-Vie.
Siège social :	37, boulevard Moulay Youssef à Casablanca.
Numéro de téléphone:	(212) 22 20 63 20 à 24
Numéro de télécopie :	(212) 22 29 73 07
Forme juridique :	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les dispositions de la loi n°17.95 relative aux sociétés anonymes et faisant appel public à l'épargne.
Date de création :	26 Décembre 1977.
Durée de vie :	99 ans.
Numéro du registre de commerce :	N° 36 675 à Casablanca.
Exercice social :	Début : 1 ^{er} Janvier. Fin : 31 Décembre.

Objet social : selon l'article 3 des statuts refondus par l'AGE du 27 août 2001.

La société a pour objet :

- Toutes opérations d'assurances et de réassurances contre tous risques, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation ;
- La participation en tous pays, à toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement ;
- La société s'interdit expressément toutes opérations autres que celles spécifiées ci-dessus ou étrangères au placement des fonds sociaux.

Capital social actuel :	73 500 000 Dh intégralement libérés.
Nombre d'actions :	735 000 d'une valeur nominale de 100 Dh chacune.
Documents juridiques :	Les documents juridiques relatifs à La Marocaine-Vie peuvent être consultés au siège social.

Assemblées générales :

- Convocation :

Les assemblées sont convoquées par le conseil de surveillance.

Les assemblées générales ordinaires peuvent également être convoquées :

- Par le ou les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le conseil de surveillance;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation;
- Par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Les convocations sont faites, trente jours francs au moins avant la réunion, au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales agréé au Bulletin Officiel ; cet avis doit mentionner la dénomination, la forme, le capital, le siège et le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la société, ainsi que le texte des projets de résolutions.

- Composition :

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à la condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

- Vote :

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire. La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Déclarations de franchissement de seuil :

- seuils statutaires

Il n'existe pas de seuils statutaires devant être déclarés à La Marocaine-Vie.

- seuils spécifiques au secteur d'activité

En vertu de l'article 2 de l'instruction de la DAPS n°18 du 29 mars 1996 relative aux indicateurs de solvabilité et aux règles de fonctionnement des entreprises d'assurance, *« les changements de majorité, les cessions de plus de 10% des actions et les prises de contrôle direct ou indirect au-delà de 30% du capital social, sont, préalablement à leur réalisation, portés à la connaissance de l'Administration qui dispose d'un délai de 30 trente jours pour faire connaître ses observations »*

- seuils réglementaires

Dans la mesure où La Marocaine-Vie est cotée à la Bourse des Valeurs de Casablanca, les seuils réglementaires applicables sont ceux prévus par le Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété par la loi n° 34-96 du 9 janvier 1997 qui précise que :

« Toute personne physique ou morale, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca, informe cette société, ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la SBVC dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participations, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe en outre, dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit Conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre;
- d'acquérir ou non le contrôle de la société concernée;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général de la Bourse des Valeurs de Casablanca ».

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 Septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n°31-96 du 1er Janvier 1997, Chapitre IV – Article 68 ter).

« Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la Bourse des Valeurs, et qui vient céder tout ou une partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la SBVC dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général la Bourse des Valeurs de Casablanca. »

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 Septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n°31-96 du 1^{er} Janvier 1997, Chapitre IV – Article 68 ter).

Les modalités d'application des dispositions susmentionnées sont fixées par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°08/97 du 12 décembre 1997.

- les sanctions prévues en cas de manquement à ces déclarations.

Selon l'article 75 bis du Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété par la loi n°34-96 du 9 janvier 1997 relative à la Bourse des Valeurs de Casablanca, « est passible d'une amende de 5000 Dh à 100 000 Dh, toute personne physique ou morale qui ne déclare pas dans les délais prescrits un franchissement à la hausse de l'un des seuils de participation dans une société cotée en bourse ou qui ne déclare pas au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ses intentions, conformément aux dispositions de l'article 68 ter ci-dessus. En outre, cette personne perd le droit de vote sur les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'infraction. En cas de cession consécutive à la constatation de l'infraction, le cessionnaire est rétabli dans ses droits de vote ». Les franchissements à la baisse sont passibles des mêmes sanctions.

6.2. Renseignements sur le capital de La Marocaine-Vie

6.2.1. Renseignements à caractère général

Evolution du capital

La Marocaine-Vie a été créée en 1977, avec un capital social de 4 MDh, réparti en 40 000 actions de 100 Dh de valeur nominale. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du capital depuis cette date.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Montant de l'augmentation de capital en nominal	Nombre total d'actions	Montant total du capital (Dh)
26 décembre 1977	Constitution de la société par apports en numéraire	40 000	4 000 000	40 000	4 000 000
22 mai 1991	Par incorporation de réserves (distribution d'une action gratuite pour 2 actions anciennes)	12 000	1 200 000	52 000	5 200 000
13 juin 1991	Apports en numéraire	68 000	6 800 000	120 000	12 000 000
5 décembre 1997	Par incorporation de réserves (distribution d'une action gratuite pour 2 actions anciennes)	60 000	6 000 000	180 000	18 000 000
30 décembre 1997	Apports en numéraire	120 000	12 000 000 ¹	300 000	30 000 000
30 juin 2000	Par incorporation de réserves (distribution d'une action gratuite pour 3 actions anciennes)	100 000	10 000 000	400 000	40 000 000
21 décembre 2000	Augmentation de capital par souscription en numéraire	125 000	12 500 000 ²	525 000	52 500 000
10 octobre 2001	Augmentation de capital par souscription en numéraire	210 000	21 000 000 ³	735 000	73 500 000

Source : La Marocaine-Vie

¹ L'augmentation de capital n'a donné lieu à aucune prime d'émission (prix de souscription : 100Dh. 6 000 000 Dh ont été libérés le 30/12/97 et 6 000 000 Dh lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/04/98.

² L'augmentation de capital a donné lieu à une prime d'émission de 36 250 000 Dh, soit une prime d'émission de 290 Dh par action.

³ Prime d'émission de 35 700 000 DH, soit une prime d'émission de 170 Dh par action

6.2.2. Répartition du capital et des droits de vote

Situation au 16/12/2002:

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage de capital
SOGECAP	319 878	43,52
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	126 585	17,22
Groupe SOCIETE GENERALE	446 463	60,74
Monsieur Hamza KETTANI	647	0,09
Monsieur Ahmed BENKIRANE	2 525	0,34
SICOREP	92 431	12,58
ROFAPA	72 365	9,85
ACTIONNAIRES FONDATEURS	167 968	22,86
SWISS RE	52 500	7,14
FLOTTANT	68 069	9,26
TOTAL	735 000	100,00%

Source : La Marocaine-Vie

SOGECAP est la cinquième compagnie d'assurance vie en France¹ avec près de 3-000 000 de contrats sous gestion. C'est une filiale spécialisée du GROUPE SOCIETE GENERALE qui, au 31.12.2001, dispose de 859 millions d'euros de fonds propres, de 32 milliards d'euros de provisions techniques et a réalisé un résultat net de 119 millions d'euros.

Au 31.12.2001, les fonds propres nets de LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES atteignent 2,041 milliards de DH. A la même date, LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a réalisé 405 millions de dirhams de résultat net et un produit net bancaire de 1 460 MDH

SICOREP et ROFAPA sont des holdings financières dont l'objet est la prise de participation et dont les actionnaires majoritaires sont respectivement Monsieur Hamza KETTANI et Monsieur Ahmed BENKIRANE.

SWISS RE est le leader mondial de la réassurance et le deuxième réassureur mondial toutes branches confondues². Il compte plus de 70 représentations implantées dans plus de 30 pays et employant plus de 9 000 personnes.

Pour l'exercice 2001, SWISS RE a enregistré un volume de primes brutes de 28.5 milliards CHF (17.1 milliards USD). Le Groupe a obtenu la notation « AA+ » de Standard & Poor's³ au 31/12/2001.

Nombre d'actions propres acquises et détenues en portefeuille par La Marocaine-Vie ou par une des sociétés à laquelle elle participe à plus de 50% :

- LA MAROCAINE-VIE : **16 770 titres.**
- MAROCAINE-VIE IMMOBILIER : **862 titres.**
- UPFI : **72 titres.**

¹ Rapport Annuel SOGECAP 2001

² Rapport annuel Swiss RE 2001

³ Rapport annuel Swiss RE 2001

Conformément à l'article 281 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2000 a autorisé la Marocaine-Vie à opérer en bourse sur ses propres actions dans la limite de 3% du capital.

Le nombre d'actions propres détenu directement par La Marocaine-Vie ou au travers des filiales détenues à plus de 50% représente 2,41% du capital au 31/12/2002.

La Société Générale Marocaine de Banques, actionnaire de La Marocaine-Vie, est conseiller de l'émetteur. Il est à noter qu'il est également un apporteur d'affaires significatif dans le cadre de la stratégie de bancassurance. Un contrat de partenariat liant La Marocaine-Vie et La Société Générale Marocaine de Banques a été conclu suivant les modalités ci-dessous :

- La convention signée en 2002 pour une durée de 15 ans prorogeable par tacite reconduction pour des périodes successives de 5 ans entre La Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine-Vie a pour objet de formaliser les relations commerciales entre ces deux entités dans le cadre de la bancassurance.
- La Société Générale Marocaine de Banques s'engage à distribuer auprès de sa clientèle et de manière exclusive les contrats d'assurance relevant des branches vie ou assurance de personnes (tels que fixés par la législation marocaine) qui sont conçus par La Marocaine-Vie et qui demeurent la propriété exclusive de La Société Générale Marocaine de Banques.
- En contrepartie, la Marocaine-Vie s'engage à payer à La Société Générale Marocaine de Banques une rémunération constituée d'un droit d'entrée et d'une compensation additionnelle sur les souscriptions et les encours.
- La convention peut être résiliée dans les cas suivants :
 - Inexécution ou non-respect des obligations de la convention citées ci-dessus ;
 - insolvabilité de la Marocaine-Vie, incluant notamment le règlement amiable, le redressement judiciaire et la liquidation des biens ;
 - perte de contrôle du Groupe Société Générale sur La Marocaine-Vie (détention directe ou indirecte de moins de 50% du capital social et/ou des droits de vote ; détention directe ou indirecte de moins d'une fraction donnant une majorité relative du capital social et/ou des droits de vote de La Marocaine-Vie ne permettant pas à La Société Générale Marocaine de Banques de contrôler ou d'exercer une influence déterminante sur les décisions de gestion de La Marocaine-Vie).

Pacte d'actionnaires

En date du 5 juillet 2001, SOGECAP, LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, SICOREP, ROFAPA ainsi que Messieurs Hamza KETTANI et Ahmed BENKIRANE ont signé un pacte d'actionnaires qui stipule que les parties disposent d'un

droit de préemption réciproque en vertu duquel tout actionnaire qui projette de céder tout ou partie de ses titres doit notifier aux autres parties son projet de cession.

Le droit de préemption des parties doit porter sur l'ensemble des titres mis en vente dans des conditions de prix, de paiement et de garanties identiques à celles offertes par le bénéficiaire de la cession. Si les demandes d'achat n'atteignent pas le nombre de titres mis en vente, le droit de préemption est alors réputé n'avoir été exercé par personne et l'actionnaire cédant est libre de procéder à la cession sous réserve que le cessionnaire adhère au présent pacte d'actionnaire.

Ce pacte d'actionnaires stipule également que SOGECAP et LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES reconnaissent le droit au Groupe KETTANI (SICOREP et Hamza KETTANI) et au Groupe BENKIRANE (ROFAPA et Ahmed BENKIRANE) au maintien de leur participation globale au capital de La Marocaine-Vie à au moins 25% (étant entendu que cet engagement ne vaudra que pour autant que SOGECAP et LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES détiennent plus de 50% du capital de La Marocaine-Vie.

Le Groupe KETTANI (SICOREP et Hamza KETTANI) et le Groupe BENKIRANE (ROFAPA et Ahmed BENKIRANE) s'engagent par ailleurs à ce que leur participation globale au capital de La Marocaine-Vie ne dépasse en aucune circonstance, directement ou indirectement 30% du capital et des droits de vote. De la même manière, les Groupe KETTANI et BENKIRANE s'engagent à ce que le cumul de leur participation globale et de la participation de SWISS RE ne dépasse pas 33% du capital et des droits de vote de La Marocaine-Vie.

Les dispositions du pacte d'actionnaires s'appliqueront aussi longtemps que les parties détiendront chacune 5% au moins des droits de vote de la société.

Evolution de la structure de l'actionnariat

- Création de La Marocaine-Vie en 1977 avec comme principaux actionnaires M.Hamza KETTANI, M.Ahmed BENKIRANE, la Sentry Insurance International, Eagle Star, la SNA Re et la BCM.
- 1981 marque l'entrée des Mutuelles du Mans Assurances et de Prudentia, filiale de la Swiss Re, dans le capital à hauteur de 18% et 5% respectivement et la sortie de Sentry Insurance International et Eagle Star;
- En 1996, la BCM cède sa participation (10% du capital) à MM. Hamza KETTANI et Ahmed BENKIRANE;
- En 1997, les Mutuelles du Mans Assurances se retirent au profit de Monsieur Hamza KETTANI et Monsieur Ahmed BENKIRANE.
- Le 12 juillet 2000, la Swiss Re rachète 2% du capital à Monsieur KETTANI, 2% du capital à Monsieur BENKIRANE et 1% du capital à UPFI, filiale de La Marocaine-Vie sur la base du cours de bourse au jour de la transaction, soit 522 Dh par action.

- Le 21 décembre 2000, augmentation du capital en numéraire d'un montant de 12 500 000 DH, donnant lieu à une prime d'émission de 36 250 000 DH soit une prime d'émission de 290 DH par action.
- Le 9 juillet 2001, SNA Re cède 8,38% du capital au Groupe KETTANI à un prix de 315 Dh par action.
- Le 9 juillet 2001, SOGECAP, cinquième compagnie d'assurance vie en France et filiale spécialisée du GROUPE SOCIETE GENERALE ainsi que la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES rachètent respectivement 35,05% et 14,97% du capital aux Groupes KETTANI (actions détenues par Monsieur KETTANI et par SICOREP) et BENKIRANE (actions détenues par Monsieur BENKIRANE et par ROFAPA). La transaction a été conclue à un prix de 330 Dh par action.
- Le 11 juillet 2001, SICOREP cède à ROFAPA 22 000 actions (soit la moitié du bloc racheté le 09/07/2001 à SNA RE) à un prix de 315 Dh par action.
- Le 27 juillet 2001, le Groupe SOCIETE GENERALE a proposé à l'ensemble des détenteurs du titre La Marocaine-Vie de racheter leurs actions au prix de 330 DH l'action. A l'issue de cette Offre publique d'achat, le Groupe SOCIETE GENERALE détenait 60,26% du capital de la Marocaine –Vie.
- Augmentation du capital de La Marocaine-Vie en octobre 2001 à l'issue de laquelle le Groupe SOCIETE GENERALE a atteint 60,74% du capital et les Groupes KETTANI et BENKIRANE 22,86% du capital.

6.2.3. Intention des actionnaires

Dans les 12 mois suivant l'opération objet de la présente note d'information, les actionnaires majoritaires, SOGECAP et la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, n'envisagent ni de réduire ni de vendre leur participation dans La Marocaine-Vie sous réserve de la réglementation boursière en vigueur. Les actionnaires majoritaires maintiendront la cotation en bourse du titre La Marocaine-Vie.

6.3. *Politique de distribution des dividendes*

- Dispositions statutaires (Article 30 des statuts de La Marocaine-Vie)

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale ordinaire sont fixées par elle-même, ou à défaut par le Directoire.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Directoire.

Lorsque la société détient ses propres actions, leur droit au dividende est supprimé. Les dividendes non encaissés sont prescrits au profit de la société au bout de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants droit ne portant pas intérêt à l'encontre de la société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêt, à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; toutefois, le produit de la distribution de réserves, hors le report à nouveau, est attribué au propriétaire.

- Dividendes payés au cours des trois derniers exercices

	1999	2000	2001
Résultat Net (Dh)	14 578 785	-12 344 293	-119 313 123
Dividendes (Dh)	5 400 000	-	-
Taux de distribution (%)¹	37%	-	-
Nombre d'actions	300 000	525 000	735 000
Résultat net par action (Dh)	49	ns	ns
Dividende par action (Dh)	18	-	-

- Politique future

La décision de distribution de dividendes et leur montant dépendra des résultats et de la situation financière de La Marocaine-Vie. Cette décision tiendra également compte des différents projets d'investissement envisagés par La Marocaine-Vie.

¹ Taux de distribution : Montant total des dividendes rapporté au résultat net.

7. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA MAROCAINE-VIE

La Marocaine-Vie a convoqué en date du 21/01/2003 une assemblée générale extraordinaire pour le 27 février 2003 en vue de transformer l'organisation actuelle en société anonyme à conseil d'administration et de nommer M. Jean Marie STEIN en qualité de Président-Directeur Général et M. AHMED Benkirane en qualité de vice-président. Cette réorganisation est motivée par la volonté de mettre fin aux lourdeurs et au manque de réactivité liés à l'organisation de la société en Directoire et conseil de Surveillance.

7.1. Les organes d'administration et de surveillance

La société dispose actuellement d'un conseil de surveillance et d'un directoire. Cette nouvelle organisation a été entérinée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/08/2001 et a mis fin à l'organisation de la société en conseil d'administration.

Composition du conseil de surveillance

	Date de nomination	Durée	Fonction
M.Jean Marie STEIN	17/08/2001	6 ans	Président
M.Ahmed BENKIRANE	17/08/2001	6 ans	Vice-Président
M.Hamza KETTANI	17/08/2001	6 ans	Président d'honneur
SOGECAP Représentée par M.Philippe JAN	17/08/2001	6 ans	Membre du conseil de surveillance
Société Générale Marocaine de Banques Représentée par M.Laurent GOUTARD	17/08/2001	6 ans	Membre du conseil de surveillance
M.Abdelaziz TAZI	17/08/2001	6 ans	Membre du conseil de surveillance
SWISS RE Représentée par M. Stephane MACE	17/08/2001	6 ans	Membre du conseil de surveillance

Source : La Marocaine-Vie

Les jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance ainsi que la rémunération des membres du Directoire s'élèvent à un montant global annuel de 2 912 166DH pour l'exercice 2001.

Composition du directoire

	Date de nomination	Durée	Fonction
M.Alexandre HOEN	17/08/2001	2 ans renouvelables	Président du Directoire
M.Antoine DERVILLE	17/08/2001	2 ans renouvelables	Directeur Général adjoint

Deux comités consultatifs spécialisés ont été constitués, à savoir un comité stratégique et un comité financier et d'investissements. Le rôle de ces comités est consultatif et consiste à assister le conseil de surveillance dans ses prises de décision. Les comités se réunissent une fois par trimestre. Ils sont composés de 5 membres et présidés par un membre désigné par SOGECAP :

- Comité stratégique : ce comité a notamment pour mission de définir les grandes orientations de l'activité de La Marocaine-Vie et de les proposer au conseil de surveillance;
- Comité financier et d'investissements : ce comité a pour mission d'arrêter la politique d'investissement de La Marocaine-Vie et de contrôler sa mise en œuvre, et notamment d'étudier les orientations données à la politique de gestion des actifs de La Marocaine-Vie et de ses filiales, d'étudier tout projet d'opération financière d'importance significative pour La Marocaine-Vie, notamment les opérations d'investissement et de désinvestissement, les opérations de restructuration, les opérations de levée de capitaux ou d'endettement, les projets d'acquisition ou de cession d'immeubles et veiller au caractère prudentiel des investissements.

La composition des ces deux comités n'est pas fixe. Les membres de ces comités sont nommés ponctuellement en fonction des opportunités et des décisions du moment.

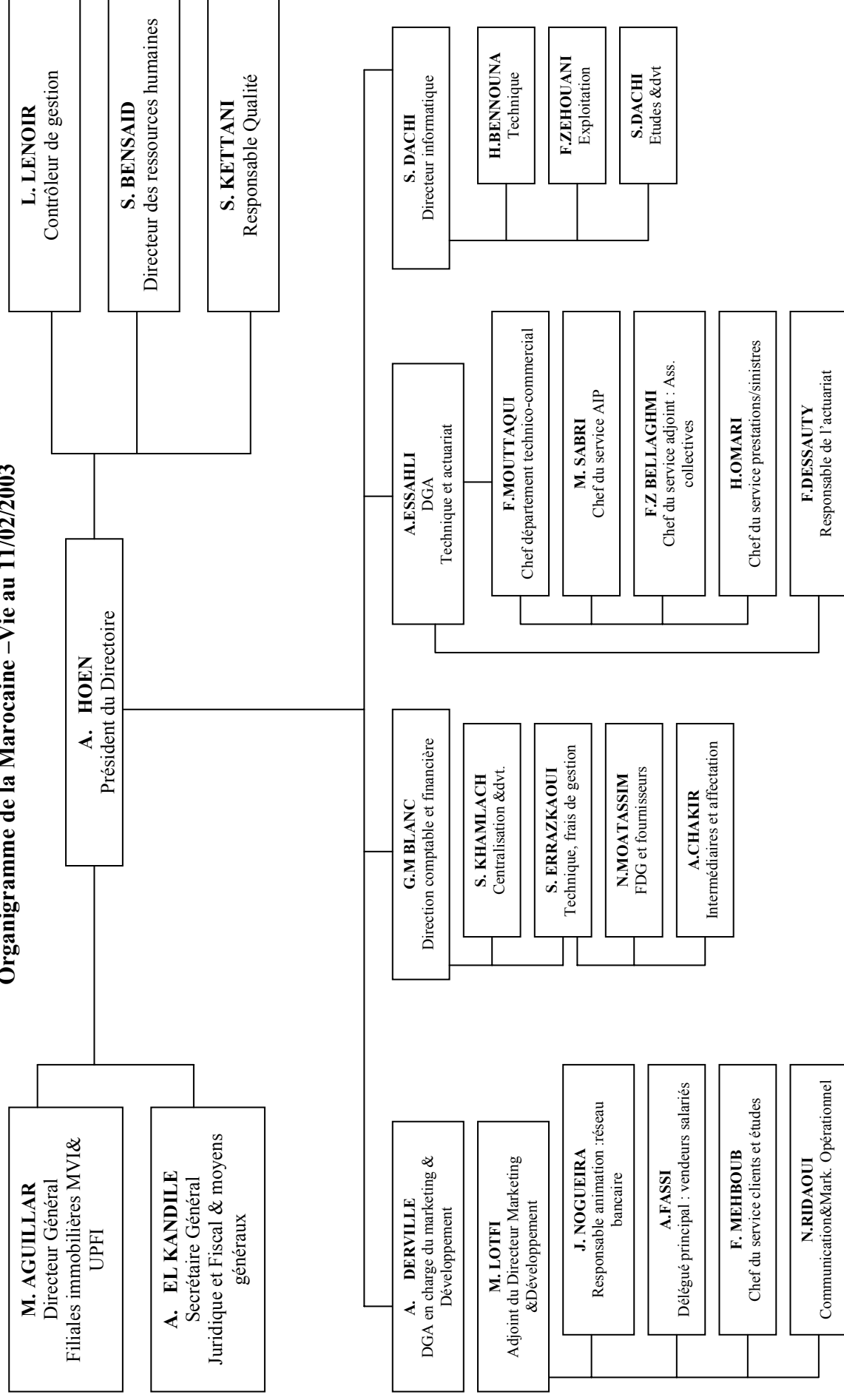
Le Directoire est responsable du respect du code de déontologie.

7.2. Les organes de direction

L'assemblée générale extraordinaire du 27/02/2003 de la Marocaine-Vie approuvera le changement de l'organisation de La Marocaine-Vie en société anonyme à conseil d'administration et la nomination de M. Jean Marie STEIN en qualité de Président-Directeur Général et M. AHMED Benkirane en qualité de vice-président.

cf. organigramme ci-après

Organigramme de la Marocaine – Vie au 11/02/2003



Curriculum Vitae des principaux dirigeants

Alexandre HOEN (41 ans) : Ancien élève de Sciences-Po et diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris, titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques de l'université de Paris X. Après différents postes occupés dans les domaines de l'organisation, de la gestion des contrats et du contrôle de gestion au sein des Groupes AXA et GAN, il intègre SOGECAP en novembre 1997 pour en diriger les entités de gestion des contrats d'épargne et de prévoyance, de maîtrise d'ouvrage et d'évaluation des risques de prévoyance. Il a été nommé Président du Directoire de La Marocaine-Vie en juillet 2001 et assure depuis la fonction de Directeur Général.

Louis LENOIR (49 ans) : titulaire d'un diplôme d'ingénieur agro-industriel obtenu à Liège (Belgique). Ingénieur agronome en Algérie, responsable de la Coopération belge au Maroc de 1980 à 1984 puis au Gabon. Directeur en charge du département informatique, des procédures et du contrôle interne pendant 13 ans dans une société de services au Luxembourg. Entré en 2000 chez Sogelife à Luxembourg au département gestion Technique. M.LENOIR assure la fonction de Contrôleur de Gestion de La Marocaine-Vie depuis septembre 2001.

Abdelkader ESSAHLI (51 ans) : Licencié en sciences économiques de l'Université Hassan II de Casablanca. Il intègre La Marocaine-Vie en mars 1982 en qualité de Cadre Administratif. Il occupe ensuite les fonctions de Chef de Service, de Contrôleur Général Adjoint, de Secrétaire Général avant d'être nommé Sous-Directeur de la société puis Directeur en juin 1999 chargé de la comptabilité et des finances de La Marocaine-Vie. Monsieur ESSAHLI assure la fonction de Directeur Général adjoint de La Marocaine-Vie responsable Technique et actuariat depuis septembre 2001.

Antoine DERVILLE (42 ans) : Diplômé de l'École des Cadres du Commerce et des Affaires Économiques (option Finances), Antoine Derville a fait toute sa carrière dans l'assurance, dont 14 ans en assurance vie: au groupe AXA de 1987 à 1991, puis chez AON France jusqu'en 1996. Il a rejoint SOGECAP en 1997 et pris la responsabilité du Département Retraite et Entreprises à la Direction Marketing et Développement. M.DERVILLE assure la fonction de Directeur Général adjoint en charge du Marketing et du développement de La Marocaine-Vie depuis septembre 2001.

Georges Michel BLANC (55 ans) : Expert comptable de formation et titulaire du diplôme de l'ESCP et d'un DES en Sciences Economiques, Georges Michel BLANC a fait toute sa carrière dans l'assurance en occupant divers postes au sein de GAN VIE, de Allianz France, de UAP et enfin de la SOREMA. Il a intégré La Marocaine –Vie en 2002 et y occupe depuis le poste de directeur comptable et financier.

Abdellatif EL KANDILE (51 ans): Titulaire d'une licence en droit à l'université Mohammed V de Rabat, il intègre La Marocaine-Vie en juillet 1980 en tant qu'Attaché de Direction. Il est nommé par la suite Fondé de Pouvoirs puis Secrétaire Général en 1988 chargé du Technico-commercial et du personnel. Depuis septembre 2001, M.EL KANDILE assure la fonction de Secrétaire Général en charge des moyens généraux et du contentieux.

Seloua LAHLOU KETTANI (34 ans): Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques obtenue à l'université Panthéon Sorbonne (Paris I). Après une première expérience dans un grand cabinet d'assurance de la place, elle intègre la société en 1993 en tant qu'Attachée de Direction. Elle occupe actuellement le poste de responsable Qualité.

Said DACHI (34 ans): Titulaire d'un DEA en analyse numérique et d'un DESS en informatique numérique à l'université de Lyon, il intègre la société en 1995. Il est nommé, en février 1998, Chef du Département Informatique puis Chef de Division Informatique en juin 2000. M. DACHI assure la fonction de Directeur des systèmes d'information de La Marocaine-Vie depuis septembre 2001.

8. ACTIVITE DE LA MAROCAINE-VIE

8.1. Historique

1977 : Création par Messieurs Hamza KETTANI et Ahmed BENKIRANE, principaux fondateurs aux côtés d'actionnaires étrangers tels que la Sentry Insurance International et Eagle Star Group, qui opèrent dans le secteur de l'assurance-vie.

1978 : Dotée dès sa création d'une force de vente d'une dizaine de commerciaux répartis principalement entre Casablanca et Rabat. La Marocaine-Vie est alors la première compagnie d'assurance marocaine, hors CIMR, à proposer un contrat de capitalisation, appelé Plan Eagle.

1991 : La compagnie lance un produit d'assurance médicale complémentaire avec une couverture globale de 2,5 MDh.

1992 : La Marocaine-Vie déménage au nouveau siège sis au 37, boulevard Moulay Youssef.

1993 : La Marocaine-Vie dote chacun de ses commerciaux d'un ordinateur portable avec un progiciel permettant de délivrer au prospect un projet de police d'assurance à l'issue du premier entretien.

1995 : La Marocaine-Vie est la première compagnie d'assurances à lancer un produit de rente éducation : UNIVERSITAS.

1996 : La compagnie décide de prolonger les couvertures d'assurance décès et hospitalisation jusqu'au soixante dixième anniversaire de l'assuré.

1996-1997 : En deux ans, la force de vente de La Marocaine-Vie double pour atteindre 85 commerciaux.

1998 : La Marocaine-Vie est la première compagnie d'assurances à s'introduire à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Les actionnaires réalisent une cession de 60 000 actions au prix de 594 Dh l'action.

1999 : La Marocaine-Vie introduit un nouveau concept d'assurance : GENETIS. Ce dernier est une assurance vie entière dont le capital est payable aux bénéficiaires quelle que soit la date de décès de l'assuré. Cette couverture permet à La Marocaine-Vie d'enrichir sa gamme de produits et lui permet de réaffirmer son rôle de précurseur.

2000 : La Marocaine-Vie se lance dans une nouvelle étape de son évolution et procède à une augmentation de capital en numéraire à l'issue de laquelle le capital de la compagnie passe de 40 000 000 DH à 52 500 000 DH. Cette augmentation de capital permet d'une part de doter la société des moyens nécessaires à la réalisation d'un plan de développement et d'autre part d'anticiper la réglementation qui vise à imposer un capital social minimum de 50 MDh.

L'année 2000 a également vu l'extension des garanties à l'âge terme de 75 ans pour les assurances décès et hospitalisation ainsi que l'ouverture de nouveaux points de vente à El Jadida (avril 2000), Casablanca (agence Mohamed V en juillet 2000 et agence Racine en décembre 2000) et Meknès (octobre 2000).

2001 : SOGECAP, cinquième compagnie d'assurance vie en France et filiale spécialisée du GROUPE SOCIETE GENERALE ainsi que la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES prennent le contrôle de La Marocaine-Vie dans le but de développer l'activité de cette dernière grâce à l'expertise et le savoir-faire de SOGECAP dans le domaine de l'assurance vie.

L'année 2001 a vu le lancement de la gamme d'assurance VITAL, nouveaux produits d'assurance vie de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES, qui sont garantis et gérés par La Marocaine-Vie.

La gamme VITAL offre plusieurs types de produits d'assurance qui couvrent la retraite, l'hospitalisation, l'éducation, la protection et le patrimoine.

2002 : Refonte de l'environnement législatif et réglementaire du secteur des assurances :

- Promulgation du nouveau Code des assurances ;
- Adoption d'une nouvelle circulaire relative aux méthodes d'évaluation des réserves techniques notamment avec l'introduction de la Provision pour Aléas Financiers (PAF) et de la Réserve pour Risque d'Exigibilité ;
- Généralisation de la garantie pour «accidents de travail» avec l'introduction d'une majoration du barème d'indemnisation entraînant une augmentation de la prime de 132%. Cette hausse considérable a amené les pouvoirs publics à différer l'entrée en vigueur de cette loi à 2004 ;
- Baisse du taux technique vie de 4,5% à 3,25% à compter du 01/01/2003.

- Institutionnalisation de la bancassurance qui a été mise en œuvre par la signature entre La Marocaine-Vie et La Société Générale Marocaine de Banques d'une convention de partenariat commercial. En vertu de cette convention, La Société Générale Marocaine de Banques s'engage à distribuer auprès de sa clientèle de manière exclusive des contrats d'assurance relevant des branches vie ou d'assurance de personnes, lesquels contrats sont gérés et garantis par la Marocaine-Vie ; ces produits d'assurance demeurant toutefois la propriété exclusive de La Société Générale Marocaine de Banques.

2003 : L'assemblée générale extraordinaire du 27/02/2003 de la Marocaine-Vie approuvera le changement de l'organisation de La Marocaine-Vie en société anonyme à conseil d'administration et la nomination de M. Jean Marie STEIN en qualité de Président-Directeur Général et M. AHMED Benkirane en qualité de vice-président.

8.2. Filiales de La Marocaine-Vie

La Marocaine-Vie contrôle deux filiales : Marocaine-Vie Immobilier et UPFI :

Marocaine-Vie Immobilier

Dénomination sociale :	Marocaine-Vie Immobilier.
Siège social :	37, boulevard Moulay Youssef à Casablanca.
Forme juridique :	Société Anonyme, régie par les dispositions de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes.
Date de création :	26 Décembre 1987.
Durée de vie :	99 ans.
Exercice social :	Début : 1 ^{er} Janvier Fin : 30 septembre

Objet social : la promotion immobilière et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cette activité.

Capital social : 250 000 000 Dh se répartissant en 2 500 000 actions de 100 Dh chacune. Le capital de Marocaine-Vie Immobilier se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital
La Marocaine-Vie	2 499 994	99,99976
Personnes physiques	6	0,00024

Source : La Marocaine-Vie

UPFI

Dénomination sociale :	Union de participations Financières et Immobilières (UPFI).
Siège social :	37, boulevard Moulay Youssef à Casablanca
Forme juridique :	Société Anonyme, régie par les dispositions de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes.
Date de création :	20 Septembre 1982.
Durée de vie :	99 ans.
Exercice social :	Début : 1 ^{er} Janvier Fin : 30 septembre

Objet social : gestion immobilière et maîtrise d'ouvrage déléguée.

Capital social : 1 000 000 Dh.

Le capital de UPFI se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital
La Marocaine-Vie	9 994	99,94
Personnes physiques	6	0,06

Source : La Marocaine-Vie

- Historique et stratégie

Dans le souci de rationaliser la gestion de son parc immobilier, La Marocaine-Vie avait procédé en décembre 1996 à la fusion absorption de dix sociétés civiles immobilières qu'elle détenait, pour donner naissance à Marocaine-Vie Immobilier. Cette dernière détient toutes les agences qu'elle loue à la compagnie d'assurance au même titre que le siège social.

L'objectif de cette rationalisation est une gestion plus efficace du patrimoine immobilier de La Marocaine-Vie et un meilleur suivi du recouvrement des revenus générés par les loyers.

Une convention spéciale existe entre La Marocaine-Vie et Marocaine-Vie Immobilier concernant les loyers perçus par Marocaine-Vie Immobilier et réalisés aux conditions du marché.

- Principaux immeubles composant le patrimoine de Marocaine-Vie Immobilier au 31/12/2002.

Immeubles ¹	Surface couverte	Description	Adresse
Drissia	2 080 m ²	1 sous-sol à usage parking + 1 rez de chaussée comprenant locaux commerciaux + 6 étages à usage d'habitation	Rue de Vimy Casablanca
Bâtiments Industriels I	2 076 m ²	Terrain nu	Rue L Quartier industriel Sidi Bernoussi
Bâtiments Industriels II	5 112 m ²	Rez de chaussée – entresol à usage industriel : 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage à usage d'habitation	Rue L Quartier industriel Sidi Bernoussi
Bâtiments Industriels III	4 829 m ²	Rez de chaussée – entresol à usage industriel : 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage à usage d'habitation	Rue L Quartier industriel Sidi Bernoussi
Bâtiments Industriels IV	11 126 m ²	Rez de chaussée – entresol à usage industriel : 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage à usage d'habitation	Rue L Quartier industriel Sidi Bernoussi
Courteline	7 501 m ²	2 sous-sol à usage de parking – Rez de chaussée composé de locaux + 2 étages commerciaux et 5 étages comprenant des appartements à usage d'habitation	Angle rue Mme Rolland & Sieyeb Casablanca
Clarisse	5 222 m ²	2 sous-sol à usage de parking – Rez de chaussée composé de locaux + 2 étages commerciaux et 7 étages comprenant des appartements à usage d'habitation	7-9 rue Ibn Toufail Casablanca
Myr	600 m ²	Rez de chaussée (locaux commerciaux) 1 ^{er} étage à usage d'habitation	4 rue Général Rocques Casablanca
Œillets	4 041 m ²	Sous-sol : jardin à usage de bureaux et restaurant : rez de chaussée et 4 étages à usage de bureaux	37 Bvd Moulay Youssef
Mascotte ²	755 m ²	2 Appartements au 1 ^{er} étage de 155 m ² et 179 m ² 1 Appartement au 3 ^{ème} étage de 155 m ² 1 magasin au RDC de 266 m ²	Angle rue Ibnou Hilal et rue Ibnou Babek. Racine. Casablanca
Rocroy	2 178 m ²	1 sous-sol à usage de parking, Rez de chaussée et 7 étages à usage d'habitation	18-21 rue Rocroy

Source : La Marocaine-Vie

¹ l'immeuble Parc de Plaisance et un appartement de l'immeuble Clarisse ont été cédés courant 2000

² le reste des appartements et locaux composant l'immeuble ont été cédés.

- Résultats de Marocaine-Vie Immobilier

KDh	1999	2000	2001
CA	14 818,30	17 184,00	14 477,00
Résultat d'exploitation	1 071,20	606,50	2 825,00
Résultat courant	1 181,54	1 391,56	3 294,00
Résultat net	416,00	1 563,30	2 049,00
Dividendes versés à La Marocaine-Vie	0	1 560,00	0

La Marocaine-Vie verse à Marocaine-Vie Immobilier des loyers correspondant à la location du siège et des agences, les loyers étant fixés par contrat entre les deux entités.

Les derniers contrats signés entre La Marocaine-Vie et Marocaine-Vie Immobilier datent du 1^{er} Janvier 1998 et sont valables pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction pour une durée de trois, six et neuf années.

Le montant annuel global des loyers versés par La Marocaine-Vie à Marocaine-Vie Immobilier s'élève à 5 741 400 Dh TTC dont 4 123 200 Dh TTC au titre du contrat de bail du siège de La Marocaine-Vie.

On constate que le chiffre d'affaires est en baisse de 16% en 2001 par rapport à 2000 en raison d'une erreur de comptabilisation en 2000 (comptabilisation double d'un même loyer) et du redressement de cette écriture en 2001. L'impact de cette erreur de comptabilisation est de 1,6 MDH, laquelle a été régularisée en 2001 en débitant le compte Produits de l'exercice.

En revanche, Le résultat d'exploitation est en hausse (+366%) au cours de la même période grâce à la baisse des dotations aux amortissements et de l'allègement des charges d'exploitation et financières en général.

Le résultat net est en hausse de 31% en 2001 par rapport à 2000.

- Résultats de UPFI

KDh	1999	2000	2001
CA	3 927,00	4 738,25	4 492,00
Résultat courant	127,35	565,17	-157,00
Résultat net	-6,49	232,25	-293,00
Dividendes versés à La Marocaine-Vie	0	0	0

UPFI se charge pour le compte de Marocaine-Vie Immobilier de la collecte des loyers et perçoit en contrepartie une commission de 15% des loyers collectés. La baisse des résultats entre 1999 et 2001 s'explique par la baisse des loyers perçus par Marocaine-Vie Immobilier suite à l'arrêt d'un contrat de location au niveau de Marocaine-Vie Immobilier.

UPFI fait par ailleurs de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de Marocaine-Vie Immobilier et perçoit une rémunération de 5% de la valeur des marchés à ce titre.

8.3. *Activité*

8.3.1. Le secteur d'activité

- Les principaux événements nationaux ou internationaux ayant affectés l'évolution du secteur de l'assurance durant la dernière décennie :

- 1990 :** Mise sous administration provisoire de 5 compagnies d'assurances dont le déficit automobile ne semblerait plus viable : Arabia Insurances, la REMAR, la CADA, la Renaissance et la Victoire.
- 1995 :** Mise en liquidation de ces entreprises avec le transfert provisoire de leur portefeuille automobile à la Compagnie d'Assurances des Transports et l'affectation du personnel et intermédiaires aux compagnies de la place.
- 1995 :** Introduction du malus automobile (majoration pour sinistre).
- 1996 :** Adoption d'une série de règles prudentielles qui marque la volonté du Ministère des Finances de parachever la mise à niveau du secteur.
- 1997 :** -Rétrocession définitive par la CAT du portefeuille des compagnies liquidées aux autres sociétés d'assurances en activité.
-Les règles prudentielles relatives à la Réassurance, l'Assurance Vie, la marge de solvabilité et l'Automobile entrent en application.
- 1998 :** -Application du bonus automobile (bonifications accordées aux bons conducteurs).
-Revalorisation du barème d'indemnisation des victimes d'accidents corporels automobiles.
-Mise en place du plan de redressement de la CAT visant à combler le passif de 800 millions de Dh de cette dernière.
- 1999 :** Début du mouvement de concentration dans le secteur de l'assurance qui voit la naissance de deux grands groupes :
- le groupe Benjelloun qui regroupe la RMA, l'Alliance Africaine et Al Wataniya suite au rachat en 1999 par le groupe Benjelloun des parts détenues par Groupama dans Al Wataniya et l'Alliance Africaine.
 - AXA Assurances Maroc résultant de la fusion d'Axa Al Amane avec la CAA en 2000 et qui regroupe également dans un pôle de courtage les cabinets de courtage AGMA et Lahlou Tazi qui ont fusionné en 1999.
- 2000 :** Fusion effective de Al Wataniya et l'Alliance Africaine d'une part et naissance effective d'AXA Assurances Maroc.
- 2002 :** Promulgation du nouveau Code des Assurances qui institutionnalise notamment la bancassurance.

• L'environnement légal et réglementaire :
--

La spécificité même de l'activité d'assurance, qui implique qu'un client paie tout de suite un service dont la concrétisation est différée dans le temps (lors de la réalisation du risque), suppose un degré élevé de moralité et de confiance dans les relations assureurs-assurés.

Au Maroc, comme dans la plupart des pays, l'Etat veille au respect des règles prudentielles par les entreprises d'assurances afin de prévenir le risque de leur faillite.

Globalement, les règles d'une saine gestion en assurance tendent à comparer d'une part les ressources de la société d'assurances, c'est-à-dire ses fonds propres et ses provisions techniques ou mathématiques et d'autre part les placements qui représentent l'utilisation de ces ressources confiées par les assurés aux assureurs.

La réglementation actuelle

La réglementation des réserves

En vertu de l'article 4 de l'arrêté du 10 juin 1996 relatif aux garanties financières et aux documents et comptes rendus exigibles des entreprises d'assurances, de réassurance et de capitalisation (ci-après « l'arrêté du 10 juin »), les compagnies d'assurances sont tenues de mettre en réserve, indépendamment de la réserve légale de droit commun, une fraction de leurs primes.

Les réserves ainsi constituées par prélèvement sur le stock des primes disponibles sont de deux sortes : les réserves légales et les réserves techniques. Ces dernières couvrent un engagement pris vis-à-vis de l'assuré ou du bénéficiaire du contrat. Les réserves techniques doivent être calculées sans déduction de la réassurance et être représentées à l'actif dans les conditions fixées par le même arrêté.

Une nouvelle circulaire, adoptée en 2002 (n°1/2002), annule et remplace la circulaire n°1/95 relatives aux méthodes d'évaluation des réserves techniques.

Cette circulaire introduit deux nouvelles réserves :

- La réserve pour risque d'exigibilité des engagements techniques : destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres.
- La réserve pour aléas financiers : destinée à compenser une insuffisance éventuelle, appréciée selon une norme prudentielle, du rendement de l'actif.

Le contrôle des placements

Objectifs de la réglementation

Le contrôle des placements est l'un des aspects majeurs du contrôle des entreprises d'assurance. Il répond à un certain nombre de règles liées au principe fondamental de sécurité :

- la congruence : en vertu de l'article 20 de l'arrêté du 10 juin 1996 , relatif aux garanties financières et aux documents et comptes rendus exigibles des entreprises d'assurance et de réassurance et de capitalisation, « *les engagements pris dans chaque monnaie doivent être couverts par des valeurs dans la même monnaie* »;
- la localisation : conformément aux dispositions de l'article 19 de l'arrêté du 10 juin 1996, les actifs garantissant les dettes contractées au Maroc doivent être localisés au Maroc ; de même, les dettes contractées en dehors du Maroc doivent être représentées par des prêts, avoirs ou espèces ou valeurs mobilières admises par la législation des pays où ces dettes ont été contractées;
- la dispersion : le même émetteur ne peut constituer à lui seul plus d'un pourcentage déterminé du portefeuille de la compagnie d'assurance, à l'exception des valeurs de l'Etat ou jouissant de sa garantie;
- la sécurité : Tous les titres et valeurs gérés par les entreprises d'assurances doivent être placés dans les meilleures conditions de sécurité. Les titres et valeurs susceptibles de mettre en danger la solvabilité des entreprises, sont soit tout à fait écartés soit maintenus dans des limites étroites.

Les actifs admis en représentation des engagements réglementés

La liste des valeurs admises en représentation des réserves techniques figure à l'article 15 de l'arrêté du 10 juin 1996. Des plafonds et des planchers sont imposés à certains actifs dans la constitution du portefeuille :

- les valeurs d'Etat, la créance sur la Société Centrale de Réassurance (SCR), les avances sur contrat vie, les primes à recevoir et les actions des SICAV ou FCP obligations d'Etat sont admises sans limitation avec un minimum de 30% des engagements réglementés.
- l'immobilier et les investissements immobiliers, les actions et obligations cotées en bourse, les actions ou parts de SICAV ou FCP actions et les espèces en caisse sont admis dans la limite de 70% des engagements réglementés avec toutefois des restrictions dont les plus importantes sont :
 - les immeubles ainsi que les actions et parts de sociétés immobilières ne doivent pas dépasser 30% des engagements réglementés;

- le montant des actions et obligations cotées, ainsi que les parts de SICAV et FCP actions ne doit pas dépasser 40% des engagements réglementés;

Les ratios de division du risque

Pour diviser les risques relatifs à ces types de placements, des normes de participation (ou indicateurs de dispersion) sont fixées par émetteur. Ainsi, les sociétés d'assurance ne doivent pas placer plus de 5% de leurs provisions techniques en obligations émises par un même émetteur. Cette limite est portée à 10% pour les placements en actions. De même chaque élément du patrimoine immobilier ne doit pas excéder 15% du montant des engagements réglementés.

L'institution de la marge de solvabilité

En complément des réserves techniques, une compagnie d'assurance est tenue, en vertu de l'instruction de la DAPS n°18 du 29 mars 1996, de disposer, à compter de l'exercice 1997, de fonds propres suffisants pour pallier d'éventuelles insuffisances de provisionnement technique pouvant résulter d'écarts sur les risques de placement et de mortalité.

- Pour les opérations "Vie", le montant minimum de la marge de solvabilité est égal à la somme des deux résultats suivants :

1 - Le "premier résultat" est obtenu en multipliant un nombre représentant 5% des réserves mathématiques brutes de cessions en réassurance par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des réserves mathématiques après cessions en réassurance et le montant brut des réserves mathématiques de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 85%.

2 - Le "second résultat" est obtenu en multipliant un nombre représentant 0,3% des capitaux sous risque par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des capitaux sous risque après cession et rétrocession en réassurance et le montant des capitaux sous risque brut de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

Toutefois, pour les assurances temporaires décès d'une durée maximale de trois années, le facteur multiplicateur des capitaux sous risque est égal à 0,1%. Il est fixé à 0,15% desdits capitaux pour les assurances temporaires décès dont la durée est supérieure à trois années mais n'excède pas cinq années.

Le capital sous risque est égal au risque décès, déduction faite de la réserve mathématique du risque principal.

- Pour les opérations "Non Vie", le montant minimum réglementaire de la marge de solvabilité est déterminé, soit par rapport au montant annuel des primes ou cotisations, soit par rapport à la charge moyenne annuelle des sinistres. Ce montant réglementaire est égal au plus élevé des résultats obtenus par application des deux méthodes suivantes:

a) Première méthode

Au total des primes ou cotisations émises en affaires directes au cours du dernier exercice, accessoires et coûts de polices compris nettes d'impôts et d'annulations, sont ajoutées les primes acceptées en réassurance au cours du dernier exercice.

Le montant ainsi obtenu est réparti en deux tranches, respectivement inférieure et supérieure à 120 millions de dirhams. Aux 20% de la première tranche sont ajoutés 18% de la seconde.

La somme de ces deux termes est multipliée par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et rétrocession et le montant brut des sinistres de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

b) deuxième méthode

Au total des sinistres payés pour les affaires directes au cours des trois derniers exercices, sans déduction des sinistres à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires, sont ajoutés, d'une part, les sinistres payés au titre des acceptations en réassurance ou en rétrocession au cours des mêmes exercices, et d'autre part, les réserves pour sinistres à payer constituées à la fin du dernier exercice, tant pour les affaires directes que pour les acceptations en réassurance.

De cette somme sont déduits, d'une part, les recours encaissés au cours des trois derniers exercices, et d'autre part, les réserves pour sinistres à payer constituées au commencement du deuxième exercice précédant le dernier exercice, tant pour les affaires directes que pour les acceptations en réassurance.

Le tiers du montant ainsi obtenu est réparti en deux tranches, respectivement inférieure et supérieure à 90 millions de dirhams. Aux 27% de la première tranche sont ajoutés les 24% de la seconde.

La somme de ces deux termes est multipliée par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et rétrocession et le montant brut des sinistres de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

Le nouveau code des assurances complète et modifie l'instruction du 17 décembre 1997, qui elle-même complétait l'instruction n° 18 du 29 mars 1996 relative aux indicateurs de solvabilité, en introduisant une contrainte supplémentaire : lorsque la marge de solvabilité n'atteint pas le tiers du montant minimum, la durée du programme de financement que doit entreprendre la compagnie dans ce cas est réduite à 3 mois (Art 253)

Taux technique vie

L'instruction n°20 du Ministre de l'Economie et des Finances publiée en 2002 modifie le taux technique applicable aux assurances Vie : le taux technique est désormais de 3,25% à compter du 01/01/2003 (contre 4,5% auparavant).

Le nouveau Code des assurances

Le nouveau Code des assurances, adopté en novembre 2002, a été publié dans le Bulletin Officiel du 07/11/2002. Les dispositions du nouveau Code sont relatives au fonctionnement et au contrôle de l'activité d'assurance : le contrat d'assurances, les assurances obligatoires, l'organisation des entreprises d'assurances et de réassurance ainsi que les opérations d'assurance.

Parmi les principaux changements introduits par le nouveau Code des assurances, on peut citer :

- La bancassurance : Le code introduit de manière officielle la pratique de la bancassurance qui porte sur les assurances de personnes, l'assistance et l'assurance crédit. Les dispositions en la matière seront détaillées par des circulaires d'application. Les établissements bancaires devront notamment demander un agrément spécifique.
- Les contrats en unités de comptes : Les entreprises d'assurance peuvent désormais commercialiser des contrats en unités de compte. Il s'agit de contrats d'assurance exprimés non pas en monnaie (DH), mais en actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), en parts de Fonds Communs de Placement (FCP) ou de tout autre titre admis en représentation.
- Placements à l'étranger : Les nouveaux textes donnent aux entreprises d'assurance la possibilité de placer 5% du total de leur actif à l'étranger sur autorisation du Ministre des Finances.
- Les états de synthèse certifiés doivent désormais être remis à la DAPS au plus tard le 31 mars (contre le 30 mai précédemment).
- Contrôle à posteriori de la DAPS en matière de distribution de dividende (contre un accord à priori précédemment) et instauration de l'obligation aux actionnaires de recapitaliser la société dans le cas où la distribution de dividendes n'aurait pas tenu compte des critères en vigueur (critère de couverture des engagements techniques et couverture de la marge de solvabilité)
- Le capital social des entreprises d'assurance devra être désormais constitué exclusivement d'actions nominatives

- le secteur de l'assurance au sein de l'économie nationale :

	1999	2000	2001
Epargne nationale brute (MDh)(*)	76 946	85 408	106 037
Total des primes émises par le secteur (MDh)(**)	9 337	10 044	10 575
% de l'épargne collectée par le secteur de l'assurance	12,13%	11,76%	10,00%

(*) Source : Direction de la Politique Economique Générale et Direction de la Statistique

(**) Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2001

Le tableau ci-dessus indique l'évolution de l'épargne nationale collectée par le secteur de l'assurance au cours des trois derniers exercices. Malgré le fléchissement enregistré au cours des trois derniers exercices, les assurances continuent de capter une partie de l'épargne des ménages (autour de 10%).

	1999	2000	2001
Total des primes émises par le secteur (MDh) (1) (*)	9 337	10 044	10 575
PIB prix courants (2) (**)	364 653	391 405	382 897
Taux de pénétration % (1/2)	2,56%	2,57%	2,76%

(*) Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2001

(**) Source : Direction de la Politique Economique Générale

On constate également une légère amélioration du taux de pénétration, qui passe de 2,56 % en 1999 à 2,76% en 2001. Ce taux reste inférieur à celui des pays ayant un niveau de développement comparable ou considéré comme pays émergents : 4,3% en Malaisie, 3,8% à Chypre et 4,9% au Nigeria¹, ceci laisse penser que le secteur de l'assurance au Maroc conserve un potentiel réel de développement.

En effet, la jeunesse de la population marocaine, l'augmentation du pouvoir d'achat et le souci croissant de confort et de sécurité militent en faveur du développement de l'assurance en général et de l'assurance de personnes en particulier.

On peut également citer le gisement important représenté par la population assurable en matière d'assurance décès, qui devrait profiter aux compagnies d'assurances spécialisées sur ce créneau, du fait d'un défaut de sensibilisation en matière de couverture décès.

Par ailleurs, les compagnies d'assurances spécialisées devraient bénéficier des insuffisances du régime de retraite actuel qui, en dehors du régime commun CIMR et des régimes propres aux administrations publiques, occulte une part importante de la population susceptible d'être captée par les produits de retraites par capitalisation.

¹ Source Rapport annuel FMSAR 1996

L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) devrait également profiter au secteur des assurances. Actuellement, ni les entreprises ni les individus n'ont d'obligation de souscrire à une assurance maladie. Seule l'inscription à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est obligatoire. Cette caisse a pour vocation essentielle de gérer la retraite de base des salariés cotisants du secteur privé et de leur permettre de percevoir une partie de leur salaire en cas d'arrêt de travail. Le projet d'Assurance Maladie Obligatoire a été voté en 2002. Sa publication au Bulletin Officiel et la finalisation de ses textes d'application sont en cours.

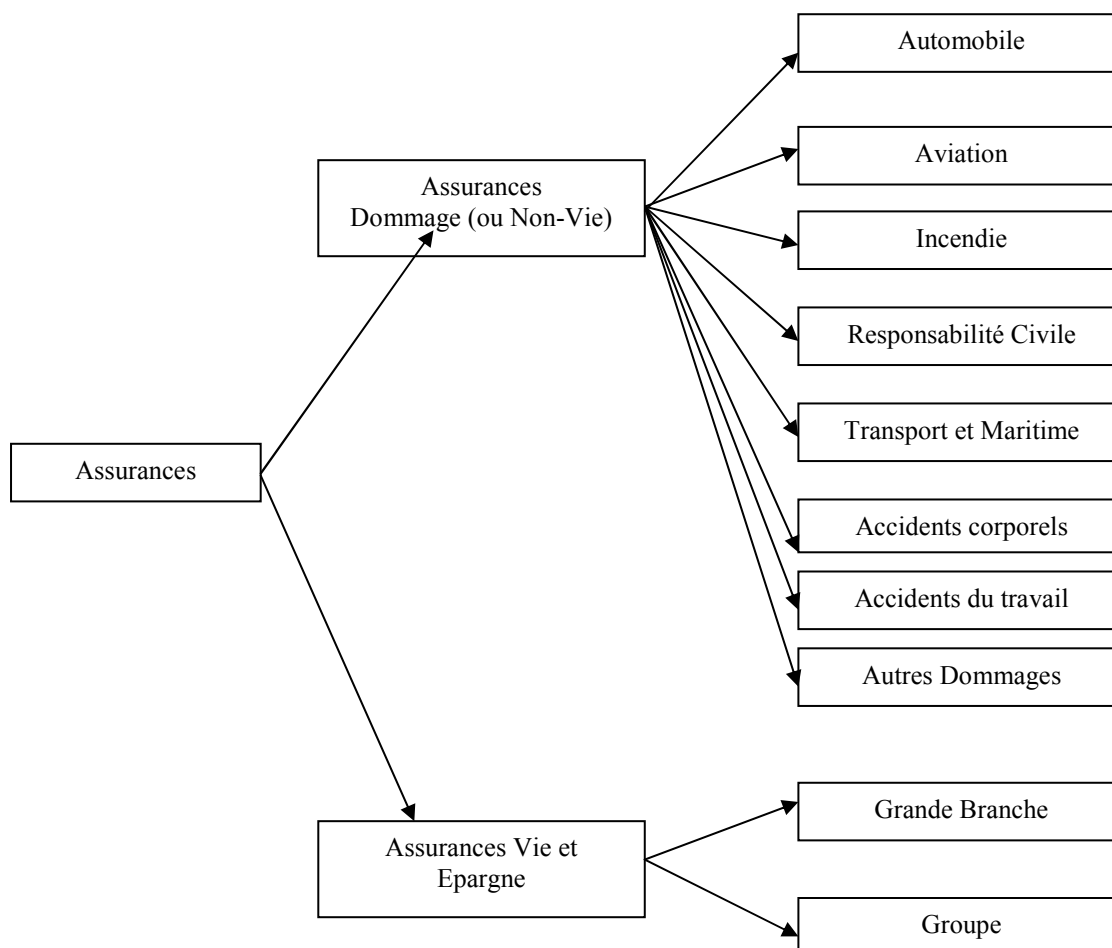
- structure du marché de l'assurance et évolution du secteur

MDh	1999	2000	2001
Total des primes émises par le secteur (*)	9 337	10 044	10 575

(*) Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2001

Le chiffre d'affaires global du secteur, correspondant aux primes comptabilisées par les compagnies de la place, s'est élevé à 10 575 millions de Dh, soit une progression de plus de 13% sur les trois dernières années.

Les produits distribués par les compagnies d'assurance se décomposent en 2 grandes familles : les assurances de dommages et les assurances de personnes :



MDh	1999	2000	Evol2000/1999	2001	Evol 2001/2000
Assurances Non Vie	6 686	7 057	5,54%	7 439	5,74
Assurances Vie	2 651	2 976	12,67%	3 100	4,17
Total des primes émises par le secteur	9 337	10 044	7,57%	10 575	5,29

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2001

Part dans le CA total du secteur	1999	2000	2001
Assurances Non Vie	71,61%	70,26%	70,58%
Assurances Vie	28,29%	29,64%	29,42%

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2001

Au cours de l'exercice 2001, le montant des primes émises par le secteur a dépassé les 10,5 milliards de Dh, soit une hausse de 5,29% par rapport à l'exercice précédent.

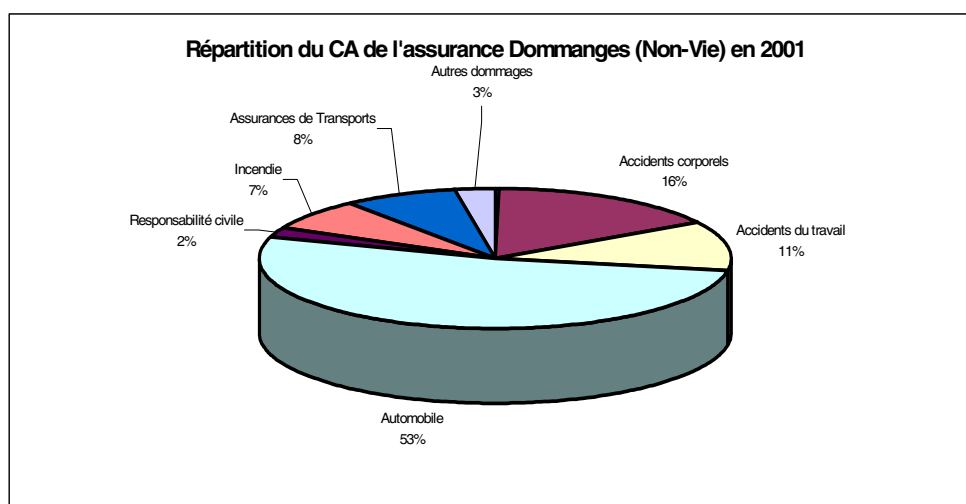
En dépit du ralentissement de la croissance de la branche «Vie et Capitalisation », sa part dans le total des émissions se maintient (autour de 29%)

L'Assurance de Dommages (ou Non Vie)

Cette dernière, destinée à réparer les conséquences d'un événement préjudiciable touchant au patrimoine ou à l'intégrité physique de l'assuré, est historiquement prédominante et représente 70,58% du CA total du secteur en 2001. Même si cette part est en régression au cours des trois dernières années. L'Assurance de Dommages se décompose en plusieurs catégories comme l'indique le tableau suivant :

MDh	1999	2000	2001
Accidents Automobile	3 496	3 692	3 904
Accidents corporels	1 060	1 172	1 204
Accidents du travail	865	859	844
Assurance Incendie	458	505	542
Assurances de Transports	452	474	570
Responsabilité Civile	169	155	165
Autres Dommages	172	178	211
Acceptations	14	22	24
Total Assurances dommages	6 686	7 057	7 464

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2001



L'assurance automobile constitue la branche la plus importante en termes de chiffre d'affaires (53% du CA Non-Vie) suivie par l'assurance accidents corporels (16,13% du CA Non-Vie) et l'assurance accidents du travail (11,3% du CA Non-Vie).

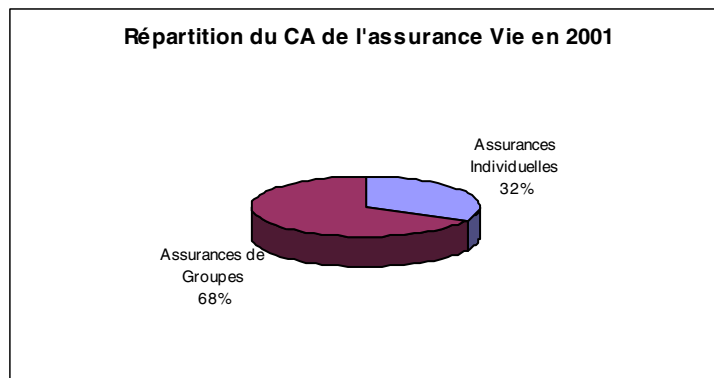
Au cours des trois dernières années, l'assurance transports a connu la plus forte hausse (26%), suivie par l'assurance incendie (18,34%), l'assurance accidents corporels (13,62%), et l'assurance automobile (11,7%).

L'assurance Vie et Epargne

La catégorie assurance Vie et Epargne comprend des contrats permettant la constitution, par voie de capitalisation, d'une épargne versée sous forme de capital ou de rente en cas de décès ou de vie de l'assuré au terme du contrat. Ces contrats peuvent être souscrits soit individuellement (contrats Grande Branche), soit par une entreprise pour le compte de ses salariés (contrats Groupe). La croissance de l'Assurance Vie est principalement due à la croissance des Assurances Individuelles, les Assurances de Groupe observant une croissance plus modérée.

MDh	1999	2000	2001
Assurances de Groupes	1 959	2 059	2 093
Assurances Individuelles	683	919	1 006
Acceptations de réassurance	9	9	10
Total Assurances Vie et Epargne	2 651	2 987	3 111

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2001



Les Assurances de Groupe, qui représentent près de 68% du CA de l'Assurance Vie, ont connu un ralentissement de leur croissance au cours des trois derniers exercices : le taux de croissance entre 1999 et 2000 a été de 5,13% alors que le taux de croissance entre 2000 et 2001 n'a été que de 1,68%.

- les principaux intervenants :

Les compagnies d'assurance

Le marché marocain de l'assurance compte 15 compagnies d'assurances (y compris la Société Centrale de Réassurance (SCR)) suite à l'absorption de L'ALLIANCE AFRICAINE par AL WATANIYA d'une part, et à la fusion d'AXA AL AMANE et de la COMPAGNIE AFRICAINE d'autre part, qui a donné AXA ASSURANCE MAROC. Ces 15 compagnies (dont 12 sociétés commerciales et 3 mutuelles) sont habilitées à faire souscrire des assurances Dommages et Vie ainsi que des contrats de Réassurance, à l'exception de la Mutuelle d'Assurances des Transporteurs Unis (MATU) et de la Compagnie d'Assurances Transports (CAT) qui sont spécialisées en transport public de voyageurs et La Marocaine-Vie qui est spécialisée en assurances de personnes.

Toutes les compagnies sont habilitées à faire de la réassurance. Toutefois, seule la Société Centrale de Réassurance (SCR) est spécialisée en réassurance. En effet, le marché marocain n'est pas assez large pour que plusieurs réassureurs puissent y cohabiter. La cession légale est de 10% des primes acquises.

Trois sociétés sont spécialisées dans l'assistance : ISAAF Mondial Assistance, Maroc Assistance International et AXA Assistance.

Dans les années à venir, la bancassurance devrait drainer l'essentiel du chiffre d'affaire du secteur en assurances individuelles de personnes.

Le tableau suivant indique l'évolution du chiffre d'affaires de chaque compagnie au cours des trois dernières années en tenant compte des regroupements opérés dans le secteur :

KDh	1999	2000	Var 1999/1998 %	2001	Var 2001/2000 %	Part de marché 2001
AXA ASSURANCE MAROC	1 977 845	2 094 956	5,92%	2 193 743	4,72%	20,74%
WAFA ASSURANCE	1 239 686	1 536 785	23,97%	1 624 731	5,72%	15,36%
AL WATANIYA	1 549 743	1 548 138	- 0,10%	1 544 175	-0,26%	14,6%
RMA	679 542	751 106	10,53%	961 694	28,04%	9,09%
CNIA	846 974	897 668	5,99%	880 119	-1,95%	8,32%
ATLANTA	682 376	705 238	3,35%	675 959	-4,15%	6,39%
CAT	441 111	488 845	10,82%	523 638	7,12%	4,95%
ESSAADA	456 689	503 493	10,25%	516 488	2,58%	4,88%
SANAD	466 927	440 056	- 5,75%	493 486	12,14%	4,67%
ZURICH	254 498	297 371	16,85%	358 736	20,64%	3,39%
MCMA	240 957	249 018	3,35%	243 289	-2,30%	2,30%
MAMDA	201 940	198 303	- 1,80%	205 749	3,75%	1,95%
LA MAROCAINE- VIE*	161 043	183 482	14%	182 140	-0,73%	1,73%
MATU	140 634	154 421	9,80%	171 044	10,76%	1,62%
TOTAL	9 337 036	10 043 582	7,57	10 575 298	5,29%	100,00%

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2001

* Comptes annuels La Marocaine-Vie

Le secteur de l'assurance est fortement concentré : les 5 premières compagnies représentent près de 68% du CA global du secteur en 2001.

Le réseau de distribution

Au Maroc, l'offre de produits d'assurances repose principalement sur deux modes de distribution :

- les réseaux dits «liés» tels que les agents généraux qui sont les mandataires d'une compagnie d'assurances qu'ils représentent dans une région déterminée en vertu d'un traité de nomination. Le nouveau Code des Assurances autorise désormais les agents généraux à représenter deux compagnies d'assurance.
- les réseaux dits « non liés » tels que les courtiers qui sont les mandataires de l'assuré.

Le réseau de distribution marocain comprend 635 intermédiaires répartis entre 449 agents généraux et 186 cabinets de courtage agréés¹.

- La bancassurance : distribution par le réseau de la Société Générale Marocaine de Banques des produits d'assurance conçus et gérés par la Marocaine-Vie pour le compte de la Société Générale Marocaine de Banques. Cette dernière dispose d'un réseau de 185 agences en expansion dans toutes les villes du Royaume.

¹ Source : DAPS juin 2001.

- Positionnement de La Marocaine-Vie

Dans le segment de l'assurance vie, qui correspond à l'orientation stratégique de la compagnie, on remarque que La Marocaine-Vie a vu sa part de marché baisser légèrement au cours des trois derniers exercices compte tenu de l'environnement concurrentiel de ce segment. Néanmoins, cette part se maintient à près de 5%.

KDh	1999	2000	2001
Primes vie de La Marocaine-Vie*	135 937	155 821	152 209
Primes vie du secteur	2 650 926	2 986 030	3 111 189
Part de marché de La Marocaine-Vie	5,12%	5,20%	4,89%

Source : Rapport préliminaire de la FMSAR 2001

* Primes brutes

La Marocaine Vie est spécialisée en assurances de personnes, qui comprennent la couverture de quelques risques non vie (maladie). Sa part de marché en assurances non vie, dominées par les volumes des assurances de biens et de responsabilité, n'est pas significative.

8.3.2. Activités de La Marocaine-Vie :

La Marocaine-Vie s'est spécialisée dans les assurances de personnes et plus particulièrement les assurances individuelles, même si les contrats collectifs continuent de représenter une part non négligeable de l'activité. Elle est la seule compagnie à avoir choisi cette orientation et elle a mis en place une organisation adéquate pour connaître les besoins des clients en matière d'assurance individuelle et pouvoir y répondre par une gamme de produits spécifiques.

La Marocaine-Vie a choisi de s'adresser à une clientèle haut de gamme composée essentiellement d'indépendants et de membres des professions libérales. De nombreuses conventions ont ainsi été signées avec les ordres nationaux ou régionaux de médecins, de pharmaciens, d'architectes etc....A fin 2001, La Marocaine-Vie dispose d'un portefeuille de plus de 20 529 contrats individuels et 68 131 assurés en contrat collectif.

La gamme de produits de La Marocaine-Vie comprend principalement :

- des produits d'épargne permettant la constitution d'une retraite (Plan 3^{ème} âge, Prospéritas retraite) ou la constitution d'un capital au profit d'enfants ou de petits enfants pour faciliter leur entrée dans la vie active ou contribuer au financement de leurs études (Universitas);
- des produits de prévoyance permettant la protection de l'assuré et de ses proches en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité : Temporaire au décès, 10-15-20, Perte de revenus;
- des produits mixtes combinant la constitution d'une épargne ainsi que la protection contre les risques de décès ou d'invalidité : Prospéritas, Paterfamilias, Génétis ;

- des garanties santé telle que la Maladie, le Médical Plus (garantie médicale complémentaire permettant une couverture du risque d'hospitalisation jusqu'à hauteur de 2,5 millions de Dh), Maladies Redoutées.

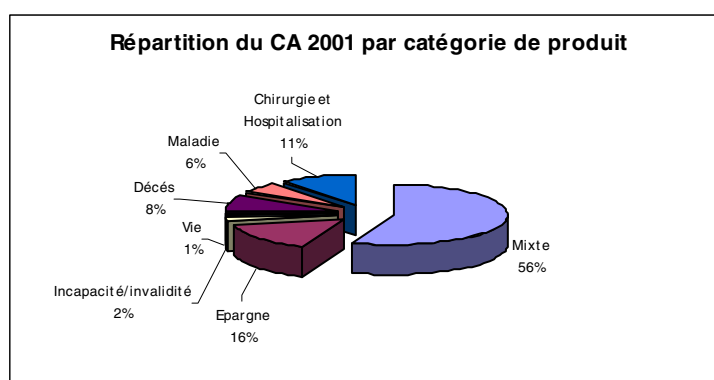
Hormis ces produits, La Marocaine-Vie offre également des solutions personnalisées aux clients qui en expriment le besoin lors des entretiens avec les vendeurs de la compagnie.

KDh	1999	2000	2001
Primes Vie brutes émises	135 937	155 821	152 210
Primes Non Vie brutes émises	25 688	27 661	29 931
Total	158 114	183 482	182 141

Source : La Marocaine-Vie

L'assurance vie représente près de 83% des primes brutes émises par La Marocaine-Vie en 2001.

- Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits au cours du dernier exercice



On remarque que le chiffre d'affaires de La Marocaine-Vie au cours du dernier exercice est relativement bien équilibré, les produits mixtes (produits d'épargne doublés d'une protection contre les décès ou l'invalidité) et particulièrement le produit Prospéritas, arrivant néanmoins en tête avec 50% du chiffre d'affaire en 2001.

- Répartition du chiffre d'affaires "individuel" par profession des assurés au cours des trois derniers exercices

%	1999	2000	2001
Administrateurs de société	28,33	26,64	26,00
Médecins et Pharmaciens	23,91	25,74	30,00
Cadres supérieurs	9,89	8,99	8,50
Autres professions libérales	6,51	5,39	11,00
Autres	31,36	33,23	24,50
Total	100	100	100

Ce tableau confirme l'ancrage haut de gamme de La Marocaine-Vie dans la mesure où la plus grande partie de son portefeuille est composée d'administrateurs de sociétés et de professions libérales.

Toutefois, La Marocaine-Vie prévoit d'élargir sa cible de clientèle dans le futur, particulièrement avec le développement de la bancassurance qui lui donne accès à la clientèle diversifiée de la Société Générale Marocaine de Banques. A cet effet, La Marocaine-Vie compte offrir une large gamme de produits adaptés à chaque catégorie socioprofessionnelle.

- Répartition du portefeuille par ville au cours des trois derniers exercices

%	1999	2000	2001
CASABLANCA	44,71	40,69	41,00
RABAT	16,45	17,09	21,00
MARRAKECH	9,97	9,69	13,00
FES	4,45	4,26	7,70
TANGER	4,40	3,92	6,00
AGADIR	3,02	3,82	6,00
Autres	17,00	20,54	5,30
Total	100	100	100

On constate que la part du chiffre d'affaires réalisé par La Marocaine-Vie à Casablanca est en recul. Ceci est dû à l'émergence de villes telles que Rabat et surtout Agadir (agence ouverte en 1998 et qui comptait déjà un petit portefeuille) ainsi que d'autres villes moyennes, qui recèlent un potentiel important pour l'assurance des personnes.

Le réseau de distribution

La Marocaine-Vie dispose de son propre réseau de commercialisation constitué de 80 commerciaux ou conseillers, répartis sur six délégations régionales basées à Casablanca, Rabat, Fès, Tanger, Marrakech et Agadir ainsi que sur des bureaux de souscription basés à Casablanca, El Jadida et Oujda. A la différence des délégations régionales qui sont la propriété de Marocaine-Vie Immobilier, les bureaux de souscription sont des structures plus légères, en location, destinées à accueillir quelques commerciaux dans des villes de taille moyenne.

Ces commerciaux, qui reçoivent une formation spécifique, sont familiarisés avec les techniques particulières de distribution des produits d'assurance vie.

Les commerciaux, ou conseillers, sont coiffés par des chefs d'équipes, eux-mêmes étant sous la responsabilité de deux délégués adjoints (un pour la région nord et un pour la région sud) et d'un délégué principal. Le contrôle des équipes commerciales est pris en charge par la direction commerciale.

Cette force de vente procure à La Marocaine-Vie un avantage concurrentiel dans la mesure où elle lui permet de développer une forte agressivité commerciale qui s'est traduite en 2001 par la collecte de 18 801 221 Dh d'affaires nouvelles.

Les commissions pratiquées par La Marocaine-Vie s'inscrivent dans les limites fixées par la réglementation en vigueur pour chaque type de produit et pour chaque réseau de distribution. Les taux de commission et les conditions de rétrocession sont conformes à l'instruction DAPS n°20 relative aux aspects tarifaires des contrats d'assurances.

Les courtiers

La Marocaine-Vie a également des accords de collaboration avec une centaine de courtiers à travers le Maroc, spécialement dans les villes où elle ne dispose pas d'agences propres. Une équipe de quatre commerciaux a pour mission d'animer ce réseau de distribution en assistant les courtiers dans le démarchage de nouveaux clients.

En 2001, le réseau des courtiers a collecté près de 4 520 759 Dh d'affaires nouvelles.

Accès au réseau de la Société Générale Marocaine de Banques

La Marocaine-Vie a développé pour La Société Générale Marocaine de Banques une nouvelle gamme de produit. Cette gamme est gérée par La Marocaine-Vie et commercialisée par la Société Générale Marocaine de Banques qui dispose à cet effet d'un réseau de 185 agences en expansion dans toutes les villes du Royaume.

Cette gamme de produits a été lancée en décembre 2001 et a permis la collecte de 2,6 MDH pour l'exercice 2001.

L'entrée dans le capital du Groupe Société Générale, s'est traduit, sur le plan commercial, par un renforcement du réseau de distribution existant parallèlement à l'instauration de la bancassurance qui a été mise en œuvre de manière opérationnelle en 2002 par la conclusion d'une convention de partenariat entre La Marocaine-Vie et La Société Générale Marocaine de Banques.

Répartition du chiffre d'affaire par réseau de distribution :

Primes (MDH)	Epargne (1)			Prevoyance (2)			Total (1)+(2)
	<i>Vente directe¹</i>	<i>bancassurance</i>	<i>Total</i>	<i>Vente directe</i>	<i>bancassurance</i>	<i>Total</i>	
2001	135 191	2 600	137 791	44 348	-	44 348	182 139
% des primes	98%	2%	100%	100%	-	100%	100%
2002² (provisoire)	163 320	243 549	406 869	39 785	29 296	69 081	475 950
% des primes	40%	60%	100%	58%	42%	100%	100%

¹ Ventes réalisées par les commerciaux de La Marocaine Vie, les courtiers et les agents généraux

² les chiffres pour 2002 sont provisoires et n'ont pas encore été arrêtés et certifiés par les commissaires aux comptes

8.4. Moyens humains

L'effectif de La Marocaine-Vie se répartit comme suit :

	1999	2000	2001
Direction	5	5	4
Non cadres	65	73	83
Cadres administratifs	26	20	
Cadres commerciaux	113	120	142
Total	209	218	229

La Marocaine-Vie a réussi à instaurer une véritable culture d'entreprise au sein de ses équipes particulièrement depuis l'entrée dans le capital du Groupe SOCIETE GENERALE. Cette culture repose sur plusieurs axes :

- la responsabilisation des collaborateurs de l'entreprise
- un management participatif : les collaborateurs de La Marocaine-Vie participent à la prise de décision et à la définition des orientations importantes de l'entreprise dans le cadre de comités directeurs ou réunions de département ainsi que dans le cadre de conventions annuelles. L'équipe dirigeante y fait un bilan annuel de l'activité de La Marocaine-Vie et expose les axes stratégiques futurs.
- l'orientation client : l'ensemble des collaborateurs est initié à cette approche. Parmi les initiatives prises par La Marocaine-Vie en la matière, on peut citer la mise en place d'un service client et études ainsi que la mise en service d'un numéro vert pour servir de plate forme d'information et de traitement des réclamations.
- un management par objectifs, en particulier pour les commerciaux. Les objectifs sont fixés annuellement par vendeur. Ce management par objectifs est couplé à un système d'intéressement
- la formation continue de l'ensemble des collaborateurs à la fois dans le cadre de séminaires internes, externes et des séjours à l'étranger auprès de SOGECAP. Une formation spécifique est également assurée aux nouvelles recrues commerciales pour les former aux techniques de vente et de négociation. La Marocaine-Vie offre également un soutien et une formation aux intermédiaires. A cet égard plusieurs formations en communication vente sont organisées par le centre de formation de La Marocaine-Vie ainsi que des formations à la carte à la demande des cabinets d'assurance.

- Le recrutement de ressources humaines performantes, en particulier en ce qui concerne la force de vente.

8.5. *Moyens informatiques*

La Marocaine-Vie dispose d'un système de gestion de bases de données relationnelles (SGBDR) et d'une architecture « client-serveur » fonctionnant sous Windows NT complètement refondue en 1999. La Marocaine-Vie a également pu bâtir une application lui permettant de traiter l'ensemble de l'information relative à ses clients, leurs contrats et les dossiers de remboursement. Cette base, connectée à l'ensemble des points de vente, permet à la compagnie :

- une meilleure réactivité sur le plan commercial;
- une très bonne qualité de service fournie à l'ensemble des clients. Celle-ci se matérialise par un délai de remboursement moyen de l'ordre de 4 jours pour l'Assurance Maladie;
- la mise en place d'actions marketing à partir de l'ensemble des données disponibles dans la base;
- l'élaboration d'un *reporting* quotidien.

8.6. *Politique d'investissement*

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des investissements réalisés par La Marocaine-Vie au cours des trois derniers exercices :

MDh	1999	2000	2001
Installations et aménagements	0,1	0,4	0,2
Matériel de transport	0,4	0,1	-
Matériel et mobilier de bureau	1,9	1,3	1,5
Total	2,4	1,8	1,7

Source : La Marocaine-Vie

Le programme d'investissement futur sera principalement consacré au développement des systèmes d'information, à la mise en place d'outils de contrôle de gestion, et la formation ainsi qu'à la communication pour accompagner le plan de développement arrêté dans le cadre du nouveau partenariat avec le GROUPE SOCIETE GENERALE.

9. SITUATION FINANCIERE DE LA MAROCAINE-VIE

N.B.

- *Le résultat de l'exercice 2001 a enregistré une perte de DH 119 millions qui comprend une charge non courante de DH 34 millions relative à l'annulation de la plus-value constatée au 31 décembre 2000 suite à la réévaluation des immobilisations corporelles et financières de la Marocaine-Vie à cette date. Cette réévaluation, n'ayant pas réuni toutes les conditions de validité nécessaires, avait entraîné une majoration du résultat de l'exercice 2000 et des capitaux propres au 31 décembre 2000 de DH 34,3 millions.*
- *Les comptes provisoires de l'exercice 2002 n'ayant pas encore été arrêtés ni approuvés par les commissaires aux comptes, il convient d'analyser les chiffres relatifs à l'exercice 2002 comme provisoires et sujets à d'éventuelles modifications.*
- *Les comptes provisoires de l'exercice 2002 ne tiennent pas compte des provisions pour aléas financiers qui pourraient s'élever à une centaine de millions de dirhams.*

1. le chiffre d'affaires assurance vie et non vie

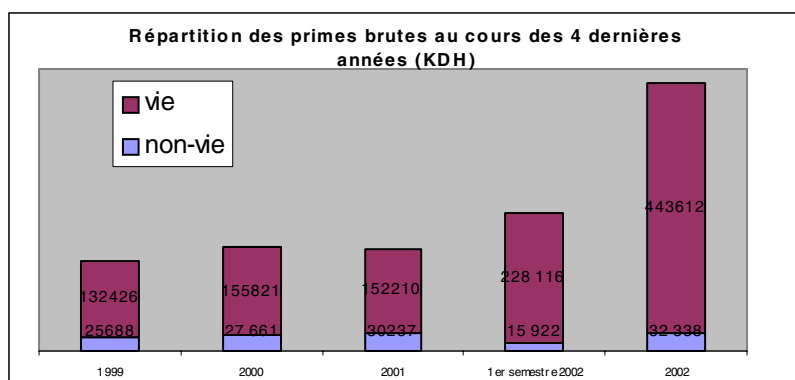
Dh	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Primes brutes	161 043 313	183 482 410	182 140 187	244 038 534	475 951 177
Cessions	19 004 971	21 103 936	20 938 414	22 526 884	34 585 524
Primes nettes	142 038 344	162 378 474	161 201 773	221 511 650	441 365 653
Taux de cession	11,80%	11,50%	11,50%	9,23%	7,26%

Le chiffre d'affaires de La Marocaine-Vie a enregistré une quasi-stagnation des primes brutes, passant de 183 millions Dh en 2000 à 182 millions DH en 2001, et ce notamment à cause du contexte économique et financier national difficile.

Le taux de cession a connu une baisse de 1999 à 2002 en passant de 11,80% à 7,26% du fait d'un changement du système de réassurance (basé sur une prime de risque¹ et non sur une prime nivelée²). La Marocaine-Vie ne cède en réalité qu'une infime partie de son chiffre d'affaires compte tenu de la cession légale à la SCR de 10%.

¹ Prime annuelle qui varie en fonction de l'âge atteint par l'assurée chaque année. Cette prime augmente annuellement pour un capital constant.

² Prime moyenne constante sur toute la durée du contrat.



Le montant des primes d'assurance vie a accusé une légère baisse en 2001 en raison d'une conjoncture défavorable et des efforts déployés par La Marocaine-Vie pendant cet exercice pour le démarrage de la bancassurance, lequel a eu pour effet d'affecter la commercialisation des produits d'assurance vie. Un redressement de ces primes est prévu pour 2002 grâce à la mise en œuvre opérationnelle de la bancassurance.

Le montant des primes au 1^{er} semestre 2002 s'est inscrit en forte hausse (+168% par rapport au 1^{er} semestre 2001) et ce grâce aux réalisations dans le cadre du partenariat entre La Marocaine-Vie et La Société Générale Marocaine de Banques, lequel a permis un renforcement des performances commerciales.

Ce redressement du chiffre d'affaires devrait se confirmer pour l'exercice 2002 dans la mesure où le montant provisoire de l'ensemble des primes (assurance vie et non vie) serait estimé autour de 476 MDH, dont 273 MDH réalisé par le canal de la bancassurance.

Ainsi, le chiffre d'affaires en 2002 (primes acquises sans les produits financiers) serait multiplié par 2,6 par rapport à 2001 et ce grâce aux développements de la bancassurance.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2002 est marqué principalement par l'activité Epargne qui représente près de 85% des primes, ainsi que par les résultats positifs générés par la bancassurance qui participent à hauteur de 58% au chiffre d'affaires de 2002.

Primes par catégorie	2002 provisoire	2001	Ecart %
Epargne			
Epargne traditionnel	163 319 192	135 191 623	20,81
Epargne bancassurance	243 549 533	2 600 000	na
Sous total	406 868 726	137 791 623	195,28
Prévoyance			
Prévoyance vie traditionnel	9 489 986	14 417 419	-34,1
Prévoyance vie bancassurance	27 253 736	-	na
Sous total	36 743 722	14 417 419	154,86
Prévoyance non vie traditionnel	30 295 431	29 931 146	1,22
Prévoyance non vie bancassurance	2 043 297	-	na
Total	475 951 176	182 140 188	161,31

2. Le résultat technique par branche

(DH)	COMPTES TECHNIQUES*									
	Assurance VIE					Assurance Non Vie				
	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Primes nettes	121 938 281	140 329 305	137 227 536	209 624 554	414 486 349	20 100 061	22 049 168	23 974 235	11 887 096	26 879 304
Produit technique d'exploitation	14 722 850	17 910 044	14 675 078	8 761 563	16 350 013	4 985 235	5 218 882	5 339 138	1 359 894	2 610 802
Prestations et frais	125 439 391	138 406 336	185 003 774	187 919 242	401 845 937	13 409 189	16 565 664	22 261 396	11 166 393	17 102 906
Charges techniques d'exploitation	41 973 191	48 840 620	54 328 231	53 995 554	101 252 000	13 105 873	15 333 784	17 524 950	5 209 306	15 816 000
Résultat opérationnel	-30 751 451	-29 007 607	-87 429 391	-23 528 679	-72 261 575	-1 429 766	-4 631 398	-10 472 973	-3 128 709	-3 428 800
Produits des placements affectés	53 169 763	52 362 036	37 211 909	46 760 486	82 094 854	980 064	835 020	644 793	810 247	1 201 528
Charges des placements affectées	2 350 129	29 021 541	53 709 227	33 946 893	34 101 294	43 347	462 808	930 652	588 217	499 102
Résultat financier	50 819 634	23 340 495	-16 497 318	12 813 593	47 993 560	936 717	372 212	-285 859	222 030	702 426
Résultat technique	20 068 182	-5 667 112	-103 926 708	-10 715 086	-24 268 015¹	-493 049	-4 259 186	-10 758 832	-2 906 679	-2 726 374

* Montants nets

2.1 la rentabilité opérationnelle

2.1.1 Produits Techniques d'exploitation

Dh	ASSURANCE VIE					ASSURANCE NON VIE				
	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Produits techniques d'exploitation	14 722 850	17 910 044	14 675 078	8 761 563	16 350 013	4 985 235	5 218 882	5 339 138	1 359 894	2 610 802
Autres produits d'exploitation	220 310	2 476 882	334 819	257 041	1 089 000	23 213	193 311	172 751	111 093	289 558
Reprises d'exploitation, transferts de charges	14 502 540	15 433 161	14 340 259	8 504 522	15 261 013	4 962 022	5 025 571	5 166 387	1 248 801	2 321 244

Les produits techniques d'exploitation comprennent essentiellement les reprises d'exploitation et les transferts de charges correspondant à l'amortissement du coût d'acquisition des clients sur 5 ans. En effet, depuis 1998, une partie des charges d'acquisition des contrats est immobilisée puis amortie sur 5 ans. Ce poste est pour l'essentiel constitué des commissions payées pour les affaires nouvelles. Cette méthode comptable permet de décaler dans le temps la charge réelle d'acquisition, souvent très élevée par rapport à la prime.

¹ hors provisions réglementaires

2.1.2 Prestations et Frais

Dh	ASSURANCE VIE					ASSURANCE NON VIE				
	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre	2002 provisoire
Prestations et Frais	125 439 391	138 406 336	185 003 774	187 919 242	401 845 937	13 409 189	16 565 664	22 261 396	11 166 393	17 102 906
Prestations et frais payés nets de réassurance	64 534 543	41 254 433	46 496 668	36 631 908	58 033 346	13 882 510	17 811 671	19 254 809	13 604 431	20 600 356
Variation des provisions pour sinistres à payer	-418 224	103 425	8 890 579	-3 170 178	-595 615	195 928	-973 503	2 568 900	-2 624 257	-2 123 246
Variation des provisions mathématiques	60 643 389	96 269 370	128 855 481	153 316 931	341 427 542	-	-	-	-	-
Variation des provisions techniques	679 684	779 106	761 045	1 140 581	2 980 665	-669 249	-272 503	437 686	186 219	-1 374 204

L'état des prestations payées durant l'exercice 2001 fait ressortir une évolution de 34% par rapport à 2000, contrastée selon les catégories de produits : +8,8% pour la branche maladie, +42% pour les rachats (rachat d'un contrat collectif important), +19% pour les capitaux échus, et -58% en assurances décès.

Les prestations, nettes de réassurance, s'élèvent à 78,6 MDH en 2002, contre 65,7 MDH en 2001. Cette évolution s'explique essentiellement par le développement du portefeuille et son vieillissement. D'autre part, la sinistralité a été affectée par les mauvais résultats du contrat «Perte de licences » de la RAM qui est un contrat d'assurance destiné au personnel naviguant de la RAM leur garantissant le paiement d'un capital ou d'une rente en cas de retrait de leur licence pour cause de maladie ou d'invalidité. En 2002, 4 sinistres ont été déclarés au titre de ce contrat pour un montant de 1 MDH pour chaque sinistre, soit un total de 4MDH.

L'augmentation de la variation des provisions mathématiques en 2001 et 2002 s'explique essentiellement par l'augmentation des provisions pour primes acquises non émises¹. En effet, la prise en compte de l'ensemble des primes non émises y compris les arriérés² a été opérée à partir de 2001.

De même, la forte hausse de la provision pour sinistres à payer en 2001 pour la branche non vie s'explique par la mise à niveau des provisions du fait des primes acquises et non émises, visant à prendre en compte l'ensemble des engagements de la compagnie.

En 2002, la variation des provisions pour sinistres à payer a baissé en raison de la diminution du nombre des dossiers de sinistre en instance de paiement et du règlement des prestations en perte de licence relatives au contrat conclu avec la RAM.

¹ Primes d'assurance Groupe qui sont encaissées par l'assureur mais pour lesquels l'assureur n'a pas encore émis de quittance dans l'attente de la réception des déclarations de cotisations salariales des employés assurés.

² Primes dont les quittances sont émises mais qui ne sont pas encore encaissées par l'assureur.

2.1.3. Les charges techniques d'exploitation

Frais d'exploitation

Dh	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Charges techniques d'exploitation	55 079 064	64 174 404	71 853 181	59 204 860	117 068 000
Frais d'exploitation	50 460 431	57 663 173	66 125 159	42 971 531	90 387 802
Frais / Primes brutes	31,33%	31,43%	36,30%	19,39%	18,86%

Les frais d'exploitation regroupent l'ensemble des charges techniques d'exploitation en dehors des charges d'acquisition des contrats.

Les frais d'exploitation ont représenté une part croissante du chiffre d'affaires de la compagnie au cours des trois derniers exercices, passant de 31,33% en 1999 à 36,30% en 2001. Cette progression est la conséquence de l'effort déployé pour accompagner dès juillet 2001 les premiers développements en bancassurance. Au 31/12/2002, la part des frais d'exploitation dans le chiffre d'affaire est en baisse en raison de l'augmentation du montant des primes émises pendant cet exercice.

Les charges de personnel et les dotations aux amortissements (DAP) ainsi que les autres charges externes sont les postes ayant le plus contribué à l'accroissement des frais d'exploitation.

	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Frais d'exploitation	50 460 431	57 663 173	66 125 159	42 971 531	90 387 802
<i>dont Charges de personnel (Dh)</i>	<i>21 997 181</i>	<i>24 520 400</i>	<i>27 906 778</i>	<i>18 918 989</i>	<i>43 473 022</i>
<i>Effectif au 31/12</i>	<i>209</i>	<i>218</i>	<i>229</i>	<i>-</i>	<i>230</i>
DAP (Dh)	11 414 809	15 681 474	19 526 714	13 631 355	24 462 541
Autres charges externes	12 485 502	13 731 590	14 621 565	7 922 805	16 517 029*
<i>dont commissions (Dh)</i>	<i>4 618 634</i>	<i>6 511 232</i>	<i>5 728 021</i>	<i>-</i>	<i>26 679 668</i>
<i>Charges de personnel / primes brutes</i>	<i>13,66%</i>	<i>13,36%</i>	<i>15,32%</i>	<i>9,00%</i>	<i>9,07%</i>
<i>DAP / primes brutes</i>	<i>7,09%</i>	<i>8,55%</i>	<i>10,72%</i>	<i>6,50%</i>	<i>5,10%</i>

*hors commissions

En effet, les efforts de développement passent essentiellement par le recrutement de la force de vente et sa formation ainsi que les frais liés à l'acquisition de matériel (ordinateurs portables), ce qui explique la hausse importante des charges de personnel et des amortissements.

La progression des frais de personnel en 2002 est également liée aux charges induites par les cadres expatriés de SOGECAP qui ont intégré La Marocaine-Vie en vue d'encadrer et de former les équipes de la société. Néanmoins, le nombre de ces cadres devra diminuer dans le futur de manière à alléger les charges de personnel.

Les autres charges externes sont essentiellement constituées de frais de locations et autres charges locatives des délégations (42% du poste autres charges externes pour l'exercice 2000) et de frais de communication et incentives (22% du poste autres charges externes pour l'exercice 2000). Elles comprennent également les commissions sauf pour l'exercice 2002 :

	1999	2000	2001	2002 provisoire
Commissions (Dh)	4 618 634	6 511 232	5 728 021	26 679 668
Commissions / primes brutes	2,87%	3,55%	3,14%	5,60%

Le ratio Commissions / Primes brutes se maintient autour de 3% entre 1999 et 2001.

La forte hausse des commissions en 2002 s'explique d'une part par l'augmentation des primes et d'autre part, par la part des affaires nouvelles dans le chiffre d'affaires annuel ; le taux de commissionnement de renouvellement étant inférieur à la rémunération des affaires nouvelles.

Globalement, le résultat opérationnel Vie et Non Vie pour l'exercice 2002 reste déficitaire mais néanmoins a amorcé un redressement significatif grâce à un meilleur amortissement des charges dans un contexte de forte progression de l'activité.

2.2. le résultat financier

2.2.1. Produits des placements

Dh	ASSURANCE VIE					ASSURANCE NON VIE				
	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Produits des placements	53 169 763	52 362 036	37 211 909	46 760 486	82 094 854	980 694	835 020	644 793	810 247	1 201 528
Revenus des placements	7 753 676	7 250 212	15 152 334	20 218 563	49 557 549	143 013	115 619	262 553	350 339	725 317
Profits sur réalisation de placements	39 410 605	44 782 065	22 004 455	637 855	1 063 641	726 912	714 142	381 284	11 053	15 567
Intérêts et autres produits de placements	6 005 481	329 758	55 119	55 120	5 357 204	110 768	5 258	955	955	78 407
Reprise sur charges de placement, transfert charges	-	-	-	25 848 948	26 116 460	-	-	-	447 900	382 237

La baisse continue des produits des placements depuis 1999 (-30% pour l'assurance vie et - 34% pour l'assurance non vie) est due principalement à la mauvaise tenue des marchés financiers.

Cette dégradation du marché boursier a amené La Marocaine-Vie à réorienter son portefeuille vers les placements obligataires qui représentent actuellement l'essentiel de ses placements.

La reprise sur charges de placements de 26MDH en 2002 correspond à une provision pour dépréciation d'actions qui a été constituée en 2001 ; cette reprise de la provision de 2001 intervient à la suite de la cession du FCP¹ Performance.

¹ Fonds Commun de Placement

Au 31/12/2002, près de 80% du portefeuille d'obligations de La Marocaine-Vie est constitué de Bons du Trésor avec des maturités à long terme (5, 10 et 15 ans). De manière beaucoup moins importante, les placements obligataires de La Marocaine-Vie comptent aussi des obligations ONA, CIH, des Bons de Sociétés de Financement SOGELEASE et des parts dans le FPCT¹ Credilog 1.

La réorientation du portefeuille majoritairement vers des placements obligataires vise à permettre à La Marocaine-Vie de faire face au risque de variation du taux d'intérêt sur la durée des contrats.

2.2.2. Charges des placements

Dh	ASSURANCE VIE					ASSURANCE NON VIE				
	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Charges des placements	2 350 129	29 021 541	53 709 227	33 946 893	34 101 294	43 347	462 808	930 652	588 217	499 102
Charges d'intérêt	655 611	2 189 269	738 624	425 706	629 619	12 092	34 912	12 798	7 376	9 215
Frais de gestion des placements	1 415 265	884 302	5 974 234	2 721 778	113 507	26 103	14 102	103 519	47 162	1 661
Pertes sur réalisation de placements		518 575	37 839 386	30 756 158	30 929 009	-	8 269	655 666	532 930	452 673
Dotations sur placement	279 252	25 429 395	9 156 982	43 251	2 429 159	5 150	405 524	158 668	749	35 553

La hausse des charges des placements de plus de 85% (et de +100% pour l'assurance non vie) en 2001 par rapport à 2000 s'explique par l'augmentation considérable des pertes réalisées sur les cessions des placements actions et par l'annulation d'une plus-value issue de la réévaluation du bilan de la filiale immobilière comptabilisée en produit en 2000 de 34MDH.

La Marocaine-Vie envisage de procéder en 2002, sous réserve de l'approbation des commissaires aux comptes, à une régularisation comptable au niveau des frais de gestion de placement à la suite d'un changement de méthode comptable. La méthode utilisée antérieurement² par La Marocaine-Vie n'était pas conforme aux principes comptables qui préconisent d'enregistrer les acquisitions de valeurs mobilières en valeur historique. En 2002, la régularisation comptable a porté sur un montant de 2,6 MDH réintégré au poste Obligations et Bons de l'actif, les intérêts courus à l'achat sont comptabilisés en compte de résultat. A noter que cette régularisation a également porté sur l'exercice 2001 : les frais de gestion de placement de 2001 incluait une charge d'amortissement de surcôte de 800 000 DH, laquelle a été reprise en 2002 et immobilisée dans le poste Obligations et Bons de l'actif.

Les 30,9MDH de pertes sur réalisation de placements en 2002 s'expliquent par d'importantes cessions d'actions opérées par La Marocaine-Vie en 2002 en raison de la mauvaise tenue du marché boursier. Au 31/12/2002, le portefeuille de titres cotés de La Marocaine-Vie s'élève à 47,1MDH et sa valeur de réalisation est de 43,9MDH, soit une moins-value latente de 3,2MDH au 31 décembre 2002.

La valeur de réalisation (valeur au cours de bourse) du portefeuille Bons et Obligations de La Marocaine-Vie s'élève à 774,2 MDH au 31/12/2002, incluant des acquisitions d'un montant de 500,1MDH en 2002. La durée moyenne du portefeuille Bons et Obligations est de 8,66 ans.

¹ Fonds de Placement Collectif en Titrisation

² La méthode d'évaluation utilisée en 2001 et au 1^{er} semestre 2002 consiste à comptabiliser les obligations en séparant la valeur nominale et la surcôte (valeur actualisée des coupons à venir) et en amortissant cette surcôte sur la maturité de l'obligation (enregistrée en charges dans le poste frais de gestion des placements).

Globalement, au 31/12/2002, le résultat financier s'établit à 48,7MDH contre une perte de 16,8 MDH pendant l'exercice 2001, reflétant les premiers effets d'une meilleure réallocation du portefeuille de placements, après avoir extériorisé en 2001 et en 2002 les pertes latentes sur les placements actions.

2.3. Résultat technique :

La dégradation du résultat technique en 2001 est principalement due au provisionnement opéré pendant cet exercice visant à prendre en comptes les primes acquises non émises y compris les arriérés.

L'évolution du résultat technique en 2002 dépendra du montant des provisions réglementaires à constituer par la Marocaine-Vie (provisions pour aléas financiers).

3. Le résultat non technique

(DH)	COMPTES NON TECHNIQUES				
	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Résultat non technique courant	578 156	76 353	-753 347	1 095 347	449 000
Résultat non technique non courant	-671 767	136 554	-2 873 649	-2 686	-4 559 000
Résultat non technique	-93 611	212 907	-3 626 996	1 092 661	-4 110 000

La baisse du résultat non technique non courant en 2001 s'explique par la hausse des charges non courantes (rappel d'IS, régularisation d'un compte courant de courtier, pénalité CNSS, régularisation d'IGR).

La baisse du résultat non technique non courant en 2002 s'explique par l'affectation d'une charge d'un montant de 3,7MDH, correspondant à des primes versées par la CNSS à La Marocaine-Vie dans le cadre d'un contrat d'assurance pour les employés de la CNSS ; ces primes n'ont pas encore été émises à ce jour ; il s'agit d'un complément de cotisation qui n'a pas encore été affecté. Ces primes non affectées ont été enregistrées par erreur en réserves mathématiques en 2001. En 2002 une régularisation comptable a porté ce montant en Crédoeurs Divers en attente du traitement définitif à opérer (soit l'annulation par profit de ce montant soit son remboursement)

3. la rentabilité nette

(DH)	COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES				
	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Total des produits assurances Vie	189 830 895	210 601 386	189 114 524	265 146 603	512 931 362
Total des produits assurance non vie	26 065 991	28 103 072	29 958 167	14 057 237	30 693 106
Total des charges assurance vie	169 762 713	216 268 498	293 041 233	275 861 689	537 198 762
Total des charges assurances non vie	26 558 410	32 362 256	40 717 000	16 963 916	33 417 947
Résultat technique	19 575 763	-9 926 296	-114 685 542	-13 621 765	-26 992 241
Total des produits non techniques	2 013 537	735 852	551 042	1 222 552	1 759 138
Total des charges non techniques	2 107 148	522 944	4 178 039	129 891	5 868 980
Résultat non technique	-93 611	212 908	-3 626 997	1 092 661	-4 109 842
Résultat avant impôt	19 482 151	-9 713 390	-118 312 537	-12 529 104	-31 103 694
Impôt sur les résultats	4 903 367	2 630 903	1 000 586	1 353 365	2 506 506
RESULTAT NET	14 578 784	-12 344 293	-119 313 123	-13 882 469	-

La Marocaine-Vie a vu son résultat net se dégrader au cours des exercices 2000 et 2001 du fait de la dégradation du résultat technique. Cette dégradation est consécutive à la politique de provisionnement importante visant à mettre l'entreprise aux normes prudentielles internationales, conformément aux standards de SOGECAP.

La dégradation continue du marché boursier a causé la baisse du résultat financier sur les placements de La Marocaine-Vie depuis 1999.

Compte tenu des évolutions positives en 2002, le résultat au 30/06/2002 s'est redressé de 89% pour atteindre un déficit de 13 MDH au 1^{er} semestre 2002 contre une perte de 119MDH en 2001.

Les comptes relatifs à la rentabilité enregistrée pendant l'exercice 2002 (résultat technique, résultat net...) ne sont pas disponibles à ce jour et ce en raison de la constitution par La Marocaine-Vie de provisions réglementaires (provisions pour aléas financiers et provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques) qui affecteraient sa rentabilité d'un montant pouvant atteindre jusqu'à une centaine de millions de dirhams.

La structure du bilan

Bilan résumé de La Marocaine-Vie (Kdh)

ACTIF	1999	2000	2001	1^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Actif immobilisé net	779 624	906 100	923 236	1 127 271	1 328 628
Immobilisations en non-valeur	28 707	38 842	43 160	46 552	40 257
Immobilisations incorporelles	124	89	445	26 492	25 521
Immobilisations corporelles	8 456	7 574	7 049	7 272	7 461
Placements affectés aux opérations d'assurance	742 294	859 439	872 368	1 046 741	1 255 089
Autres valeurs immobilisées	43	156	214	214	300
Actif circulant net	162 164	173 348	224 371	388 774	297 965
Part des réassureurs dans les réserves techniques	90 426	100 479	123 586	136 894	156 912
Créances de l'actif circulant	71 738	72 869	100 785	251 880	141 053
Titres et valeurs de placement		2 444	1 765	2 016	2 062
Trésorerie actif	15 177	11 074	72 180	62 614	192 025
Total Actif	956 965	1 092 969	1 221 556	1 580 680	1 820 680
PASSIF					
Capitaux propres	52 830	83 835	21 222	7 340	-12 387
Provisions durables pour risques et charges	36	0	0	0	0
Provisions techniques brutes	876 666	974 275	1 139 173	1 303 921	1 510 402
Passif circulant	27 432	34 206	45 968	171 130	268 143
Trésorerie Passif	0	651	15 192	98 287	54 522
Total Passif	956 965	1 092 969	1 221 556	1 580 680	1 820 680

Fonds propres

	1999	2000	2001	1^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Fonds Propres/ total bilan	5,52%	7,67%	1,73%	0,46%	-0,68%

Malgré les augmentations de capital réalisées par La Marocaine-Vie en décembre 2000 et en octobre 2001 de 48,75 MDH et 56,7MDH, le ratio fonds propres / total bilan est en baisse en 2002 à cause du résultat net déficitaire enregistré cette année (-30 MDH sans prise en compte de la provision pour aléas financiers).

Réserves techniques

	1999	2000	2001	1 ^{er} semestre 2002	2002 provisoire
Provisions techniques (KDh)	876 666	974 275	1 139 173	1 303 921	1 510 402 ¹
Provisions techniques / CA	544,36%	530,99%	624,30%	588%	317%

Comme le montre le tableau précédent, La Marocaine-Vie a consenti un effort de provisionnement technique important pendant les trois derniers exercices.

En 2001, la part des provisions mathématiques est de 1 083 MDH, soit 95% de l'ensemble des provisions techniques.

La forte progression des provisions techniques s'explique par un ajustement opéré en 2001 consistant à prendre en compte l'ensemble des primes acquises non émises y compris les arriérés.

Couverture des engagements

%	1999	2000	2001
Couverture des engagements	87,00	86,00	78,00

Le ratio de couverture des engagements est le rapport des actifs admis en représentation des engagements hors plus-values latentes sur les provisions techniques brutes.

Les actifs admis en représentation des engagements de La Marocaine-Vie en 2001 (tels qu'ils figurent sur le bilan, à leur coût historique) :

Placements KDH	2 000	2 001	2 002 provisoire
Placements immobiliers	341 965	307 533	307 445
<i>Part en % du total des placements</i>	<i>40</i>	<i>35</i>	<i>24</i>
Obligations et bons	200	314 843	746 219
<i>Part en % du total des placements</i>	<i>0</i>	<i>36</i>	<i>59</i>
Actions et parts sociales	416 250	132 100	59 730
<i>Part en % du total des placements</i>	<i>48</i>	<i>15</i>	<i>5</i>
Prêts et effets assimilés	100 167	103 602	106 640
Dépôts en comptes indisponibles	727	410	6 874
Autres placements	129	13 879	28 179
Total des placements	859 526	872 453	1 255 176

¹ provisions hors prise en compte des nouvelles provisions réglementaires

En vue de mieux contrôler ses engagements dans l'immobilier, La Marocaine-Vie a décidé d'alléger la part des placements immobiliers dans son portefeuille de placements. Les placements immobiliers passent de 40% du portefeuille global en 2000 à 24% en 2002.

La Marocaine-Vie a également réorienté la composition de son portefeuille vers des placements obligataires en raison de la morosité du marché boursier. A cet effet, la part des actions dans l'ensemble des placements est passée de 48% en 2000 à seulement 5% en 2002.

En contre partie de son désengagement du marché des titres cotés, La Marocaine-Vie a investi massivement dans les placements obligataires. Ces derniers sont passés d'une part négligeable en 2000 à 59% des placements de la compagnie en 2002.

Marge de solvabilité

KDh	31/12/2001
1. Capital social	73 500
2. Moitié de la fraction non versée du capital (ou de la part restant à rembourser de l'emprunt pour fonds d'établissement)	-
3. Réserves réglementaires ou libres, ne correspondant pas aux engagements	81 928
4. Bénéfices reportés	-
5. Excédent d'actif affecté à la couverture des engagements	-
Total (6=1+2+3+4+5)	155 428
7. Pertes cumulées Frais d'établissement restant à amortir	126 422
8. frais d'établissement restant à amortir	3 869
Marge de solvabilité (9=6-7-8)	25 137

La marge de solvabilité réglementaire à constituer par La Marocaine-Vie est la suivante :

KDh	31/12/2001
Montant de la marge à constituer en Vie	54 800
Montant de la marge à constituer en Non Vie	4 103
Total	58 903

La perte enregistrée par La Marocaine-Vie en 2001 a dégradé les ratios prudentiels de la compagnie, au regard des normes édictées par la réglementation propres aux entreprises d'assurances en matière de couverture de la marge de solvabilité. Cette dernière accuse une insuffisance de 61,22 millions DH au 30/06/2002.

La présente augmentation de capital vise à rétablir la couverture de la marge de solvabilité au regard des exigences réglementaires en la matière.

10. PERSPECTIVES

Les principales orientations

L'entrée au capital du Groupe Société Générale en 2001, en tant qu'actionnaire de référence, a permis à La Marocaine-Vie de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire du Groupe dans le domaine de l'assurance vie et de consolider sa stratégie de bancassurance.

La Marocaine-Vie renforcera, à cet effet, la collaboration avec le réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Cette dernière dispose d'un réseau de 185 agences en expansion dans toutes les villes du Royaume.

Le développement de la bancassurance permettra ainsi de compléter l'apport des canaux de distribution existants (force de vente de la compagnie et courtiers).

D'autres leviers et axes de développement seront également mis en place pour atteindre les objectifs de développement :

Développer de nouveaux produits :

De nouveaux produits viendront s'ajouter aux produits existants de La Marocaine-Vie. Ces nouveaux produits seront conçus soit par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, soit par La Marocaine-Vie. Il est prévu notamment d'élargir la gamme VITAL avec la création de 2 nouveaux produits : VITAL UC (contrats en unités de comptes) et une offre pour les Professionnels.

Améliorer le système d'information existant :

Pour avoir une meilleure efficacité commerciale et offrir à ses clients une meilleure qualité de service, La Marocaine-Vie vise à perfectionner son système d'information de manière à tirer parti des nouvelles technologies de l'information et à rendre le système d'information plus accessible à l'ensemble des commerciaux et des collaborateurs de la compagnie quelle que soit leur localisation géographique.

Accroître la rentabilité :

La Marocaine-Vie a pour objectif de dégager une rentabilité lui permettant à la fois de rémunérer ses actionnaires et ses contrats Vie de manière régulière et satisfaisante et de financer le développement de son activité dans de bonnes conditions. Dans cette perspective, La Marocaine-Vie souhaite optimiser sa gestion financière par :

- une meilleure maîtrise des charges grâce au redimensionnement de la force commerciale, la rationalisation du processus de distribution et les synergies qui seront mises en place avec la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES.
- une meilleure allocation des actifs : La Marocaine-Vie bénéficie désormais du soutien des équipes spécialisées de SOGECAP ;
- la rationalisation du patrimoine immobilier.

Prendre en compte la récente réglementation prudentielle :

L'environnement légal et réglementaire décrit en page 43 et suivantes a profondément évolué depuis un an. Une nouvelle mesure prudentielle peut éventuellement amener La Marocaine-Vie à constituer une Réserve pour Aléas Financiers au 31 décembre 2002, pour un montant qu'il serait prématuré d'indiquer.

Prévisions de développement

Le tableau ci-dessous indique les prévisions indicatives de développement de La Marocaine-Vie en termes d'activité et qui tiennent compte des affaires existantes et des affaires nouvelles générées par la force de vente de La Marocaine-Vie et par la bancassurance:

MDh	2003	2004
Chiffre d'affaires Vie individuel	84	84
Chiffre d'affaires Vie groupe	126	126
<i>Sous-Total</i>	<i>210</i>	<i>210</i>
Bancassurance	414	676
Total	624	886

Source : La Marocaine-Vie

La nouvelle stratégie de bancassurance de La Marocaine-Vie, qui bénéficiera de l'expertise et du savoir-faire de SOGECAP en matière d'assurance vie et de l'accès au réseau de la Société Générale Marocaine de Banques, permettra à la compagnie de réaliser 35 000 adhésions nouvelles et un chiffre d'affaires de 414 millions DH en 2003 à travers ce nouveau canal de distribution.

Pour les assurances individuelles, il est prévu en 2003 une réalisation en affaires nouvelles d'un montant de 20 à 25 millions Dh.

Dans un horizon de 3 ans, La Marocaine-Vie compte porter à plus de 10% sa part de marché en assurance vie.

Résultats Provisoires pour 2002

Bien que les comptes au 31/12/02 n'aient pas été définitivement arrêtés et, en conséquence, certifiés par les commissaires aux comptes, il est vraisemblable que l'exercice devrait se clôturer avec une perte de l'ordre de 30 MDH sans prise en compte des provisions pour aléas financiers. La mise en application, imposée par les autorités de tutelle pour la première fois en 2002, des nouvelles dispositions réglementaires, vont conduire La Marocaine-Vie à constituer une provision pour aléas financiers de l'ordre d'une centaine de millions de Dirhams.

Selon le management de La Marocaine-Vie, la nouvelle stratégie de gestion des actifs mise en place devrait permettre de réaliser un produit financier supérieur aux intérêts techniques réglementaires crédités aux réserves mathématiques. La provision pour aléas financiers devrait alors être reprise en totalité ou en quasi-totalité en 2003. Dans ce cas, les résultats de La Marocaine-Vie devraient être bénéficiaires, alimentant d'autant les fonds propres.

Dans le cas contraire, La Marocaine-Vie serait amenée à réaliser une nouvelle augmentation de capital dans le courant de l'exercice.

11. FACTEURS DE RISQUES

1. Risque de Placement

Les produits de placement des compagnies d'assurance représentent la part essentielle de leur résultat comptable. Il en résulte une sensibilité particulière du résultat aux risques liés à leur portefeuille mobilier et immobilier.

La Marocaine-Vie détient un portefeuille composé essentiellement de produits de taux. Aussi, une baisse des taux d'intérêt générerait-elle automatiquement des plus-values latentes sur le portefeuille obligataire existant, mais aurait dans le même temps un impact négatif sur le niveau des produits financiers issus du portefeuille obligataire futur. Inversement, la hausse des taux d'intérêt générerait des moins-values latentes sur le portefeuille obligataire existant, mais aurait dans le même temps un impact positif sur le niveau des produits financiers issus du portefeuille obligataire futur.

La Marocaine-Vie est également fortement exposée aux perturbations susceptibles d'affecter le marché de l'immobilier, dans la mesure où les placements immobiliers constituent la seconde composante de son portefeuille.

Enfin, le résultat de La Marocaine-Vie est également sensible, mais dans une moindre mesure, à l'évolution du marché des actions.

Gestion Actif / passif

De façon à protéger et à maximiser son résultat, La Marocaine-Vie gère depuis fin 2001 en collaboration avec les équipes de la SOGECAP son exposition au risque de marché notamment à travers des analyses de duration et/ou d'adossement actif-passif. Le niveau de risque supporté est surveillé pour satisfaire les attentes des clients en terme de risque pris, de bénéfice attendu et de la nécessité de faire face à ses engagements en temps voulu.

Pour l'assurance vie, la gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au moyen d'un suivi des durations respectives des provisions mathématiques et des placements mis en représentation. Pour les autres contrats, la gestion actif-passif consiste à investir dans des placements (actifs) dont le rendement et la duration sont adaptés à celle des engagements contractuels (passif).

L'analyse de duration a pour objectif de mettre en place un portefeuille constitué principalement des placements obligataires qui vise à immuniser La Marocaine-Vie contre l'incidence des variations de taux d'intérêt sur la durée des contrats. La duration du portefeuille de bons et d'obligations est de 8.66 ans.

La nouvelle stratégie de La Marocaine-Vie, axée sur une meilleure allocation des actifs ainsi que l'expertise de SOGECAP en matière de gestion actif-passif devraient atténuer ces risques.

2. Analyses de Sensibilité

Les analyses de sensibilité permettent de quantifier l'exposition de certains instruments financiers aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de bourse pour permettre d'évaluer les pertes potentielles dans le cas d'une évolution défavorable des marchés.

2.1 Sensibilité au risque de taux d'intérêt

La sensibilité de La Marocaine-Vie au risque de taux a fortement augmenté compte tenu des acquisitions effectuées en 2002 de bons du Trésor et d'obligations. En effet, le portefeuille au 31/12/2002 des produits de taux est de 774.2 MDH, dont 500.1 MDH ont été acquis en 2002. Il est à préciser que La Marocaine-Vie est uniquement exposée sur le taux d'intérêt et non sur le capital dans la mesure où les produits de taux sont conservés jusqu'à l'échéance.

Le portefeuille de produits de taux présente un taux de rendement moyen de 6,96% pour une durée moyenne de 8.66 et une sensibilité de 5,74 au 31/01/2003. L'objectif est d'évaluer l'évolution des valeurs de réalisation des actifs et passif face à une hausse ou une baisse de 100 points de base de la courbe des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2002, les calculs effectués montrent qu'une hausse de 100 points de base de la courbe des taux d'intérêt engendre une baisse de 49 MDH des valeurs de réalisation des actifs. La sensibilité moyenne du portefeuille est justifiée par un portefeuille concentré à hauteur de 77% sur le long terme (10 – 15 ans).

2.2 Sensibilité aux risques de marché actions

La sensibilité de La Marocaine-Vie aux variations des cours de bourse a nettement diminué en raison de la forte baisse de l'exposition du portefeuille aux actions liée à d'importantes cessions opérées en 2002. Le portefeuille titres cotés de La Marocaine-Vie s'élève à 47.1 MDH au 31/12/2002. La valeur de réalisation est de 43.9 MDH à la même date (soit une moins-value latente de 3.2 MDH, non provisionnée selon la réglementation en vigueur).

2.3 Sensibilité aux risques du marché immobilier

La Marocaine-Vie est fortement exposée aux perturbations susceptibles d'affecter le marché de l'immobilier, dans la mesure où les placements immobiliers constituent la seconde composante de son portefeuille.

3. Risques liés aux changements de l'environnement concurrentiel

L'intérêt croissant de certaines compagnies pour l'assurance vie pourrait affecter la situation de La Marocaine-Vie.

Compte tenu de l'expertise et du savoir-faire de SOGECAP, de l'ancrage au réseau bancaire de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et de l'avance de La Marocaine-Vie en termes de constitution de la force de vente, de connaissance du marché et de la clientèle, ce risque ne devrait pas avoir d'incidences majeures sur l'activité et la rentabilité de La Marocaine-Vie.

4. Risque de mortalité

L'activité d'assurance décès est exposée à un risque de mortalité provenant de la différence entre la mortalité théorique (d'après la table de mortalité retenue pour le tarif du contrat) et la mortalité réelle. A cet égard, les tables de mortalité sont plutôt favorables à La Marocaine-Vie dans la mesure où sa clientèle, plutôt «haut de gamme », se caractérise par une espérance de vie supérieure à la moyenne nationale. Cet écart la conduit à constater régulièrement des « gains de mortalité ».

Par ailleurs, pour se prémunir contre les risques de catastrophe entraînant des décès massifs, la Marocaine-Vie a contracté des traités spécifiques de réassurance auprès de la Swiss Re.

5. Risque sur la Rentabilité

La Marocaine-Vie n'a pas encore procédé à la réorganisation de la force commerciale et à la rationalisation du processus de distribution pour bénéficier à plein des synergies avec la Société Générale Marocaine de Banques. Ces actions peuvent générer des frais de restructuration qui peuvent venir peser sur la rentabilité future.

La réglementation prévoit dès l'exercice 2002 la constitution de Provisions pour Risques d'Exigibilité des Engagements Techniques (destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres) ainsi que la constitution de Provision pour Aléas Financiers, destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif. Cette dernière provision pourrait être éventuellement constituée par La Marocaine-Vie. Les comptes provisoires à fin décembre 2002 ne tiennent pas compte de ces nouvelles exigences réglementaires, non quantifiées à ce jour.

12. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A ce jour, La Marocaine-Vie ne déplore aucun litige ou fait exceptionnel susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation nette et son activité.

13. DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

13.1. *Principes et méthodes comptables utilisés par l'émetteur*

Présentation des états financiers

Les états financiers des exercices clos le 31 décembre 1999, 2000 et 2001 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc pour les entreprises d'assurances qui découlent de la réglementation.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux dispositions du Nouveau Plan Comptable applicable aux compagnies d'assurance depuis 1998.

Immobilisations

Les immeubles et terrains figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie des actifs concernés, selon la méthode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	50 ans pour Marocaine-Vie Immobilier et 25 ans pour La Marocaine-Vie
Matériel de transport et matériel de bureau	entre 5 et 6 ans
Mobilier de bureau et agencements et installations	10 ans

Les revenus locatifs courus et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

Les immeubles admis en représentation des provisions techniques doivent représenter au maximum 30% de ces réserves.

Cette rubrique comprend principalement les valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques :

- les actions ne peuvent couvrir plus de 50% de ces provisions.
- les obligations doivent couvrir au minimum 30% de ces provisions.

Evaluation

Les actions et parts de société sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus des valeurs à revenu variable sont enregistrés en résultat à leur date de mise en paiement résultant de la décision de l'Assemblée Générale.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Les revenus courus et non échus relatifs aux valeurs à revenu fixe sont enregistrés au compte de résultat.

Dépréciation

Les valeurs mobilières cotées sont dépréciées si leur valeur boursière (dernier cours de bourse) est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées à leur valeur d'usage si celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Les obligations font l'objet d'une provision lorsque leur valeur boursière est inférieure au prix d'acquisition.

Part des cessionnaires dans les provisions techniques

Ce compte enregistre, tant en ce qui concerne les émissions (provision pour primes non acquises et pour risques en cours) que les sinistres, la quote part des provisions techniques revenant :

- à la SCR, Société Centrale de Réassurance au titre des 10% de cession légale et pour toute autre cession conventionnelle;
- aux autres réassureurs, internationaux essentiellement, pour la cession conventionnelle.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs, hors cession légale, sont comptabilisés au passif. Les créances en cession légale sur la SCR sont admises sans limitation en représentation des provisions techniques.

Cessionnaires, Cédants et co-assureurs

Ces comptes enregistrent les opérations de l'entreprise d'assurances avec les réassureurs. Ils peuvent être soit débiteurs soit créditeurs.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Intermédiaires

Les créances sur les intermédiaires représentent les primes émises et non encore payées, les primes à émettre et les primes à annuler y compris les commissions correspondantes

Provisions réglementées

Réserve de garantie

La réserve de garantie est destinée à parer à une éventuelle insuffisance des réserves techniques. Elle est égale à 0,5% des primes émises de l'exercice pour les branches vie.

Provisions techniques brutes

Les provisions techniques sont destinées à faire face aux charges prévisibles concernant l'exécution des contrats passés entre l'entreprise d'assurance et les assurés.

Réserve pour risque en cours

Elle est destinée à couvrir les risques et les frais généraux afférents aux polices à cheval entre la date de l'arrêté et la date de d'échéance des contrats.

Provision pour primes non acquises

Cette provision, introduite par les nouvelles dispositions réglementaires instituées par le nouveau plan comptable 1997, est destinée à constater pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la part des primes émises de l'exercice, des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou a défaut, du terme du contrat.

Provision mathématique vie

La provision mathématique représente la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et l'assuré.

Cette provision ne peut être inférieure au montant calculé d'après la table de mortalité, les taux d'intérêt et les chargements de gestion fixés par le Ministère des Finances.

Les provisions sont calculées sur la base de la table de mortalité française PM 60-64 et d'un taux de capitalisation de 3,25%.

Provision pour sinistres à payer

La provision est calculée dossier par dossier en fonction des dernières informations disponibles.

13.2. Les états de synthèse

BILANS CLOS le 31 DECEMBRE 1999, 2000 et 2001

ACTIF (Montants nets en Dh)	1 999	2000	2001
ACTIF IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	28 706 829	38 841 741	43 160 515
Frais d'établissements	204 566	2 114 264	3 061 241
Charges à répartir sur plusieurs exercices	28 502 263	36 727 477	40 099 274
Prime de remboursement des obligations	-		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124 286	89 138	445 537
Immobilisations en recherche et développement	-		
Brevets, droits et valeurs similaires	124 286	89 138	445 537
Fonds commercial	-		
Autres immobilisations incorporelles	-		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 455 555	7 574 461	7 049 591
Terrains	-		
Constructions	-		
Installations et aménagements	2 781 071	2 761 330	2 544 831
Matériel de transport	383 902	261 393	161 072
Mobilier, Matériel de bureau et aménagements divers	5 290 582	4 551 738	4 343 688
Autres immobilisations corporelles	-		
Immobilisations corporelles en cours	-		
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	42 726	156 398	214 898
Prêts immobilisés	-		
Autres créances financières	42 726	156 398	214 898
Titres de participation	-		
Autres titres immobilisés	-		
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	742 293 792	859 439 421	872 368 568
Placements immobiliers	307 709 998	341 965 745	307 533 997
Obligations et bons	12 320 000	200 000	314 843 333
Actions et parts sociales	329 826 534	416 250 537	132 100 245
Prêts et effets assimilés	86 640 132	100 167 291	103 601 561
Dépôts en comptes indisponibles	567 468	726 617	410 199
Placements afférents aux contrats en unité de compte	-		
Dépôt auprès des cédants	-		
Autres placements	5 229 660	129 231	13 879 230
ECART DE CONVERSION ACTIF	-	-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements	-	-	
Augmentation des dettes financières et des provisions techniques	-	-	
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)			
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	90 425 651	100 479 284	123 586 700
Provisions pour primes non acquises	846 535	886 645	917 349
Provisions pour sinistres à payer	1 309 972	1 186 176	7 237 945
Provisions mathématiques	87 948 608	98 116 206	115 092 516
Autres provisions techniques	320 536	290 257	338 889
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	71 738 559	72 869 417	100 785 331
Cessionnaires cédants, coassureurs et comptes rattachés	697 250	698 356	1 046 564
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés débiteurs	45 150 077	51 142 944	49 252 047
Personnel débiteur	268 436	354 348	419 642
Etat, impôts et taxes	9 517 344	8 016 958	6 869 246
Comptes d'associés débiteurs	-		
Autres débiteurs	10 153 434	7 381 545	6 403 941
Comptes de régularisation d'Actif	5 952 018	5 275 266	36 793 889
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés)	-	2 444 400	1 765 021
ECARTS DE CONVERSIONS ACTIF (éléments circulant)	-	-	-
TRESORERIE ACTIF	15 177 457	11 074 851	72 180 110
Chèques et valeurs à encaisser	-	243 396	89 460
Banques, TGR et CCP	13 610 338	10 742 252	72 014 833
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	1 567 119	89 204	75 816
TOTAL ACTIF	956 964 855	1 092 969 111	1 221 556 276

PASSIF (Dh)	1999	2000	2001
FINANCEMENT PERMANENT			
CAPITAUX PROPRES	52 829 903	83 835 610	21 222 486
Capital social	30 000 000	52 500 000	73 500 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		36 250 000	71 950 000
Réserve légale	1 465 401	2 194 340	2 194 340
Réserve d'investissement			
Report à nouveau	6 785 717	5 235 563	-7 108 730
Resultat en instance d'affectation			
Résultat net exercice	14 578 785	-12 344 293	-119 313 123
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-	
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT	-	-	
Emprunts obligataires			
Emprunts pour fonds d'établissement			
Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	36 416	0	0
Provisions pour risques	36 416	0	0
Provisions pour charges			
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	876 666 133	974 275 554	1 139 173 009
Provisions pour primes non acquises	8 465 347	8 866 449	9 173 499
Provisions pour sinistres à payer	18 011 926	17 018 052	34 529 301
Provisions mathématiques vie	809 596 468	937 233 789	1 083 065 580
Provisions d'équilibrage			
Provisions techniques des contrats en unités de compte			
Autres provisions techniques	40 592 392	11 157 264	12 404 627
ECART DE CONVERSION PASSIF	-		
Augmentation des créances immobilisées et des placements			
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques			
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)			
DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	613 174	554 102	475 620
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	613 174	554 102	475 620
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	26 819 230	33 652 026	45 492 469
Cessionnaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	10 565 144	15 593 849	11 587 383
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés créditeurs	1 800 000	1 800 000	3 600 000
Personnel créditeur	383 906	371 911	122 678
Organismes sociaux créditeurs			
Etat créditeur	3 917 493	1 562 982	545 335
Comptes d'associés créditeurs	4 542 861	2 581 054	-
Autres créanciers	34 341	2 994 846	21 044 856
Comptes de régularisation Passif	5 575 485	8 747 385	8 592 215
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
ECART DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants)			
TRESORERIE PASSIF	-	651 819	15 192 690
Crédit d'escompte			
Crédit de trésorerie			
Banques, TGR, CCP		651 819	15 192 690
TOTAL PASSIF	956 964 855	1 092 969 111	1 221 556 276

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DES EXERCICES 1999, 2000 et 2001

COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE VIE

(Dh)	1999	2000	2001
PRIMES	121 938 282	140 329 305	137 227 536
Primes émises	121 938 282	140 329 305	137 227 536
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	14 722 850	17 910 044	14 675 078
Subventions d'exploitation	-		
Autres produits d'exploitation	220 310	2 476 882	334 819
Reprises d'exploitation	14 502 540	15 433 162	14 340 259
PRESTATIONS ET FRAIS	125 439 391	138 406 337	185 003 774
Prestations et frais payés	64 534 543	41 254 434	46 496 668
Variation des provisions pour sinistres à payer	-418 225	103 426	8 890 579
Variation des provisions mathématiques	60 643 389	96 269 370	128 855 481
Variation des provisions techniques	679 684	779 107	761 045
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	41 973 192	48 840 620	54 328 231
Charges d'acquisition	4 376 435	5 342 078	5 716 495
Achats consommés de matières et fournitures	2 225 541	1 918 306	1 912 938
Autres charges externes	9 302 623	10 358 503	10 749 005
Impôts et taxes	1 174 187	895 221	1 079 186
Charges de personnel	16 389 528	18 497 103	20 515 594
Autres charges d'exploitation			
Dotations d'exploitation	8 504 878	11 829 409	14 355 012
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	53 169 763	52 362 036	37 211 909
Revenus des placements	7 753 677	7 250 212	15 152 334
Gains de change			
Profits réalisés sur placements	39 410 605	44 782 066	22 004 455
Ajustements de VARCUC(*)			
Intérêts et autres produits de placement	6 005 481	329 758	55 119
Reprises sur charges de placement	-		
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	2 350 129	29 021 541	53 709 227
Charges d'intérêts	655 612	2 189 269	738 624
Frais de gestion des placements	1 415 265	884 302	5 974 234
Pertes de change			
Pertes réalisées sur placement		518 575	37 839 386
Ajustements VARCUC(*)			
Autres charges de placements			
Dotations sur placements	279 252	25 429 395	9 156 982
RESULTAT TECHNIQUE VIE	20 068 183	-5 667 113	-103 926 708

(*) VARCUC : Valeur des actifs représentatifs des contrats en unités de compte

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DES EXERCICES 1999, 2000 et 2001
COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE NON-VIE

(Dh)	1999	2000	2001
PRIMES	20 100 061	22 049 168	23 974 235
Primes émises brutes	20 637 276	22 410 160	24 250 581
Variation des provisions pour primes non acquises	-537 215	-360 992	-276 345
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	4 985 236	5 218 883	5 339 138
Subventions d'exploitation	-	-	-
Autres produits d'exploitation	23 213	193 311	172 751
Reprises d'exploitation	4 962 023	5 025 571	5 166 387
PRESTATIONS ET FRAIS	13 409 189	16 565 664	22 261 396
Prestations et frais payés	13 882 511	17 811 671	19 254 809
Variation des provisions pour sinistres à payer	195 928	-973 504	2 568 900
Variation des provisions d'équilibrage	-	-	-
Variation des autres provisions techniques	-669 250	-272 503	437 686
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	13 105 874	15 333 784	17 524 950
Charges d'acquisition	242 199	1 169 154	11 526
Achats consommés de matières et fournitures	761 465	624 667	689 177
Autres charges externes	3 182 879	3 373 087	3 872 560
Impôts et taxes	401 746	291 515	388 800
Charges de personnel	5 607 653	6 023 296	7 391 184
Autres charges d'exploitation	-	-	-
Dotations d'exploitation	2 909 931	3 852 065	5 171 702
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	980 694	835 021	644 793
Revenus des placements	143 013	115 619	262 553
Gains de change	-	-	-
Profits réalisés sur placements	726 912	714 142	381 284
Intérêts et autres produits de placement	110 769	5 259	955
Reprises sur charges de placement	-	-	-
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	43 347	462 808	930 652
Charges d'intérêts	12 092	34 912	12 798
Frais de gestion des placements	26 104	14 102	103 519
Pertes de change	-	-	-
Pertes réalisées sur placement	-	8 270	655 666
Autres charges de placements	-	-	-
Dotations sur placements	5 151	405 524	158 668
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	-492 418	-4 259 184	-10 758 832

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DES EXERCICES 1999, 2000 et 2001

COMPTES NON TECHNIQUES

(Dh)	1999	2000	2001
PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	578 156	379 713	321 976
Produits d'exploitation non techniques			
Intérêts et autres produits financiers	395 600	379 713	112 610
Autres produits non techniques	182 556		209 366
Reprises non techniques, transferts de charges			
CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	-	303 360	1 075 323
Charges d'exploitation non techniques			
Charges financières non techniques		15 050	0
Autres charges non techniques		0	0
Dotations non techniques		288 310	1 075 323
RESULTAT NON TECHNIQUE COURANT	578 156	76 353	-753 347
PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	1 435 381	356 139	229 065
Produits de cession d'immobilisations	12 200	50 500	17 000
Subventions d'équilibre			
Autres produits non courants	1 423 181	269 223	212 065
Reprises non courantes, transferts de charges		36 416	0
CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	2 107 149	219 585	3 102 715
VNC des immobilisations cédées	35 890	50 400	0
Subventions accordées			
Autres charges non courantes	2 071 259	169 185	3 102 715
Dotations non courantes			
RESULTAT NON TECHNIQUE NON COURANT	-671 768	136 554	-2 873 649
RESULTAT NON TECHNIQUE	-93 612	212 908	-3 626 996

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DES EXERCICES 1999, 2000 et 2001

RECAPITULATION

(Dh)	1999	2000	2001
RESULTAT TECHNIQUE VIE	20 068 183	-5 667 113	-103 926 708
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	-492 418	-4 259 185	-10 758 832
RESULTAT NON TECHNIQUE	-93 612	212 907	-3 626 996
RESULTAT AVANT IMPOT	19 482 153	-9 713 390	-118 312 537
IMPOTS SUR LES RESULTATS	4 903 367	2 630 903	1 000 586
RESULTAT NET	14 578 786	-12 344 293	-119 313 123
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	189 830 896	210 601 386	189 114 524
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON VIE	26 065 991	28 103 072	29 958 167
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	2 013 537	735 852	551 042
TOTAL DES PRODUITS	217 910 425	239 440 310	219 623 735
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	169 762 713	216 268 499	293 041 233
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON VIE	26 558 410	32 362 257	40 717 000
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	2 107 149	522 944	4 178 039
TOTAL DES CHARGES	198 428 273	249 153 700	337 936 272
IMPOTS SUR LES RESULTATS	4 903 367	2 630 903	1 000 586
RESULTAT NET	14 578 786	-12 344 293	-119 313 123

BILANS ARRETES AU 30.06.2001 ET AU 30.06.2002

ACTIF (Montants nets)	30.06.2001 (Dh)	30.06.2002 (Dh)
ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	40 570 855	46 552 396
Frais d'établissements	1 776 645	2 590 804
Charges à répartir sur plusieurs exercices	38 794 210	43 961 591
Prime de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	482 192	26 492 467
Immobilisations en recherche et développement		
Brevets, droits et valeurs similaires	482 192	26 492 467
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 989 626	7 272 933
Terrains		
Constructions		
Installations et aménagements	2 634 132	2 516 617
Matériel de transport	165 238	31 262
Mobilier, Matériel de bureau et aménagements divers	4 190 256	4 725 054
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations corporelles en cours		
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	181 898	214 898
Prêts immobilisés		
Autres créances financières	181 898	214 898
Titres de participation		
Autres titres immobilisés		
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	853 673 672	1 046 741 142
Placements immobiliers	307 577 998	307 489 997
Obligations et bons	9 048 944	537 136 688
Actions et parts sociales	410 470 457	71 244 942
Prêts et effets assimilés	102 137 647	102 690 283
Dépôts en comptes indisponibles	10 628 742	0
Placements afférents aux contrats en unité de compte		
Dépôt auprès des cédants		
Autres placements	13 809 884	28 179 230
ECART DE CONVERSION ACTIF		
Diminution des créances immobilisées et des placements		
Augmentation des dettes financières et des provisions techniques		
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)		
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	113 201 964	136 894 664
Provisions pour primes non acquises	1 040 743	1 205 242
Provisions pour sinistres à payer	2 537 705	3 474 297
Provisions mathématiques	109 258 183	131 855 544
Autres provisions techniques	365 333	359 580
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	72 243 121	251 880 663
Cessionnaires cédants, coassureurs et comptes rattachés	698 356	1 067 298
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés débiteurs	47 124 482	183 695 985
Personnel débiteur	337 983	540 943
Etat, impôts et taxes	9 395 085	10 541 224
Comptes d'associés débiteurs		
Autres débiteurs	6 408 155	6 587 646
Comptes de régularisation d'Actif	8 279 060	49 447 563
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés)	2 205 775	2 016 674
ECARTS DE CONVERSIONS ACTIF (éléments circulant)		
TRESORERIE ACTIF	17 562 077	62 614 171
Chèques et valeurs à encaisser	100 796	55 563
Banques, TGR et CCP	17 315 608	62 460 877
Caisse, Régie d'avances et accréditifs	145 673	97 731
TOTAL ACTIF	1 107 111 182	1 580 680 012

PASSIF	30.06.2001 (Dh)	30.06.2002 (Dh)
FINANCEMENT PERMANENT		
CAPITAUX PROPRES	-18 469 651	7 340 017
Capital social	52 500 000	73 500 000
Actionnaires, capital non libéré		
Prime d'émission, de fusion, d'apport	36 250 000	71 950 000
Réserve légale	2 194 340	2 194 340
Réserve d'investissement		
Report à nouveau	-7 108 730	-126 421 854
Resultat en instance d'affection		
Résultat net exercice	-102 305 261	-13 882 468
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
Emprunts obligataires		
Emprunts pour fonds d'établissement		
Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	1 072 879 777	1 303 921 298
Provisions pour primes non acquises	10 407 425	12 052 420
Provisions pour sinistres à payer	23 706 350	24 971 220
Provisions mathématiques vie	1 026 498 981	1 253 145 540
Provisions d'équilibrage		
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
Autres provisions techniques	12 267 021	13 752 118
ECART DE CONVERSION PASSIF		
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)		
DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	554 102	475 620
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	554 102	475 620
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	49 342 491	170 655 177
Cessionnaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	19 512 836	24 130 566
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés créditeurs	1 800 000	92 015 644
Personnel créditeur	261 295	220 492
Organismes sociaux créditeurs		
Etat créditeur	3 905 840	6 714 564
Comptes d'associés créditeurs	928	
Autres créanciers	13 605 665	41 906 524
Comptes de régularisation Passif	10 255 927	5 667 383
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
ECART DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants)		
TRESORERIE PASSIF	2 804 463	98 287 898
Crédit d'escompte		
Crédit de trésorerie		
Banques, TGR, CCP	2 804 463	98 287 898
TOTAL PASSIF	1 107 111 182	1 580 680 012

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30.06.2001 ET AU 30.06.2002

COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE VIE

(Dh)	30.06.2001	30.06.2002
PRIMES	80 059 868	209 624 554
Primes émises	80 059 868	209 624 554
PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	10 229 367	8 761 563
Subventions d'exploitation		
Autres produits d'exploitation		257 041
Reprises d'exploitation	10 229 367	8 504 522
PRESTATIONS ET FRAIS	121 975 213	187 919 242
Prestations et frais payés	37 480 547	36 631 908
Variation des provisions pour sinistres à payer	5 336 768	-3 170 178
Variation des provisions mathématiques	78 048 140	153 316 931
Variation des provisions techniques	1 109 757	1 140 581
CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	32 100 132	53 995 554
Charges d'acquisition	2 156 399	16 526 033
Achats consommés de matières et fournitures	4 509 114	1 757 311
Autres charges externes	3 242 385	6 908 381
Impôts et taxes	300 894	421 182
Charges de personnel	12 004 730	16 496 630
Autres charges d'exploitation		
Dotations d'exploitation	9 886 610	11 886 017
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	13 581 089	46 760 486
Revenus des placements	3 558 912	20 218 563
Gains de change		
Profits réalisés sur placements	9 966 102	637 855
Ajustements de VARCUC(*)		
Intérêts et autres produits de placement	56 075	55 120
Reprises sur charges de placement		25 848 948
CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES	8 737 038	33 946 893
Charges d'intérêts	396 849	425 706
Frais de gestion des placements	152 195	2 721 778
Pertes de change		
Pertes réalisées sur placement		30 756 158
Ajustements VARCUC(*)		
Autres charges de placements		
Dotations sur placements	8 187 994	43 251
RESULTAT TECHNIQUE VIE	-58 942 060	-10 715 086

(*) VARCUC : Valeur des actifs représentatifs des contrats en unités de compte

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30.06.2001 ET AU 30.06.2002
COMPTES NON TECHNIQUES

(Dh)	30.06.2001	30.06.2002
PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	107 380	1 095 347
Produits d'exploitation non techniques		
Intérêts et autres produits financiers	107 380	776 746
Autres produits non techniques		66 947
Reprises non techniques, transferts de charges		251 654
CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	634 570	0
Charges d'exploitation non techniques		
Charges financières non techniques	634 570	
Autres charges non techniques		
Dotations non techniques		
RESULTAT NON TECHNIQUE COURANT	-527 190	1 095 347
PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	185 435	127 205
Produits de cession d'immobilisations		75 000
Subventions d'équilibre		
Autres produits non courants	185 435	52 205
Reprises non courantes, transferts de charges		
CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	42 498 228	129 891
VNC des immobilisations cédées		67 167
Subventions accordées		
Autres charges non courantes	42 498 228	62 724
Dotations non courantes		
RESULTAT NON TECHNIQUE NON COURANT	-42 312 793	-2 686
RESULTAT NON TECHNIQUE	-42 839 983	1 092 661

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30.06.2001 ET AU 30.06.2002
RECAPITULATION

(Dh)	30.06.2001	30.06.2002
RESULTAT TECHNIQUE VIE	-58 942 060	-10 715 086
RESULTAT NON TECHNIQUE	-42 839 983	1 092 661
RESULTAT AVANT IMPOT	-101 782 043	-12 529 104
IMPOTS SUR LES RESULTATS	523 218	1 353 365
RESULTAT NET	-102 305 261	-13 882 469

ETAT DES SOLDES DE GESTION
TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)
DES EXERCICES 1999, 2000 et 2001

Dh	Exercice 1999		Exercice 2000		Exercice 2001	
	Brut	Cessions	Brut	Cessions	Brut	Cessions
Primes	161 043 313	19 004 970	183 482 410	21 103 937	182 140 187	20 938 414
Produits des placements	54 150 458		53 197 057		37 856 703	
Chiffre d'affaires global	215 193 771	19 004 970	236 679 467	21 103 937	219 996 890	20 938 414
Prestations et frais payés	87 333 759	8 916 705	65 885 428	6 819 323	77 768 727	12 017 249
Variation des provisions techniques	71 395 240	10 963 713	105 919 419	10 013 523	164 590 404	23 076 711
Charges d'acquisition des contrats	4 618 634		6 511 232		5 728 021	
Achats consommés de matières et fournitures	2 987 006		2 542 973		2 602 116	
Autres charges externes	12 485 502		13 731 590		14 621 565	
Charges de placements	2 393 477		29 484 350		54 639 879	
Total charges de sinistres et consommations	181 213 619		224 074 992		319 950 716	
Valeur ajoutée (avant réassurances)	33 980 152		12 604 475		-99 953 825	
Solde de réassurance		-875 448		4 271 090		-14 155 546
Valeur ajoutée (après réassurances)	34 855 600		8 333 385		-85 798 279	
Subventions d'exploitation						
Impôts et taxes	1 575 933		1 186 736		1 467 986	
Charges de personnel	21 997 180		24 520 400		27 906 778	
Excédent brut d'exploitation	11 282 487		-17 373 751		-115 173 043	
Autres produits d'exploitation	243 524		2 670 194		507 570	
Autres charges d'exploitation						
Reprises d'exploitation	19 464 563		20 458 733		19 506 646	
Dotations d'exploitation	11 414 810		15 681 474		19 526 714	
Résultat technique	19 575 763		-9 926 298		-114 685 540	
Résultat non technique	-93 612		212 908		-3 626 996	
Impôts sur les résultats	4 903 367		2 630 903		1 000 586	
Résultat net de l'exercice	14 578 785		-12 344 293		-119 313 123	

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES EXERCICES 1999, 2000 et 2001

Dh	1 999	2000	2001
Résultat net de l'exercice	14 578 785	-12 344 293	-119 313 123
Dotations d'exploitation	11 414 810	15 681 474	19 526 714
Dotations financières			
Dotations sur placements	284 403	25 834 919	9 315 650
Dotations non techniques		288 310	1 075 323
Dotations non courantes			
Reprises d'exploitation			
Dotations financières			
Reprises d'exploitation	86 104		
Reprises financières			
Reprises sur placements	1 207 241		
Reprises non techniques			
Reprises non courantes		36 415	
Produits des cessions d'immobilisations	12 200	50 500	17 000
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	35 890	50 400	0
Profits sur réalisation de placements	40 137 518	45 496 208	22 385 740
Pertes sur réalisation de placements		526 845	38 495 052
Capacité d'autofinancement	-15 129 175	-15 545 468	-73 303 122
Distribution de bénéfices	4 500 000	5 400 000	0
autofinancement	-19 629 175	-20 945 468	-73 303 122

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 1999 ET 2000

Dh	Exercice 2000 (a)	Exercice 1999(b)	Variations (a-b)	
			Emplois (c)	ressources (d)
SYNTHESE DES MASSES DU BILAN				
Financement permanent	1 058 111 164	929 532 452		128 578 712
Moins Actif immobilisé	906 101 159	779 623 189	126 477 970	
Fonds de roulement fonctionnel	152 010 005	149 909 263		2 100 741
Actif circulant	175 793 101	162 164 210	13 628 891	
Moins Passif circulant	34 206 128	27 432 404		6 773 724
Besoin de financement global	141 586 973	134 731 806	6 855 166	
Trésorerie nette (Actif-Passif)	10 423 032	15 177 457		4 754 425
EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice 2000		Exercice 1999	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Ressources stables de l'exercice	20 945 468	410 346 135	19 629 175	411 774 148
Autofinancement	20 945 468		19 629 175	
Capacité d'autofinancement	15 545 468		15 129 175	
Distribution de bénéfices	5 400 000		4 500 000	
Cessions et réductions d'immobilisations		263 986 714		312 813 489
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		50 500		98 304
Cessions d'immobilisations financières				
Récupération sur créances immobilisées				
Cession des placements affectés aux opérations d'assurance		263 936 214		312 715 185
Augmentation des capitaux propres		48 750 000		
Augmentation des dettes de financement				
Augmentation des provisions techniques		97 609 421		98 960 659
Emplois stables de l'exercice	387 299 925		359 275 050	
Acquisition et augmentation d'immobilisations	2 020 547		2 449 214	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	43 824		48 360	
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 863 051		2 376 410	
Acquisition d'immobilisations financières	113 672		24 444	
Augmentation de créances immobilisées				
Augmentation des placements affectés aux opérations d'assurance	362 235 710		336 143 099	
Remboursement des capitaux propres				
Remboursement des dettes de financement				
Emplois en non-valeurs	23 043 668		20 682 737	
Variation besoin de financement global (BFG)	6 855 166		31 062 030	
Variation de la trésorerie		4 754 425	1 807 893	
Total Général	415 100 560	415 100 560	411 774 148	411 774 148

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2000 ET 2001

Dh	Exercice 2001 (a)	Exercice 2000 (b)	Variations (a-b)	
SYNTHESE DES MASSES DU BILAN			Emplois (c)	ressources (d)
Financement permanent	1 160 395 495	1 058 111 164		102 284 331
Moins Actif immobilisé	923 239 111	906 101 159	17 137 952	
Fonds de roulement fonctionnel	237 156 383	152 010 005		85 146 378
Actif circulant	226 137 053	175 793 101	50 343 952	
Moins Passif circulant	45 968 089	34 206 128		11 761 961
Besoin de financement global	180 168 963	141 586 973	38 581 990	
Trésorerie nette (Actif-Passif)	56 987 420	10 423 032	46 564 387	
EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice 2001		Exercice 2000	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Ressources stables de l'exercice	73 303 122	667 372 642	20 945 468	410 346 135
Autofinancement	73 303 122		20 945 468	
Capacité d'autofinancement	73 303 122		15 545 468	
Distribution de bénéfices			5 400 000	
Cessions et réductions d'immobilisations				263 986 714
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles				50 500
Cessions d'immobilisations financières				
Récupération sur créances immobilisées				
Cession des placements affectés aux opérations d'assurance				263 936 214
Augmentation des capitaux propres				48 750 000
Augmentation des dettes de financement				
Augmentation des provisions techniques				97 609 421
Emplois stables de l'exercice	508 923 141		387 299 925	
Acquisition et augmentation d'immobilisations	2 368 022		2 020 547	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	548 028		43 824	
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 734 494		1 863 051	
Acquisition d'immobilisations financières	85 500		113 672	
Augmentation de créances immobilisées				
Augmentation des placements affectés aux opérations d'assurance	485 160 622		362 235 710	
Remboursement des capitaux propres				
Remboursement des dettes de financement				
Emplois en non-valeurs	21 394 496		23 043 668	
Variation besoin de financement global (BFG)	38 581 990		6 855 166	
Variation de la trésorerie	46 564 387			4 754 425
Total Général	667 372 642		415 100 560	415 100 560

DETAIL DES NON VALEURS
Exercice clos au 31/12/2001

COMPTE PRINCIPAL	INTITULE	MONTANT
2111	Frais de constitution	297 454
2113	Frais d'augmentation de capital	4 704 365
2115	Frais d'études	378 563
2116	Frais de prospection	126 917
2117	Frais de publicité	5 162 121
	S/T 1	10 669 421
2122	Frais d'acquisition des placements	
2126	Frais d'acquisition des contrats précomptés	77 557 806
2128	Autres charges à répartir	3 116 435
	S/T 2	80 674 242
	TOTAL	91 343 664

TABEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES **Exercice clos au 31/12/2001** **(Dh)**

NATURE	MONTANT BRUT Début exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin exercice
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS								
Frais préliminaires	8 781 571	1 887 850						10 669 421
Charges à répartir sur plusieurs exercices	61 167 596	19 506 646						80 674 242
Primes de remboursement obligations								
	69 949 167	21 394 496						91 343 664
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Immobilisations en recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	341 148	548 028						889 176
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles								
	341 148	548 028						889 176
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains								
Constructions								
Installations techniques, matériel et outillage	6 068 835	244 670						6 313 505
Matériel de transport	1 367 334	8 500			261 493			1 114 341
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	17 505 899	1 481 324			588 819			18 398 404
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours								
	24 942 068	1 734 494			850 312			25 826 250
PLACEMENTS IMMOBILIERS								
Terrains								
Constructions	2 200 000							2 200 000
Autres placements immobiliers	340 520 078					197 000	34 343 747	305 979 330
	342 720 078	0			0	197 000	34 343 747	308 179 330

TABEAU DES AMORTISSEMENTS **Exercice clos le 31/12/2001** **Dh**

NATURE	Cumul début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissements sur Immobilisations sorties	Virements Reprises	Cumul Fin exercice
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS					
Frais préliminaires	6 667 307	940 873			7 608 180
Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 440 119	16 134 848			40 574 967
Primes de remboursement obligations					
	31 107 426	17 075 721			48 183 148
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immobilisation en recherche et développement					
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	252 009	191 628			443 638
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
	252 009	191 628			443 638
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	3 307 505	461 168			3 768 674
Matériel de transport	1 105 941	108 820	261 493		953 268
Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	12 954 161	1 689 374	588 819		14 054 716
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
	17 367 607	2 259 363	850 312		18 776 658
PLACEMENTS IMMOBILIERS					
Terrains					
Constructions	557 333	88 000			645 333
Autres placements immobiliers					
	557 333	88 000			645 333

**TABEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS
D'IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
20/12/01	2340	261 493	261 493	0	5 000	+5 000	
31/07/01	2355	588 819	588 819	0	12 000	+12 000	
TOTAL		850 312	850 312	0	17 000	17 000	0,00

TABEAU DES TITRES DE PARTICIPATION
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	% Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
I- Immobilisations financières									
NEANT									
II- Placements affectés aux opérations d'assurances									
UPFI	Immobilier	1 000 000	100%	1 000 000	1 000 000	31/12/01	1 285 322	-293 009	
MSIN	Secteur Financier	10 000 000	10%	1 000 000	1 000 000				
CAT	Assurances	50 020 000	2,50%	1 250 500	0				
SNDA	Services	385 500 000	0,52%	2 000 000	2 000 000				56 074
DEPOSITAIRE CENTRAL	Service financier	20 000 000	0,94%	187 000	187 000				16 666
Impression presse édition	Imprimerie	4 000 000	20%	800 000	800 000				
CFG DEVELOPPEMENT	Financier	30 450 000	25,37%	7 725 000	7 725 000				
TOTAL				13 962 500	12 712 000				72 741

**TABEAU DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES
AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATION
AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE**
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	% Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Produits inscrits
Titres SAMIR (dépositaire BCM)	Bancaire	1 189 966 500	0	172 200	163 631	7 675
S/T				172 200	163 631	7 675
Parts Maroc Croissance	Financier			1 006 945	1 006 945	
FCP Marocaine Vie Performance	Financier			94 467 313	68 760 751	
FCP Marocaine Vie obligataire	Financier			850 751	850 751	22 188 740
FCP Marocaine Vie Prévoyance	Financier			49 389 930	48 606 166	
S/T				145 714 940	119 224 614	22 188 740
TOTAL				145 887 140	119 388 245	22 196 415

TABLEAU DES PROVISIONS **Exercice clos le 31/12/2001** **Dh**

PROVISIONS TECHNIQUES NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	8 866 449	886 644	7 979 804	307 050	30 705	276 345	9 173 499	917 349	8 256 149
Provisions pour sinistres à payer	17 018 052	1 186 175	15 831 876	17 511 249	6 051 769	11 459 480	34 529 301	7 237 945	27 291 356
Provisions mathématiques	937 233 789	98 116 205	839 117 583	145 831 791	16 976 310	128 855 481	1 083 065 580	115 092 516	967 973 064
Provisions d'équilibrage									
Provisions des contrats en unité de comptes									
Autres provisions techniques	11 157 263	290 257	10 867 006	1 247 363	48 631	1 198 731	12 404 627	338 889	12 065 738
TOTAL	974 275 554	100 479 284	873 796 270	164 897 454	23 107 416	141 790 038	1 139 173 009	123 586 700	1 015 586 308
AUTRES PROVISIONS									
NATURE	Montant au début de l'exercice			DOTATIONS			REPRISES		
				D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	financières	Non courantes
1-Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	27 194 419				9 227 650			8 672 674	
2-Provisions réglementées									
3-Provisions durables pour risques et charges									
S/T (A)	27 194 419	0	9 227 650					8 672 674	
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	288 310		1 075 323						
5-autres provisions pour risques et charges									
6-Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie									
S/T (B)	288 310	0	1 075 323					0	
TOTAL (A+B)	27 482 729	0	10 302 974	0	0	0	0	8 672 674	29 113 029

TABEAU DES CREANCES **Exercices clos le 31/12/2001** **Dh**

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHANCE		ECHUES ET NON- RECOURVEES	MONTANTS EN DEVISES	AUTRES ANALYSES		
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN			MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
DE L'ACTIF IMMOBILISE								
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>								
Prêts immobilisés	214 898							
Autres créances financières		214 898						
<u>PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</u>								
Obligations et bons	314 843 333	314 843 333						
Prêts et effets assimilés	103 601 561	103 601 561						
Créances pour dépôts auprès des cédantes								
	418 659 793	418 659 793						
DE L'ACTIF CIRCULANT								
Part des réassureurs dans les provisions techniques	123 586 700	115 092 516	8 494 184					
Cédants, cessionnaires, coassureurs	1 046 564		1 046 564					
Intermédiaires et comptes rattachés	49 252 047		49 252 047					
Personnel	419 642		419 642					
Etat	6 869 246		6 869 246			6 869 246		
Compte d'associés								
Autres débiteurs	6 403 941		6 403 941					
Comptes de régularisation actif	36 793 889	13 509 815	23 284 074					
	224 372 032	128 602 331	95 769 700			6 869 246		
TOTAL	643 031 825	547 262 124	95 769 700			6 869 246		

TABEAU DES DETTES
Exercices clos le 31/12/2001
Dh

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHANCE		ECHUES ET NON PAYEES	AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR DES DETTES
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN		MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	
DE FINANCEMENT								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
AUTRES DETTES DU PASSIF CIRCULANT								
Dettes pour dépôts des réassureurs	475 620		475 620					
Cédants, cessionnaires, coassureurs	11 587 383		11 587 383					
Intermédiaires et comptes rattachés	3 600 000	1 800 000	1 800 000					
Personnel	122 678		122 678					
Organismes sociaux								
Etat	545 335		545 335			545 335		
Compte d'associés			0					
Autres créanciers	21 044 856	20 405 196	639 660				20 405 196	
Comptes de régularisation passif	8 592 215		8 592 215					
	45 968 089	22 205 196	23 762 893			545 335	20 405 196	
TOTAL	45 968 089	22 205 196	23 762 893			545 335	20 405 196	

NEANT

TABEAU DES SURETES REELLES DONNES OU RECUES
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					NEANT
Sûretés reçues					

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT BAIL
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

ENGAGEMENTS DONNES	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions		
Valeurs remises au cédantes		
Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS RECUS		
Avals et cautions		
Autres engagements reçus		

TABEAU DES BIENS EN CREDIT BAIL
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

Rubriques	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevance restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		

DETAIL DES POSTES DU CPC
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

	EXERCICE 2001	EXERCICE 2000
Primes		
Assurance non-vie		
* Assurances directes Maroc	24 250 581	22 410 160
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance Vie		
* Assurances directes Maroc	137 227 536	140 329 305
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	161 478 117	162 739 465
Variation des provision pour primes non acquises		
Assurance non-vie		
* Assurance directes Maroc	-276 345	-360 992
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	-276 345	-360 992
Subventions d'exploitation		
Subventions d'exploitation reçues de l'exercice		
Reste du poste autres produits d'exploitation		
Autres produits d'exploitation		
* Participations aux bénéfices reçues des cessionnaires	507 570	2 670 193
* Reste du poste subventions d'exploitation		
	507 570	2 670 193
Revenus des placements		
* Revenus des placements immobiliers	1 605 283	30 800
* Revenus des obligations	6 880 000	563 024
* Revenus des actions	7 675	15 350
* Reste du poste revenus des placements	6 921 929	6 756 657
	15 414 888	7 365 831
Profils sur réalisation de placements		
* Placements immobiliers	197 000	
* Obligations et bons	0	943 691
* Actions et parts sociales	22 188 740	44 552 517
* Reste du poste sur réalisations de placements		
	22 385 740	45 496 208
Intérêts et autres produits de placements		
* Intérêts et produits assimilés		275 017
* Reste du poste autres produits de placements	56 074	60 000
	56 074	335 017

DETAIL DES POSTES DU CPC
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

Prestations et frais	EXERCICE	EXERCICE
Assurance non-vie	2001	2000
* Assurances directes Maroc	19 254 809	17 811 671
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance-vie		
* Assurances directes Maroc	46 496 668	41 254 433
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	65 751 477	59 066 105
Variation des provision pour sinistre à payer		
Assurance non-vie		
* Assurance directes Maroc	2 568 900	-973 503
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurances-vie		
* Assurances directes Maroc	8 890 579	103 425
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptation à l'étranger		
	11 459 480	-870 077
Variation des provisions mathématiques		
Assurance non-vie		
* Assurances directes Maroc		
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance-vie		
* Assurances directes Maroc	128 855 481	96 269 370
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	128 855 481	96 269 370
Variation des provisions des autres provisions techniques		
Assurance non-vie		
* Assurances directes Maroc	437 686	-272 503
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance-vie		
* Assurances directes Maroc	761 045	779 106
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	1 198 731	506 603

DETAIL DES POSTES DU CPC
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

Prestations et frais		
Assurance non-vie		
* Assurances directes Maroc	11 526	1 169 154
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
Assurance-vie		
* Assurances directes Maroc	5 716 495	5 342 077
* Acceptations Maroc		
* Assurances directes à l'étranger		
* Acceptations à l'étranger		
	5 728 021	6 511 232
Achats consommés de matières et fournitures	2 295 872	2 290 909
* Achats non stockés de matières et fourniture	306 243	252 063
* Achats de travaux études et prestations de services		
* Reste sur poste achats consommés de matières et fournitures		
	2 602 116	2 542 973
Autres charges externes		
* Locations et charges locatives	6 386 178	5 729 600
* Redevances de crédit bail		
* Entretien et réparations	487 659	551 620
* Primes d'assurances	55 014	124 137
* Reste du poste autres charges externes	7 692 713	7 326 231
	14 621 565	13 731 590
Charges de personnel		
* Rémunération du personnel	20 391 101	18 211 355
* Charges sociales	7 515 676	6 309 044
* Reste du poste charges du personnel		
	27 906 778	24 520 399
Autres charges d'exploitation		
* Pertes sur créances irrécouvrables		
* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	0	0
Charges d'intérêts		
* Intérêts sur dépôt des cessionnaires	25 223	28 963
* Reste du poste charges d'intérêts	726 198	2 195 217
	751 422	2 224 181
Frais de gestion des placements		
* Frais de gestion des immeubles	51 086	83 167
* Frais de gestion des titres	6 026 667	815 236
* Reste du poste charges de placement		
	6 077 753	898 404
Pertes sur réalisation de placements		
* Placements immobiliers		
* Obligations et bons		
* Actions et parts sociales	4 151 305	526 845
* Reste du poste pertes sur réalisations de placements	34 343 747	
	38 495 052	526 845
Autres charges de placements		
* Pertes sur prêts et effets assimilés		
* Reste du poste autres charges de placements		
	0	0

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT FISCAL
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

INTITULES	MONTANT	MONTANT
RESULTATS NET COMPTABLE		
* Bénéfice net		
* Perte nette		119 313 123
REINTEGRATIONS FISCALES	4 168 622	
* Dotations d'exploitation (matériel de transport)	17 101	
* Cadeaux à la clientèle	186 704	
* Autres charges non courants	476 971	
* impôt libératoire 15%	1 718 895	
* Impôt sur les sociétés	768 363	
	1 000 586	
DEDUCTIONS FISCALES		13 815
* Dividendes perçus		13 815
* Produits non imposables		
TOTAL	4 168 622	119 326 938
RESULTAT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		-115 158 316
REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES		
* Exercice N-4		
* Exercice N-3		
* Exercice N-2		
* Exercice N-1		
RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A-C)		
Déficit net fiscal (B)		-115 158 316
CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		7 966 922
CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
* Exercice N-4		
* Exercice N-3		
* Exercice N-2	-3 038 348	
* Exercice N-1	-16 537 261	

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
* Résultat technique vie du CPC	-103 926 708
* Résultat technique non-vie du CPC	-10 758 832
* Résultat non technique courant du CPC	-753 347
	-115 438 888
*Réintégration fiscales sur opérations courantes (techniques et non-techniques)	203 805
* Déductions fiscales sur opérations courantes (techniques et non technique)	13 815
* Résultat courant théoriquement imposable	-115 248 897
* Impôt théorique sur résultat courant	1 000 586
* Résultat courant théorique après impôts	-116 439 474

INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

NEANT

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Soucrit	Appelé	libéré
SICOREP		158 896	92 431	100			9 243 100
ROFAPA		112 500	72 365	100			7 236 500
A.BENKIRANE		41 810	2 525	100			252 500
H.KETTANI		667	647	100			64 700
SWISS RE		26 250	52 500	100			5 250 000
SOGECAP		-	319 878	100			31 987 800
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES		-	126 585	100			12 658 500
Autres actionnaires		114 588	68 069	100			6 806 900
TOTAL		454 711	735 000				73 500 000

TABEAU D’AFFECTATION DES RESULTAT INTERVENUE AU COURS DE L’EXERCICE
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT		B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT	
Décision du 30 juin 2001			Réserve Légale Autres réserves Tantièmes Dividendes Autres affectations Report à nouveau		
Report à nouveau 2000		5 235 562			
Résultats nets en instance d'affectation					
Résultat net de l'exercice 2000		-12 344 293			
Prélèvements sur les réserves					
Autres prélèvements					-7 108 730
TOTAL		-7 108 730			-7 108 730

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES
Exercice clos le 31/12/2001
Dh

NATURE DES INDICATIONS	Exercice n-2	Exercice n-1	Exercice n
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non valeurs	24 123 073	44 993 869	-21 938 029
1. Chiffre d'affaires hors taxes (Primes nettes de cessions plus produits de placement)	196 188 800	215 575 531	199 058 475
2. Résultat avant impôts	19 482 151	-9 713 390	-118 312 537
3. Impôts sur les résultats	4 903 367	2 630 903	1 000 586
4. Bénéfices distribués	4 500 000	5 400 000	
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instances d'affectation)	21 364 501	-7 108 730	-132 421 854
Résultat net par action	48,60	ns	ns
Bénéfices distribués par action	15,00	18,00	0
Montant des salaires bruts de l'exercice	21 997 180	24 520 399	27 906 778
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	182	212	221

**TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVISES COMPTABILISEES PENDANT
L'EXERCICE
Exercice clos le 31/12/2001
Dh**

NATURE	Entrée Contrevaieur en Dh	Sortie Contrevaieur en Dh
Financement permanent		
Immobilisations brutes		
Rentrées sur immobilisations		
Remboursement des dettes de financement		
Dépôts auprès des cédantes		
Dépôts constitués		
Dépôts libérés		
Intérêts sur dépôts		
Dépôts reçus des réassureurs		
Dépôts constitués		
Dépôts libérés		
Intérêts sur dépôts		
Affaires directes et acceptations		
Primes		
Sinistres payés		
Cessions en réassurances		
Primes nettes cédées		
Sinistres payés		
Autres produits		
Autres charges		
TOTAL DES ENTREES		
TOTAL DES SORTIES		
BALANCE DEVICES		
TOTAL		

NEANT

DATATION DES EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION	
Date de clôture	31-déc-2001
Date d'établissement des états de synthèse	14 mai 2002
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indication des événements
NEANT	

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
Exercice clos le 31/12/2001

NATURE DES CHANGEMENTS	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
Changements affectant les règles de présentation		

ETAT DES DEROGATIONS
Exercice clos le 31/12/2001

INDICATION DES DEROGATIONS	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Dérogations sur principes comptables fondamentaux	NEANT	
Dérogations aux méthodes d'évaluation		
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

BILAN MAROCAINE-VIE IMMOBILIER

Exercice clos le 31/12/2001

ACTIF (Montants nets en Dh)	2 001
ACTIF IMMOBILISE	332 942 966
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	492 860
Frais d'établissements	492 860
Charges à répartir sur plusieurs exercices	
Prime de remboursement des obligations	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Immobilisations en recherche et développement	
Brevets, droits et valeurs similaires	
Fonds commercial	
Autres immobilisations incorporelles	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	271 760 597
Terrains	75 427 749
Constructions	191 522 664
Installations et aménagements	
Matériel de transport	
Mobilier, Matériel de bureau et aménagements divers	3 898 433
Autres immobilisations corporelles	
Immobilisations corporelles diverses	911 750
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 345 761
Prêts immobilisés	21 502 075
Autres créances financières	
Titres de participation	3 359 257
Autres titres immobilisés	1 471 308
ECART DE CONVERSION ACTIF	34 343 747
Ecart de réévaluation des immobilisations	34 343 747
Augmentation des dettes financières et des provisions techniques	
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	15 043 269
STOCKS	3 096 622
Marchandises	
Matières et fournitures consommables	
Produits en cours	
Produits intermédiaires et produits résiduels	
Produits finis	3 096 622
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	11 770 554
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	0
Clients et comptes rattachés	497 749
Personnel débiteur	
Etat, impôts et taxes	3 005 443
Comptes d'associés débiteurs	
Autres débiteurs	50 343
Comptes de régularisation d'Actif	8 217 017
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	
ECARTS DE CONVERSIONS ACTIF (éléments circulant)	
TRESORERIE ACTIF	3 123 861
Chèques et valeurs à encaisser	
Banques, TGR et CCP	3 123 861
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	
TOTAL ACTIF	351 110 096

PASSIF (Dh)	2 001
FINANCEMENT PERMANENT	340 200 082
CAPITAUX PROPRES	338 127 776
Capital social	250 000 000
Actionnaires, capital non libéré	
Prime d'émission, de fusion, d'apport	51 652 600
Ecart de réévaluation	34 343 747
Réserves diverses	82 109
Report à nouveau	
Resultat en instance d'affection	
Résultat net exercice	2 049 319
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	
Provisions réglementées	
DETTES DE FINANCEMENT	2 072 306
Emprunts obligataires	
Autres dettes de financement	2 072 306
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
ECART DE CONVERSION PASSIF	
Augmentation des créances immobilisées	
Diminution des dettes de financement	
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	10 910 014
Fournisseurs et comptes rattachés créditeurs	2 396 181
Clients créditeurs, avances et acomptes	88 416
Personnel créditeur	
Organismes sociaux créditeurs	
Etat créditeur	3 211 645
Comptes d'associés créditeurs	1 560 083
Autres créanciers	485 480
Comptes de régularisation Passif	3 161 174
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
ECART DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants)	
TRESORERIE PASSIF	
Crédit d'escompte	
Crédit de trésorerie	
Banques, TGR, CCP	
TOTAL PASSIF	351 110 096

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES MAROCAINE-VIE IMMOBILIER

Exercice clos le 31/12/2001

(HT Dh)	2001
PRODUITS D'EXPLOITATION	14 477 842
Ventes de marchandises (en l'état)	
Ventes de biens et services produits	14 132 157
Chiffres d'affaires	
Variation de stock de produits	
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	
Subventions d'exploitation	
Autres produits d'exploitation	
Reprises d'exploitation : transferts de charges	
CHARGES D'EXPLOITATION	11 652 808
Achats revendus de marchandises	
Achats consommés de matières et fournitures	79 628
Autres charges externes	4 573 844
Impôts et taxes	722 984
Charges de personnel	412 776
Autres charges d'exploitation	
Dotations d'exploitation	5 863 574
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 825 034
PRODUITS FINANCIERS	739 091
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés	77 693
Gains de change	
Intérêts et autres produits financiers	637 587
Reprises financières : transferts de charges	23 809
CHARGES FINANCIERES	269 816
Charges d'intérêts	
Pertes de change	
Autres charges financières	3 051
Dotations financières	266 765
RESULTAT FINANCIER	469 274
RESULTAT COURANT	3 294 308
PRODUITS NON COURANTS	1 246 991
Produits des cessions d'immobilisations	530 000
Subventions d'équilibre	
Reprise sur subventions d'investissement	
Autres produits non courants	303 038
Reprises non courantes, transferts de charges	413 952
CHARGES NON COURANTES	563 254
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	484 691
Subventions accordées	
Autres charges non courantes	78 563
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	
RESULTAT NON COURANT	683 736
RESULTAT AVANT IMPOTS	3 978 045
IMPOTS SUR LES RESULTATS	1 928 726
RESULTAT NET	2 049 319
TOTAL DES PRODUITS	16 463 925
TOTAL DES CHARGES	14 414 605
RESULTAT NET	2 049 319

BILAN UPFI
Exercice clos le 31/12/2001

ACTIF (Montants nets en Dh)	2 001
ACTIF IMMOBILISE	483 130
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	
Frais d'établissements	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	
Prime de remboursement des obligations	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Immobilisations en recherche et développement	
Brevets, droits et valeurs similaires	
Fonds commercial	
Autres immobilisations incorporelles	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	211 708
Terrains	
Constructions	
Installations et aménagements	5 000
Matériel de transport	141 420
Autres immobilisations corporelles	65 288
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	271 422
Prêts immobilisés	
Autres créances financières	
Titres de participation	271 422
Autres titres immobilisés	
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	3 912 709
STOCKS	
Marchandises	
Stocks divers	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	3 912 709
Clients et comptes rattachés	1 018 455
Comptes d'associés débiteurs	
Débiteurs divers	587 135
Comptes de régularisation d'Actif	2 307 118
TRESORERIE ACTIF	1 031 458
Chèques et valeurs à encaisser	
Banques, TGR et CCP	957 967
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	73 490
TOTAL ACTIF	8 576 491

PASSIF (Dh)	2 001
FINANCEMENT PERMANENT	1 618 722
CAPITAUX PROPRES	1 285 322
Capital social	1 000 000
Actionnaires, capital non libéré	
Prime d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation	
Réserves diverses	48 020
Report à nouveau et Résultat en instance d'affectation	530 311
Résultat net exercice	-293 009
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	
DETTE DE FINANCEMENT	333 400
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	6 957 769
DETTE DU PASSIF CIRCULANT	6 957 769
Fournisseurs et comptes rattachés créditeurs	4 782 825
Clients créditeurs, avances et acomptes	
Personnel créditeur	
Organismes sociaux créditeurs	
Etat créditeur	
Comptes d'associés créditeurs	0
Autres créanciers	1 140 918
Comptes de régularisation Passif	1 034 025
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
TRESORERIE PASSIF	
Crédit d'escompte	
Crédit de trésorerie	
Banques, TGR, CCP	
TOTAL PASSIF	8 576 491

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES UPFI
Exercice clos le 31/12/2001

(HT Dh)	2 001
PRODUITS COURANTS	4 503 396
Ventes de marchandises (en l'état)	
Ventes de biens et services produits	4 492 544
Chiffres d'affaires	
Variation de stock de produits	
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	
Subventions d'exploitation	
Autres produits d'exploitation	
Reprises d'exploitation : transferts de charges	10 852
Produits financiers	
CHARGES COURANTES	4 660 660
Achats revendus de marchandises	
Achats consommés de matières et fournitures	442 092
Autres charges externes	1 278 455
Impôts et taxes	22 184
Charges de personnel	2 387 446
Autres charges d'exploitation	
Dotations d'exploitation	525 912
Charges financières	
RESULTAT COURANT	-157 263
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	
Produits non courants	1 120 625
Charges non courantes	1 187 105
RESULTAT NON COURANT	-66 479
RESULTAT AVANT IMPOTS	-223 743
IMPOTS SUR LES RESULTATS	69 266
RESULTAT NET	-293 009
TOTAL DES PRODUITS	5 624 022
TOTAL DES CHARGES	5 917 032
RESULTAT NET	-293 009